This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

JUGEMENT
ET OBSERVATIONS
SUR
QUATRE TRADUCTIONS
DES PSEAUMES.

JUGEMENT
ET
OBSERVATIONS
DE M. L'ABBÉ LADVOCAT,
Docteur, Bibliothécaire, & Professeur de Sorbonne;

Sur les Traductions des Pseaumes, de M. PLUCHE & de M. GRATIEN, & en particulier sur celles des RR. PP. Capucins & de M. LAUGEOIS.

A L'USAGE DES ECOLES DE SORBONNE.

A PARIS,
Chez VINCENT, Imprimeur-Libraire de Mgr le Comte de PROVENCE, rue S. Severin.

M DCC LXIII.
Avec Approbation, & Privilége du Roi.

101. c. 41.

AVERTISSEMENT.

J'Ai examiné en Cenſeur les Traductions françoiſes des Pſeaumes, des RR. Peres Capucins & de M. Laugeois. Je les examine en Critique dans ce petit Ouvrage; j'eſpere qu'ils ne le trouveront pas mauvais. J'ai dit aux RR. Peres Capucins eux-mêmes, en approuvant, comme Cenſeur, leur traduction, que je n'étois pas de leur avis ſur les ſujets qu'ils donnent à la plûpart des Pſeaumes, ni ſur leurs termes énigmatiques, *leurs* notes, *leurs* énallages, *leur* ancien & nouvel Iſraël, *leurs* ſupplémens, *leurs* ellipſes, *& autres termes*

ſemblables de grammaire, qui me paroiſſent n'avoir été inventés, que pour juſtifier les ſolécifmes & les autres fautes de copiſte, qui ſe trouvent en grand nombre dans le texte hébreu imprimé. Ils ne doivent donc pas être ſurpris que ma méthode étant différente de la leur, je faſſe remarquer à mes diſciples ce qui me ſemble défectueux dans leur traduction. La critique que j'en fais dans cet Ouvrage ne diminue en rien l'eſtime que j'ai pour ces RR. Peres. Je loue & j'ai loué ſans partialité ce que je trouve de louable dans leur traduction : je reprens & je releve ce qui m'y paroît défectueux, mais ſans

manquer aux égards qui ſont dûs à de pieux & de ſçavans Religieux, & à l'école d'hébreu qu'ils ont établie dans leur Couvent de Saint Honoré à Paris. Cette école a mérité les juſtes éloges du Chef de l'Egliſe & des ſçavans. Je ſuis pénétré d'eſtime & de vénération pour ceux qui la compoſent, & pour le reſpectable Abbé qui en eſt l'inſtituteur & le maître; mais ſon ſyſtême & les termes énigmatiques, *qu'il a mis comme en dépôt dans l'école qu'il a formée, me paroiſſant contraires aux progrès de l'étude de la langue ſainte, j'ai cru pouvoir, ſans l'offenſer, en faire ſentir les défauts aux jeunes Hébraïſans.*

Les RR. Peres Capucins & leur ſçavant maître ne recherchent que la vérité & la parfaite intelligence du texte ſacré ; tel eſt auſſi le but de mes études. Ainſi nous tendons tous à la même fin, mais par des moyens très-différens. Ils ſe perſuadent que les Chaldéens ſont le ſujet de preſque tous les Pſeaumes ; que le Pſeautier & les autres Livres ſacrés ſont remplis de termes énigmatiques, d'énallages, d'ellipſes, *d'un double ſens continuel, & que ce n'eſt qu'en faiſant attention à toutes ces choſes, que l'on peut parvenir à la parfaite intelligence de l'hébreu & du texte ſacré ; je penſe, au contraire, que tous ces* termes énigmatiques,

& toutes ces hypotheſes ſont purement arbitraires, & abſolument dénués de preuve; que les ſyſtêmes ſont plus propres à retarder qu'à avancer les progrès dans l'étude de l'hébreu & dans l'intelligence du texte ſacré, & que ce n'eſt que par les régles conſtantes de la grammaire hébraïque, par la critique du texte ſacré, par l'hiſtoire & la géographie, par les coutumes & les uſages des Hébreux, par la comparaiſon de l'Ancien Teſtament avec le Nouveau, par les paſſages paralleles, & enfin par la tradition conſtante des Peres de l'Egliſe, que l'on acquiert l'intelligence des Livres ſaints.

C'eſt aux ſçavans Hébraïſans & au public à décider, après avoir entendu les raiſons de part & d'autre.

A l'égard de M. Laugeois, je lui ai dit auſſi à lui-même, que ſes nouveaux ſens me paroiſſoient arbitraires, auſſi-bien que les nouvelles régles de grammaire qu'il a inventées pour les appuyer. J'ai expoſé les bonnes qualités & les défauts de ſa traduction, & je ſuis perſuadé que ma critique ne peut lui être déſagréable.

Comme M. Laugeois n'a pas fait ſa traduction en théologien, mais ſeulement en homme de lettres, il s'y trouve pluſieurs endroits, qui, contre ſon intention,

*pourroient être pris en mauvaiſe part, & cauſer quelque ſcandale aux fidéles accoutumés à lire la Vulgate. Le petit Ouvrage que je donne ici, ſervira à lever leurs ſcrupules & à les raſſurer. J'explique très-clairement en quel ſens j'ai approuvé ces endroits de la traduction de M. Laugeois, c'eſt-à-dire, en quel ſens ſes expreſſions ſont catholiques & orthodoxes, & en quel ſens elles renfermeroient des erreurs. Ce petit Ouvrage peut donc être regardé comme une eſpece de Commentaire & d'*Errata *de la traduction de M. Laugeois. J'eſpere qu'il ſera de quelque utilité aux jeunes Hé-*

braïſans, & en particulier à mes diſciples. Ils y trouveront les ſujets d'un aſſez grand nombre de Pſeaumes, & l'explication de la plûpart des endroits difficiles & obſcurs du Pſeautier ; car en relevant les contre-ſens, que j'ai cru appercevoir dans les traductions des RR. Peres Capucins & de M. Laugeois, j'ai preſque toujours fait remarquer, en même tems, quel eſt le vrai ſens & le ſujet du Pſeaume dont je parle. Cette méthode m'a paru plus inſtructive qu'une ſimple critique.

Il ne me reſte plus qu'à aſſurer les RR. Peres Capucins & M. Laugeois, que je leur laiſſe la

même liberté que j'ai priſe, & qu'ils pourront me critiquer à leur tour, ſans que je m'en trouve offenſé. Il eſt bon, & même néceſſaire, que les Hébraïſans s'expliquent avec franchiſe & avec clarté ſur les divers ſens que l'on donne aux endroits difficiles & obſcurs des Livres ſaints. Ces ſortes de diſcuſſions ont déja éclairci un grand nombre de textes qui paroiſſoient inintelligibles, & déterminé, d'une maniere conſtante, pluſieurs paſſages obſcurs. Il y a lieu d'eſpérer le même ſuccès des diſcuſſions & des critiques que l'on fera dans la ſuite. Elles ne peuvent être que très-utiles; &

elles ne ſont jamais à craindre, pourvu que l'on y apporte la modération, la charité & les autres égards que tous les hommes, & ſur-tout les Chrétiens, ſe doivent mutuellement.

TABLE
DES
ARTICLES

Contenus dans ce Volume.

ARTICLE I. *DIFFERENCE d'un Cenſeur & d'un Critique.* Page 1

ART. II. *Jugement ſur les traductions des Pſeaumes du Révérend Pere Houbigant & de M. Pluche.* Page 4

ART. III. *De la traduction des Pſeaumes des RR. Peres Capucins.* Page 6

ART. IV. *De la traduction de M. Laugeois.* Page 23

ART. V. *Que les Dogmes de notre ſainte Religion & les endroits prophétiques qui regardent Notre-Seigneur J. C. ſont clairement exprimés dans la traduction de M. Laugeois.* Page 27

ART. VI. *Que la traduction du*

verſet qui concerne Melchiſedech dans le Pſeaume cx, n'eſt point contraire à la foi. Page 35
ART. VII. *Défauts de la traduction de M. Laugeois. Qu'il change les impératifs & les autres tems, contre les régles de la grammaire.* Page 43
ART. VIII. *Que M. Laugeois change ſouvent les ſubſtantifs en adjectifs & en participes, contre les régles de la grammaire.* Page 49
ART. IX. *Abus que M. Laugeois fait ſans ceſſe des pronoms affixes, contre les régles certaines de la grammaire.* Page 51
ART. X. *Que, ſans la critique du texte hébreu, il eſt impoſſible d'en avoir une parfaite intelligence. Que M. Laugeois n'a pas fait cette critique.* Page 61
ART. XI. *Obſervations ſur le diſcours préliminaire de M. Laugeois.* Page 73
ART. XII. *Remarques ſur les obſervations préliminaires des RR. Peres Capucins.* Page 79
ART. XIII. *Obſervations ſur les Pſeaumes, en particulier, de la*

traduction de M. Laugeois & des RR. Peres Capucins. Page 91
ART. XIV. Livre I des Pſeaumes. *Obſervations ſur les traductions des Pſeaumes j, ij, iij, iv, v, vij, viij, ix,* (X. Hébr.) *xj, xij, xiij, xiv, xv, xvj, xviij, xix, xx, xxj, xxiv, xxv, xxviij, xxix, xxxj, xxxij, xxxv, xxxvj, xxxvij, xxxix, xl.* Page 91 & ſuiv.
ART. XV. Livre II des Pſeaumes. *Obſervations ſur les traductions des Pſeaumes xlij, xliv, xlv, xlvj, xlvij, xlviij, xlix, l, lj, lij liij, lv, lviij, lx, lxj, lxv, lxvj, lxviij, lxix, lxxij.* Page 190 & ſuiv.
ART. XVI. Livre III des Pſeaumes. *Obſervations ſur les traductions des Pſeaumes lxxiij, lxxiv, lxxv, lxxvj, lxxvij, lxxviij, lxxx, lxxxiij, lxxxiv, lxxxv, lxxxvj, lxxxvij, lxxxviij, lxxxix.* Page 268 & ſuiv.
ART. XVII. Livre IV des Pſeaumes. *Obſervations ſur les traductions des Pſeaumes xc, xcj, xciv, xcv, xcvj, xcvij, xcviij, xcix, cj, civ, cv & cvj.* Page 294 & ſuiv.

ART. XVIII. Livre V des Pſeaumes. *Obſervations ſur les traductions des Pſeaumes cvij, cix, cx, cxij, cxiij, cxiv, cxv, cxvj, cxviij, cxix, cxxj, cxxv, cxxvj, cxxvij, cxxxij, cxxxiij, cxxxvj, cxxxvij, cxxxix, cxliij & cxlv.* Page 308 & ſuiv.

ART. XIX. *Concluſion de tout l'ouvrage.* Page 344

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'Ai lu par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un manuſcrit qui a pour titre : *Jugemens & Obſervations ſur quatre Traductions Françoiſes des Pſeaumes.* Cet Ouvrage, dans lequel une ſaine critique ſe trouve réunie à une profonde érudition, m'a paru très-propre à diſſiper les nuages que l'eſprit de ſyſtême & l'abus des régles de la grammaire répandoient ſur les Livres ſaints. A Paris, ce 13 Juin 1763.

GARNIER, *Lecteur & Profeſſeur Royal d'Hébreu, & de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres.*

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maitres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT : Notre bien-amé l'Abbé LAPVOCAT Nous a fait expoſer qu'il déſireroit faire imprimer & donner

au Public *les Livres de Grammaire & autres à l'uſage de la Chaire d'Hébreu*, fondée en Sorbonne par M[illegible] Duc d'Orleans, s'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce néceſſaires : A ces Causes, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes de faire imprimer leſdits Livres, autant de fois que bon lui ſemblera, & de les faire vendre & débiter par-tout notre Royaume, pendant le tems de douze années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance; comme auſſi d'imprimer ou faire imprimer vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire leſdits Livres, ni d'en faire aucuns extraits, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Expoſant ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts : A la charge que ces préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris dans trois mois de la date d'icelles; que l'Impreſſion deſdits Livres ſera faite

dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée & attachée pour modele ſous le contreſcel des Préſentes; que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725; qu'avant de les expoſer en vente, les Manuſcrits ou Imprimés qui auront ſervi de copie à l'Impreſſion deſdits Livres, ſeront remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le ſieur DE LAMOIGNON, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France le ſieur DE MACHAULT, Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des Préſentes: Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant, & ſes Ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la Copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin deſdits Livres ſoit tenue pour dûement ſignifiée; & qu'aux Copies dûement collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers Sécrétaires, foi ſoit ajoûtée comme à l'Original: Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Chartre Normande, & Lettres à ce con-

traires ; CAR tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Verſailles le vingt-unieme jour du mois de Décembre l'an de grace mil ſept cent cinquante-quatre, & de notre Regne le quarantiéme. Par le Roi en ſon Conſeil,

Signé PERRIN.

Regiſtré enſemble la Ceſſion ci-derriere ; ſur le Regiſtre XIII de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N° 469, fol. 360, conformément aux anciens Réglemens, confirmés par celui du 28 Février 1723. A Paris, le 28 Janvier 1755. Signé DIDOT, *Syndic.*

Je cede & tranſporte pour toujours au ſieur VINCENT le préſent Privilége, pour en jouir & les ſiens à perpétuité, ſuivant les conditions faites entre nous. Paris, ce 17 Janvier 1755.

LADVOCAT, *Docteur, Bibliothécaire & Profeſſeur de la Chaire d'Orléans en Sorbonne.*

JUGEMENT,

JUGEMENT,

Et Obſervations de M. l'Abbé LADVOCAT, Docteur, Bibliothécaire & Profeſſeur de Sorbonne;

Sur les quatre Traductions Françoiſes des Pſeaumes, qu'il a approuvées depuis quelque tems, & en particulier ſur celles des RR. PP. Capucins & de M. Laugeois.

I.

Différence d'un Cenſeur & d'un Critique.

PLUSIEURS perſonnes s'imaginent qu'il en eſt d'un Cenſeur comme d'un Critique, & que dès-lors qu'un Cenſeur approuve un livre, il adopte ce qu'il

contient. Mais c'eſt confondre deux choſes très différentes ; tout ce que le Miniſtère public exige d'un Cenſeur, c'eſt qu'il n'approuve rien qui puiſſe bleſſer la foi, les mœurs, ou le gouvernement de l'Etat. On ne lui en demande pas davantage ; & quand il n'y a rien à reprendre à cet égard, dans un livre, il doit l'approuver. Il en eſt de lui, comme d'un Syndic ou d'un Docteur, qui approuve & qui préſide à une theſe de Théologie ; ſi cette Theſe ne contient rien de contraire à la Foi, à la Morale & au Gouvernement, le Syndic & le Préſident l'approuvent, quoiqu'ils n'en adoptent pas les opinions. La raiſon en eſt qu'un Cenſeur ou le Préſident d'une Theſe ne ſont pas juges de ce qui n'eſt qu'opinion, s'ils en étoient juges, ils n'approuveroient que leurs idées ; & ce ſeroit introduire un deſpotiſme qui nuiroit à la liberté des Ecrivains, & au commerce légitime des Imprimeurs & des Libraires.

Il n'en eſt pas de même d'un Critique ou d'un Sçavant que l'on conſulte, ou qui, comme hommes privés

ſe chargent eux-mêmes de dire leurs ſentimens, & de donner leur avis ſur quelque ouvrage ; ceux-ci ne doivent rien approuver qu'ils n'adoptent, parce que c'eſt leurs ſentimens qu'on demande ou qu'ils ſe chargent de donner ; ce qu'ils doivent toujours faire, ſelon leurs lumieres & leur conſcience.

Il ſuit de ce principe inconteſtable, qu'en approuvant un livre, ſeulement en qualité de Cenſeur, je n'en garantis ni les fautes ni les opinions, mais ſeulement la foi, la morale, & les maximes du Gouvernement; autrement de quatre traductions françoiſes des Pſeaumes que j'ai approuvées depuis quelque tems, je n'en aurois approuvé aucune, parce qu'il y a dans toutes des interprétations qui ne ſont pas conformes à mes ſentimens.

II.

Des quatre Traductions Françoiſes des Pſeaumes, approuvées depuis quelque tems par M. Ladvocat ; de celles du Pere Houbigant & de feu M. Pluche.

LA premiere traduction des Pſeaumes que j'ai approuvée eſt celle de feu M. Gratien : elle eſt faite ſur la verſion latine du ſçavant Pere Houbigant. C'eſt, de toutes les traductions françoiſes des Pſeaumes, celle qui eſt la plus conforme à mes ſentimens ; elle eſt d'une bonne main & d'un homme de goût. Elle a été revue par le Pere Houbigant, dont tous les Sçavans de l'Europe connoiſſent le mérite, les talens, la ſaine critique, & les travaux, par la belle Bible dont il a enrichi le public, & qui rendra ſon nom immortel. Cet excellent ouvrage du Pere Houbigant aura en France toute la réputation qu'il mérite, quand on reviendra enfin des ouvrages frivoles, & que le goût de la haute Littérature renaîtra parmi nous.

Quoique cette traduction françoiſe des Pſeaumes, de M. Gratien, revue par le ſçavant Pere Houbigant, m'ait plû infiniment & que je l'aye approuvée avec plaiſir, il y a cependant quelques endroits à l'égard deſquels je ne penſe pas comme cet habile homme, ſoit par rapport au ſujet de quelques Pſeaumes, ſoit par rapport au ſens de quelques verſets, ſoit enfin à l'égard de quelques fautes de copiſtes, que je découvre, ou que je rétablis autrement que lui. Mais ces legeres différences ne diminuent en rien mon eſtime, tant pour la traduction que pour les Traducteurs; & je ſouhaite ſincérement que le public ne ſoit pas privé de ce bon ouvrage.

La ſeconde traduction des Pſeaumes que j'ai approuvée, eſt celle de M. Pluche, dont tout le monde connoît la piété, la religion & les talens: elle mérite auſſi d'être imprimée. C'eſt après la traduction du Pere Houbigant, celle qui eſt la plus conforme à mes ſentimens ſur le ſens des Pſeaumes.

III.

De la Traduction Françoiſe des Pſeaumes, par les RR. PP. Capucins.

LA troiſieme eſt celle des RR. PP. Capucins : elle eſt édifiante & conforme à leurs *Principes diſcutés.* On y trouve pluſieurs endroits traduits avec nobleſſe & avec majeſté, ſur-tout ceux qui concernent le Meſſie, & les grandes vérités de dogme ou de morale de notre ſainte Religion. Cette traduction eſt plus théologique que celle de M. Laugeois ; mais je ne puis être de leur avis ſur la plûpart des ſujets qu'ils donnent aux Pſeaumes, ni ſur les explications qu'ils mettent en notes, ni enfin ſur ce qu'ils appellent *énallages, ellipſes, termes énigmatiques, ancien & nouvel Iſraël*, & autres expreſſions ſemblables. On ne me perſuadera point que David, qui n'a jamais rien eu à démêler avec les Caldéens & les Babyloniens, qui n'a entretenu avec eux aucune correſpondance ni aucun commerce, qui n'a même jamais parlé de Babylone, n'ait

eu cependant en vue dans preſque tous ſes Pſeaumes, que les Chaldéens & les Babyloniens ; qu'il ait parlé des ravages qu'ils firent dans la Judée, de la priſe de Jeruſalem dont ils brûlerent le temple, de la captivité de Babylone, du retour de cette captivité, & des autres événemens purement temporels, qui arriverent depuis ſon regne, juſqu'à celui de Conſtantin. Comment ſe perſuader que ce grand Prince n'aura compoſé aucun Pſeaume ſur les événemens anciens, ou ſur ceux de ſon régne, qui étoient connus de tout ſon peuple & des nations voiſines, & qu'il en aura compoſé un grand nombre ſur des événemens futurs, que les Iſraëlites ignoroient ? Eſt-il vraiſemblable que David aura fait chanter dans le Tabernacle, en préſence de ſon peuple, des cantiques, des odes & des élégies, ſur des événemens auxquels le peuple ne comprenoit rien, & qu'il n'en aura point compoſé ni fait chanter, ou que très-peu, ſur les grands événemens de ſa vie & de ſon régne, qui étoient connus de tout le monde, & qui méritoient d'être tranſmis à la

poſtérité la plus reculée, par des vers & des cantiques. Cela eſt contraire à la nature, au caractere de David, & même à l'Hiſtoire qui nous apprend, par exemple, que ce Prince compoſa le Pſeaume xviij, pour remercier Dieu de l'avoir délivré de tous ſes ennemis, qui n'étoient certainement pas les Chaldéens, & qu'il en compoſa d'autres pour la tranſlation de l'Arche, &c. Or ces mêmes Pſeaumes compoſés par David, ſur des événemens de ſon régne, les RR. PP. Capucins les expliquent des captifs de Babylone. Quand on leur demande comment ils ſçavent que David a prédit la captivité de Babylone, & les autres évenemens purement temporels, arrivés depuis ſon régne, ils nous répondent que *David étoit Prophete.* Nous ſçavons que David étoit Prophete; & nous n'en pouvons douter, puiſqu'il a prédit l'incarnation du Verbe, la naiſſance, la vie, la paſſion, la mort, la réſurrection & l'aſcenſion de notre Seigneur Jeſus-Chriſt, la converſion des Gentils, &c. & qu'il a eu la révélation de ces grandes vérités & de ces dogmes ſublimes

du Chriſtianiſme, comme Jeſus-Chriſt lui-même & les Apôtres nous l'atteſtent dans le Nouveau Teſtament. Mais parce que David étoit Prophete, a-t-il auſſi prédit la ruine de Jéruſalem par les Chaldéens, la captivité de Babylone & les autres événemens temporels arrivés depuis ſon régne ? Pour les prédire en Prophete, il étoit néceſſaire que Dieu les lui révélât ; car ſi Dieu ne les lui a pas révélés, il n'a pu en parler, ni les prédire en Prophete. Or les R R. P P. ne prouvent aucunement que Dieu ait révélé à David tous ces événemens ; ils nous donnent à la vérité des *énallages*, des *termes énigmatiques*, *un ancien & un nouvel Iſraël*, & d'autres expreſſions ſemblables. Mais on ne prouve pas des faits par des termes & des expreſſions purement arbitraires.

Que ſi les RR. PP. Capucins ne prouvent pas que David ait parlé de la captivité & des autres événemens poſtérieurs à ſon régne, les explications & les notes qu'ils mettent au bas des Pſeaumes, deviennent abſolument arbitraires, & ne prouvent rien. Car

l'explication & le ſujet hiſtorique d'un Pſeaume doivent être appuyés ſur des faits conſtans & certains. Or il n'eſt pas certain que David ait prédit les événemens purement temporels, poſtérieurs à ſon régne. Il paroît conſtant, au contraire, qu'il n'en a eu aucune connoiſſance, puiſque dans les ouvrages qui ſont conſtamment de lui, il ne nomme jamais ni Babylone ni les Babyloniens, ni aucun de ces événemens dont les RR. PP. lui attribuent la connoiſſance. Il n'eſt pas aiſé de comprendre comment David n'a point parlé des Chaldéens, s'il eſt vrai que ces peuples ſoient le ſujet de preſque tous les Pſeaumes. Les RR. PP. Capucins ont bien ſenti cette difficulté : ils nous diſent que David en a uſé ainſi, par *ménagemens*, de peur que ces cantiques ne vinſſent a tomber entre les mains des Chaldéens qui en auroient été offenſés, & qui, ſous ce prétexte, auroient aggravé le joug des Hébreux ; qu'il étoit auſſi à craindre que les Iſraëlites apoſtats ne ſe ſerviſſent de ces cantiques pour faire un crime aux fidèles de leurs eſpérances. C'eſt donc,

ſelon les RR PP. par politique & par ménagemens, tant à l'égard des Chaldéens, qu'à l'égard des apoſtats d'Iſraël, que David n'a point parlé clairement de la ruine de Babylone, & qu'il a preſque toujours *enveloppé* la prophétie ſous des termes énigmatiques, pour en dérober aux Chaldéens & aux apoſtats d'Iſraël le véritable objet. Mais cette politique & ces ménagemens que l'on prête ici à David ne ſont pas plus vrai ſemblables que les ſujets qu'on donne à la plûpart de ſes Pſeaumes. David n'avoit rien à craindre des Chaldéens, ni pour lui, ni pour ſon peuple; & l'on ne voit pas pourquoi il auroit eu plus de ménagemens à garder à leur égard, que Daniel, Jérémie & les autres Prophètes, qui ont parlé clairement de la ruine de l'Empire de Babylone, & du retour de la captivité. Daniel ne prédit-il pas à Nabuchodonoſor lui-même ſa chute & la révolution future de ſon Empire, ſans que ce Prince s'en offenſât? Cette prétendue politique de David eſt donc encore contraire à l'Hiſtoire & à la vraiſemblance, & ne

peut par conſéquent ſervir en aucune ſorte à l'intelligence des Pſeaumes.

Les RR. PP. Capucins ſuppoſent auſſi dans toutes leurs explications, que les Hébreux dans la Chaldée étoient eſclaves, qu'ils étoient très-maltraités par les Babyloniens, & qu'on leur faiſoit éprouver la ſervitude la plus barbare & la plus cruelle. Mais nous voyons au contraire, que les Hébreux tranſplantés dans la Chaldée étoient ſujets & colons, & non pas eſclaves.

Le Roi de Babylone fit élever à ſa cour les jeunes Seigneurs Hébreux, *Dan.* 1 : pluſieurs d'entre ces Seigneurs Hébreux furent revêtus de charges importantes ; & même Daniel devint Miniſtre d'Etat. Il paroît clairement, par l'hiſtoire de Suſanne, que l'on avoit laiſſé aux Hébreux, dans la Chaldée, l'exercice de la juſtice envers leurs freres, & même le droit de vie & de mort ; ce qui eſt bien éloigné de l'eſclavage. Quand Cyrus permit aux Hébreux de retourner à Jéruſalem, les 42360 qui partirent avec Zorobabel, avoient 7337 eſclaves de l'un & de l'autre ſexe, des bêtes de char-

ge, & des richeſſes conſidérables. Ils n'étoient donc pas eſclaves ; auſſi il n'eſt dit nulle part, que Cyrus les ait affranchis. Enfin il eſt ſi peu vrai qu'ils fuſſent maltraités dans la Chaldée, qu'un grand nombre, & vraiſemblablement la plus grande partie des Iſraëlites, aima mieux demeurer dans la Chaldée, que de s'en retourner à Jéruſalem avec Zorobabel, comme l'Edit de Cyrus le leur permettoit ; car cet Edit étoit général pour tous les Hébreux, & ne concernoit pas ſeulement les *juſtes*, comme les RR. PP. Capucins le ſuppoſent encore dans leurs explications contre la teneur de l'Edit.

Enfin on diroit, à entendre les RR. PP. Capucins, que la Chaldée étoit remplie d'Hébreux apoſtats, & qu'ils perſécutoient les vrais fidéles avec autant & même avec plus d'acharnement que ne faiſoient les Chaldéens. Voilà encore une de ces ſuppoſitions arbitraires qui ne peuvent ſe prouver, & qui ſont même démenties par l'Hiſtoire. Car les Hébreux ne furent jamais plus éloignés de l'idolâtrie, que depuis le tems où ils furent emmenés

à Babylone ; & ſi l'on excepte le moment fatal où Nabuchodonoſor obligea d'adorer ſa ſtatue, & qui ne fut pas de longue durée, on ne trouvera point, ou que très-peu d'Hébreux, dans la Chaldée, coupables d'un culte idolâtre ; encore moins pourra-t-on prouver que ces Hébreux devenus idolâtres, aient perſécuté les Iſraëlites fidélement attachés au culte du vrai Dieu.

Toutes ces explications des RR PP. Capucins n'ont donc pour fondement, que l'ancien & le nouvel Iſraël, & les *termes énigmatiques*, qu'ils imaginent être contenus dans les Pſeaumes. Il y auroit bien des réflexions à faire ſur ce ſyſtême de *l'ancien & du nouvel Iſraël ;* mais je me contenterai d'examiner ici, en peu de mots, leurs *termes énigmatiques.* On avance ſans preuve, que la plûpart des Pſeaumes ſont des énigmes ; il eſt évident au contraire que le plus grand nombre des Pſeaumes eſt fort clair & fort intelligible, & que ce ne ſont par conſéquent pas des énigmes. Je ne connois dans tout le Pſeautier, qu'un

ſeul Pſeaume, (49 *Hebr.*) que l'on puiſſe regarder comme une énigme : auſſi le Pſalmiſte a-t-il grand ſoin d'en avertir. On pourroit peut-être y ajoûter le Pſeaume 78, s'il n'étoit pas très-clair, & ſi le terme d'*énigme* n'avoit point d'autres ſignifications en hébreu, que celle qu'il a en françois. Si preſque tous ces Pſeaumes étoient des énigmes, il y auroit, dans chacun de ces Pſeaumes, ce que nous appellons le *mot de l'énigme ;* mais on n'y trouve rien de tel : auſſi les RR. PP. ne ſe ſont-ils pas aviſés de nous le déſigner. Ils donnent à chaque Pſeaume pluſieurs termes énigmatiques, & ils ne déſignent pas celui qui eſt le *mot de l'énigme*, quoique ce ſoit le ſeul d'ou dépende l'intelligence du Pſeaume, s'il eſt vrai qu'il ſoit une énigme. Cette idée qu'on n'aura chanté que des énigmes dans le Tabernacle & dans le Temple, & que nous ne chantons rien autre choſe dans nos Egliſes, quand nous chantons les Pſeaumes, paroîtra ſans doute très-ſinguliere ; mais les termes énigmatiques le ſont bien d'avantage. *La Lune*,

dans les Pſeaumes, ſi l'on en croit nos RR. PP. n'eſt pas la Lune, mais *les pays ſoumis à l'Egliſe;* ainſi, ſelon eux, l'Italie, la France, l'Eſpagne, &c. ſeront *la Lune.* Mais dans la note ſur un autre Pſeaume, ils diſent que *la Lune*, ſont *les adorateurs de la Lune*; ce ſecond terme énigmatique détruit le premier: car les *pays ſoumis à l'Egliſe* ne ſont pas *adorateurs de la Lune.* D'ailleurs nos RR. PP. par ce ſecond terme énigmatique, confondent la Lune avec ſes adorateurs: ce qui eſt très différent. Ils diſent de même, que, dans les Pſeaumes, le *Soleil* n'eſt pas le Soleil, mais *Cyrus* & *le ſouverain Pontife*; que les *bœufs* ſont les *Apôtres, les Evêques & les Docteurs*; que les *animaux des champs* ſont le peuple, que les *poiſſons* ſont les incrédules; que la *mer*, n'eſt pas la mer, mais *Babylone, l'Egypte, la Chaldée, les Empires voiſins de la Judée, les différentes parties du monde.* Il en eſt de même des *montagnes* dont parle le Pſalmiſte: ce ne ſont pas des montagnes, mais *les Rois & les Princes de Chaldée, les grands & les Princes de*

la nation ſainte, les Rois Cananéens. Voilà encore un terme énigmatique, qui dit le pour & le contre; mais cela eſt ordinaire aux termes énigmatiques: car les *eaux* dans le Pſeaume lxxiij, ſignifient ſelon eux, *l'abondance & les richeſſes, & les maux de l'eſclavage.* Dans d'autres Pſeaumes, les *eaux* ſont *les habitans de la Chaldée*, & les *familles des Iſraëlites.* Les autres termes énigmatiques ne ſont pas moins ſinguliers. L'*aurore*, ſelon nos RR. PP. eſt la *Perſe*; les *navires de la mer* ſont les *Provinces de la Chaldée*; *l'Univers* eſt *la terre de Juda* & *l'Empire de Babylone*; le *tonnerre* eſt *Cyrus*; les *forêts* ſont *les Villes ou les Provinces d'un Empire*, & les *arbres des forêts leurs habitans.* Mais comment prouve-t-on toutes ces ſignifications? ce n'eſt point par l'hébreu, puiſqu'en hébreu comme en françois, les *forêts* ſont des forêts, & non pas des *Villes* ou des *Provinces*, & ainſi des autres termes prétendus énigmatiques: ils ont tous en hébreu la même ſignification qu'ils ont en françois; & on ne doit pas, ſans preuve, leur en

attribuer d'autre. Or les RR. PP. ne prouvent point, par exemple, & ne peuvent prouver que, dans les Pſeaumes, les *forêts* ſoient des *Villes* ou des *Provinces*, & que les *arbres* ſoient *leurs habitans*; ainſi les ſignifications qu'ils donnent aux termes qu'il leur plaît d'appeller énigmatiques, ſont des ſignifications purement arbitraires, qui ſont plus capables de retarder que d'avancer les progrès de l'étude de l'hébreu. Je dis plus; ces ſignifications ſont fauſſes, & contraires au ſens naturel & littéral du texte ſacré. Les RR. PP. nous diſent, par exemple, dans la *liſte de leurs termes énigmatiques*, & ils nous répetent pluſieurs fois dans leurs notes, que le *Chriſt* eſt le *peuple d'Iſraël*; cette ſignification eſt inſoutenable. *Chriſt* ſignifie *oint*, & ne ſe dit que des perſonnes qui ont reçu *l'onction ſacrée*, c'eſt-à-dire, des *Rois* & des *Prêtres*, ce mot ne ſignifie donc pas le peuple d'Iſraël, qui n'a jamais reçu cette *onction*. Ce mot *Chriſt* ne ſe trouve que dix fois dans les Pſeaumes, nulle part il n'y ſignifie le peuple d'Iſraël. Dans le Pſ. ij. 2,

Chriſt ſignifie clairement le Meſſie ; les RR. PP. en conviennent, Pſ. xviij. 51. Il ſe dit de David : *faciens miſericordiam Chriſto ſuo David* ; cela eſt formel. Pſ. xx. 7, il déſigne encore David, pour lequel le peuple d'Iſraël faiſoit des vœux, quand il marcha contre les *Ammonites*. Pſ. xxviij. 8, par *Chriſt*, le Pſalmiſte entend le Roi des Hébreux. *Le Seigneur*, dit-il, *eſt la force de ſon peuple ; il eſt la force qui ſauve ſon Chriſt*. Les RR PP. diſent à la vérité que *Chriſt* ſignifie ici, *le peuple d'Iſraël*, mais c'eſt confondre le Roi avec ſes ſujets. Dans le Pſ. xxxiv. 10, ces paroles, *Seigneur, jettez les yeux ſur votre Chriſt, car un jour dans votre maiſon eſt préférable à mille jours partout ailleurs*, ſont la priere d'un Prêtre qui deſire ardement de faire les fonctions de ſon miniſtere dans le Temple, comme toute la ſuite du Pſeaume le prouve. A la vérité, quelques interpretes les entendent du Roi *Jechonias*, ou de *Sedecias* captifs ; mais elles ne peuvent convenir au peuple d'Iſraël. Dans le Pſ. xxxix. 38, 52. le mot *Chriſt* déſigne clairement le Roi Sedecias

après la priſe de Jéruſalem, & ne peut déſigner que ce Prince, ce qui eſt clair par le verſet 52. Pſ. cv. 15. *Nolite tangere chriſtos meos*, ſe dit d'Abraham & d'Iſaac. Pſ. cxxxij. 10, ces paroles; *ne avertas faciem Chriſti tui*, ſont une priere de Salomon, qui, à la dédicace du Temple, prie Dieu de ſe ſouvenir de lui, en faveur des promeſſes qu'il a faites à David; cela eſt clair par toute la ſuite du Pſeaume, & par le ſecond livre des Paralipomenes, ch. 6, v. 42. Enfin ces paroles du même Pſ. cxxxij. 17: *Illuc producam cornu David, paravi lucernam Chriſto meo*, s'entendent de David auquel Dieu promet un ſucceſſeur, c'eſt-à-dire Salomon, & en ſa perſonne le Meſſie; ainſi la premiere partie du verſet *producam* (Hebr. *Germinare faciam*) *cornu David*, déſigne Salomon & le Meſſie, comme l'Ecriture le dit expreſſement, Luc j. 69: la ſeconde partie, *paravi lucernam Chriſto meo*, déſigne David, auquel Dieu promet une *lampe*, c'eſt-à-dire, un ſucceſſeur en la perſonne de Salomon & en celle du Meſſie. Les RR. PP. Capucins traduiſent: *Je dé-*

velopperai le germe de la puiſſance de David, j'ai préparé une lampe brillante pour éclairer mon Chriſt ; & dans la note ils diſent que cette *lampe brillante* eſt *S. Jean-Baptiſte*, & que *mon Chriſt* eſt ici la même choſe que *mon peuple ;* mais il eſt conſtant, 1°. que mon *Chriſt* en cet endroit eſt le même que David qui eſt nommé dans le premier hémiſtiche. 2°. Que cette expreſſion, *J'ai préparé une lampe à mon Chriſt*, ſignifie, *Je donnerai un ſucceſſeur à mon oint*, c'eſt-à-dire à David ; cela eſt clair en comparant ce verſet avec les paſſages paralleles, 3. Reg. xj. 36 ; & xv. 4. 4. Reg. viij 19. & 21. Paral. xxvij. comparé avec 2. Reg. vij. 16. La *lampe* ne déſigne donc pas *S. Jean-Baptiſte*, mais le Meſſie ; & le *Chriſt* ne déſigne pas ici *le peuple d'Iſraël*, mais David auquel le Meſſie eſt promis ; ainſi ce prétendu terme énigmatique eſt fort clair & n'a rien qui tienne de l'énigme, puiſqu'il ſignifie clairement *oint*, c'eſt-à-dire une perſonne qui a reçu l'onction ſacrée. Le mot *lampe* n'eſt pas plus énigmatique ; c'eſt un terme figuré &

métaphorique, employé assez souvent par les Hébreux pour désigner le successeur d'un Roi, comme il paroît par les endroits cités un peu plus haut, ou pour désigner le Roi lui-même, (comme 2. Reg. xxj, 17.) Je pourrois avec la même facilité détruire les autres significations que les RR. PP. attribuent à leurs autres termes énigmatiques; mais l'on en peut juger par ce que je viens de prouver, à l'égard du mot *Christ*. Ainsi tout ce système des RR. PP. Capucins & tous leurs prétendus termes énigmatiques ne sont fondés sur rien; je leur ai dit à eux-mêmes, & j'espere qu'ils ne trouveront pas mauvais que je l'aie fait voir ici en faveur de mes disciples, que j'exhorte sans cesse à ne se rendre qu'à la vérité bien prouvée.

IV.

De la Traduction Françoiſe des Pſeaumes par M. Laugeois. Jugement ſur cette Traduction

ENFIN, la quatrieme traduction françoiſe des Pſeaumes, que j'ai approuvée, eſt celle de M. Laugeois. Cette traduction eſt vive, animée, élégante & très-claire; il y a un grand nombre d'endroits des Pſeaumes parfaitement bien traduit, je n'en citerai que quelques-uns. Pſ. iij. 6: *Ego dormivi & ſoporatus ſum, & exurrexi, quia Dominus ſuſcepit me*, traduction de M. Laugeois: *Je me couche, je me livre ſans crainte au ſommeil, je me leve ſans allarmes, parce que je ſuis ſous la garde du Seigneur.* Peut-on mieux exprimer en françois la penſée du Pſalmiſte? A la vérité David a plus de préciſion & de briéveté; il dit en trois mots, *Je me couche, je dors, je m'éveille*, &c. Son expreſſion fait image & a la même beauté que le *veni, vidi, vici* de Ceſar; mais il n'eſt pas poſſible de rendre toujours

en françois la préciſion de l'hébreu, ſans qu'il en coûte à la clarté. Le Pſ. cxxvj. a été compoſé un peu après la liberté rendue par Cyrus pour retourner à Jéruſalem On y lit : *Qui ſeminant in lacrimis, in exultatione metent ; euntes ibant & flebant, mittentes ſemina ſua ; venientes autem venient cum exultatione portantes manipulos ſuos ;* traduction de M. Laugeois.

Ces captifs qui verſoient des larmes en ſemant pour leurs vainqueurs, moiſſonneront en chantant des Cantiques de réjouiſſance.

Ils ſemoient à pas lents, levoient les bras à regret : pleins d'allégreſſe, ils accourront à l'envi, enleveront les gerbes, feront retentir les champs de leurs Cantiques.

Le texte eſt à la vérité un peu paraphraſé dans cette traduction ; mais la penſée y eſt bien rendue, & donne une image ſenſible des ſentimens de douleur qu'éprouvoient les Hébreux captifs, lorſqu'ils ſemoient pour leurs vainqueurs, & des ſentimens de joie qu'ils éprouveront dans la moiſſon de leurs champs, après leur retour.

Cette

Cette belle oppoſition de la ſemence, qui, toute legere qu'elle eſt, étoit un peſant fardeau pour un captif, & des gerbes qui, quoique peſantes ſeront légeres pour un Hébreu rendu à ſa patrie, exprime très-bien le ſens de l'hébreu, & rend d'une maniere ſenſible la penſée du Pſalmiſte. Il y a peu de Pſeaumes dans la traduction de M. Laugeois, où l'on ne trouve de ſemblables beautés.

Il s'y eſt ſur-tout appliqué à faire ſentir l'unité de ſujet, l'harmonie de la piéce, la ſuite, la liaiſon & la connexité de toutes les parties de chaque Pſeaume: ce deſſein eſt très-louable; mais on voit que M. Laugeois a éprouvé de grandes difficultés dans l'exécution, & que c'eſt ce qui l'a jetté dans des interprétations nouvelles, ſouvent fauſſes ou purement arbitraires, dans des régles de Grammaire hazardées ou inconnues juſqu'à préſent, & dans un prétendu génie de la langue hébraïque, dont les ſçavans ne conviendront pas. C'eſt pour la même raiſon que ſa traduction eſt auſſi très-ſouvent plutôt

une paraphraſe qu'une traduction, ſur-tout dans les Pſeaumes alphabétiques où il a cherché en vain l'unité de ſujet, parce que ces Pſeaumes n'étant qu'un recueil de maximes, de ſentimens & d'affections détachées, ils ne peuvent avoir l'unité de ſujet, mais ſeulement l'unité de deſſein, qui étoit d'inſtruire les jeunes Hébreux & de leur inſpirer des ſentimens de religion. Nous avons averti M. Laugeois de ces défauts de ſa traduction; mais il en a été ſi peu convaincu, que c'eſt au contraire en quoi il en fait conſiſter le principal mérite : nous ſommes bien éloignés d'être de ſon avis; & nous penſons que ſon ouvrage auroit eu un applaudiſſement univerſel, ſans ſes nouvelles interprétations, & ſes nouvelles régles de Grammaire, dont la ſingularité ne peut manquer de déplaire aux ſçavans. M. Laugeois a voulu éprouver, à cet égard, le jugement du public : nous avons cru pouvoir condeſcendre à ſes vues, perſuadés qu'il n'en reviendroit jamais, s'il ne ſe voyoit déſapprouvé, & qu'ainſi il pourroit faire des diſciples, & per-

pétuer les fautes dans lesquelles il est tombé, au lieu qu'en lui laissant imprimer sa traduction, il seroit témoin lui-même de l'improbation du public, & qu'il abandonneroit ses interprétations nouvelles, & ses règles singulieres de Grammaire. Il suffit que, dans sa traduction, la Religion, la Morale chrétienne & les grandes vérités du christianisme soient clairement exprimées; & c'est ce qu'il a fait avec soin, sur-tout dans ses notes, comme on va le voir dans l'article suivant.

V.

Que les Dogmes de notre sainte Religion, & les endroits prophétiques qui regardent notre Seigneur J. C. sont clairement exprimés dans la Traduction de M. Laugeois.

DIEU avoit suscité David pour conduire son peuple dans l'intégrité & dans la justice, & pour prédire Jesus-Christ & son Eglise. Tels étoient les deux objets de la mission divine de David. Faire observer aux

Iſraëlites la loi de Dieu. Prédire le Meſſie & ſon Egliſe. Dieu *choiſit David*, dit l'auteur du Pſ. xxviij, *pour être le paſteur de Jacob ſon peuple, & d'Iſraël ſon héritage.* La même vérité eſt répétée dans le Pſ. xxxix, & dans pluſieurs autres endroits de l'Ecriture. Tel eſt le premier objet de la miſſion de David. Le ſecond n'eſt pas moins conſtant, & Jeſus-Chriſt lui-même nous en aſſure : *Il faut*, dit-il, Luc xxiv. 44, que *tout ce qui a été écrit de moi dans la Loi de Moïſe, dans les Prophetes & dans les Pſeaumes ſoit accompli* ; & dans S. Luc xx. 41, Jeſus-Chriſt prouve par le Pſ. cx, que le Meſſie doit être au-deſſus de David, puiſque David l'appelle ſon Seigneur. Les Apôtres nous atteſtent la même vérité, & aucun Chrétien ne peut la révoquer en doute. Il eſt donc conſtant que Jeſus-Chriſt eſt prédit dans les Pſeaumes, ce qui eſt une des preuves de la Religion. M. Laugeois a eu grand ſoin de faire remarquer aux Fideles tous les endroits des Pſeaumes où il eſt parlé de Jeſus-Chriſt & de ſon Egliſe. Il a mis des

notes aux bas des pages, où ces endroits ſont rapprochés du Nouveau Teſtament, & cités exactement. Parcourons nos myſtères, & voyons comment la traduction & les notes de M. Laugeois les énoncent.

Dans le Pſ. xlv, M. Laugeois après avoir averti que ce Pſeaume, dans le ſens prophétique *regarde l'alliance de Jeſus-Chriſt avec ſon Egliſe*, traduit verſet 6: *Votre thrône, ô Dieu, inébranlable, ſubſiſtera de ſiécle en ſiécle.* Puis il dit dans la note qui eſt au-deſſous de ce verſet: *Ce texte eſt un de ceux qui ne peuvent convenir qu'à Jeſus-Chriſt & que S. Paul lui applique.* Heb. j. 8, ce qui fait voir clairement que Jéſus-Chriſt eſt Dieu, puiſque ce texte, *Votre trône, ô Dieu*, ne peut convenir qu'à lui.

La Divinité de Jeſus-Chriſt & la génération éternelle ne ſont pas exprimées moins clairement dans ces paroles du Pſ. ij. ℣. 7. *Tu es mon Fils, c'eſt moi qui t'ai engendré*, &c. La note dit, ce verſet dans le ſens littéral prophétique ne convient qu'à Jeſus-Chriſt; car il n'y a que Jeſus-

Christ qui soit *proprement & substantiellement le Fils de Dieu.* C'est dans ce sens, ajoûte la note, que ce verset est appliqué à Jesus-Christ, Act. xiij. 33. Rom. j. 4. Heb. j. 5. & v. 5. On renvoie ensuite aux remarques où l'on dit que ce verset s'entend aussi de la résurrection de Jesus-Christ, selon S. Paul. Et l'on voit, par le texte du Nouveau Testament, qui sont cités dans la note, qu'il s'entend encore de la naissance temporelle du Sauveur, & de son sacerdoce.

Sur le verset 10 du Ps. xvj. *Vous ne souffrirez pas que celui qui vous est fidele éprouve les horreurs du tombeau, ni qu'il soit sujet à la corruption d'un sépulcre.* M. Laugeois dit dans la note qui est au bas: *Ce verset, dans le sens littéral prophétique, & selon toute l'énergie des expressions, ne convient proprement qu'à Jesus-Christ, dont David prédit ici la resurrection;* sur quoi on cite, Act. ij. 25; & xiij. 35, où cette vérité est prouvée démonstrativement par les Apôtres.

M. Laugeois dit de même, que le verset 47 du Ps. xviij. s'entend *de la*

vocation des Gentils, & de la réprobation des Juifs; ce qu'il prouve par S. Paul. Rom. xv. 9.

Il remarque que le Pſeaume xxij. qui commence par ces mots: *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné*, eſt un *Pſeaume prophétique de la paſſion de Jeſus-Chriſt*; ce qu'il prouve par Matth. xxvij. 46; Marc. xv. 34; S. Jean xix. 23, 24, &c.

Sur ces paroles du Pſ. xl. 6. *Ce ne ſont point les holocauſtes, ni les offrandes que vous demandez*, M. Laugeois dit que *les Saints Peres, après S. Paul, expliquent tous cet endroit, de l'incarnation de Jeſus-Chriſt, & de l'abolition des ſacrifices de l'ancienne Loi.* Heb. x. 4, 5.

Le verſet 21 du Pſ. lxiv. *C'eſt pour vous que chaque jour l'on nous fait périr, l'on ne nous regarde que comme des victimes deſtinées à la mort*, eſt une Prophétie *des perſécutions que les Apôtres & les premiers fidéles ſouffroient de la part des ennemis de Jeſus-Chriſt.*

Il remarque de même, que le ℣. 18

du Pſ. lxviij. *dans le ſens prophétique regarde le Meſſie, & que S. Paul.* Eph. iv. 8, 9, *l'entend de Jeſus-Chriſt & de ſon Aſcenſion;* ce qui prouve démonſtrativement la Divinité de Jeſus-Chriſt : car il eſt évident, par toute la ſuite du Pſeaume, que ce verſet s'adreſſe à Dieu. Or ſelon S. Paul, cité par M. Laugeois, ce verſet s'adreſſe à Jeſus-Chriſt, d'où il ſuit que Jeſus-Chriſt eſt Dieu.

Sur le verſet 21 du Pſ. lxix : *Pour étancher ma ſoif, ils m'ont donné du vinaigre*, &c. M. Laugeois dit *que ce Pſeaume, dans le ſens prophétique, doit s'entendre de Jeſus-Chriſt*; ce qu'il prouve par S. Jean. xix. 28, & S. Matth. xxviij. 34.

Le verſet 21 du Pſ. cxviij : *La pierre que les architectes ont rejettée, eſt devenue la pierre angulaire*, ne convient qu'à *Jeſus-Chriſt ſeul*, ſelon la note de M. Laugeois; ce qu'il prouve par Matth. xxj. 42, Marc. xii. 10, Luc. xx. 17, Act. iv. 12, Epheſ. xj. 20; & 1. Petr. ij. 6, Le verſet 25 du même Pſeaume : *Beni ſera celui qui viendra au nom du Seigneur pour nous*

délivrer, &c. s'entend auſſi de Jeſus-Chriſt, ſelon M. Laugeois : il le prouve par Matth. xxj. 9 ; & xxiij. 39.

Pſ. cxxxij. 11 : *Le Seigneur a fait un ſerment immuable à David ; il gardera inviolablement ſa parole : il y aura toujours ſur ton trône des Princes de ta race.* M. Laugeois dans ſa note, dit que S. Pierre, Act. ij. 3, fait voir que ces paroles n'ont eu leur *accompliſſement que dans la perſonne de Jeſus-Chriſt.*

On voit par ces notes, que la Divinité, la Génération éternelle, la Naiſſance temporelle, les Souffrances, la Mort & la Paſſion de Jeſus-Chriſt, ſa Réſurrection & ſon Aſcenſion ſont clairement exprimées & enſeignées dans la traduction françoiſe des Pſeaumes de M. Laugeois : elles ont été miſes pour faire appercevoir le concert & l'accord de l'Ancien Teſtament avec le Nouveau, & l'accompliſſement des Prophéties contenues dans les Pſeaumes. C'eſt, conformément à ces notes, qu'il faut entendre la traduction & les remarques de M. Laugeois ; car elles en ſont le commentaire.

Le péché originel n'eſt pas enſeigné moins expreſſement dans le Pſ. lj. ℣. 5. où M. Laugeois traduit : *Ma mere m'a conçu dans le péché.* Les peines & les récompenſes de l'autre vie, la bonté & la miſéricorde de Dieu envers tous les hommes ; la néceſſité de la grace pour être ſauvé, & pour faire des bonnes œuvres dans l'ordre du ſalut ; enfin les dogmes, les maximes, la morale & les grandes vérités du chriſtianiſme y ſont enſeignés à chaque page. Mais la traduction des RR. PP. Capucins l'emporte infiniment de ce côté-là ſur celle de M. Laugeois, parce qu'ils ont eu le talent d'exprimer très-bien, ſans avoir beſoin de notes, les Prophéties & les Myſtères de notre ſainte Religion, qui ſont prédits & révélés dans les Pſeaumes.

VI.

Que la Traduction du verſet qui concerne Melchiſedech dans le Pſeaume CX, n'eſt point contraire à la Foi.

ON pourroit objecter à M. Laugeois de n'avoir pas traduit le verſet 4 du Pſ. cx, conformément à S. Paul, lequel ſuit la leçon des LXX. & traduit : *Vous êtes Prêtre à jamais ſelon l'ordre de Melchiſedech.* Heb. ch. 5, 6 & 7. au lieu que M. Laugeois traduit, *vous ſerez à jamais le ſouverain Pontife ſuivant ma promeſſe, vous régnerez à jamais ſur le peuple que je me ſuis choiſi.* On voit d'abord que cette traduction de M. Laugeois renferme les deux grandes vérités que S. Paul veut prouver, *le Sacerdoce éternel*, & le *Régne éternel de Jeſus-Chriſt* ; d'où il ſuit qu'il n'y a rien dans ſa traduction de contraire à la Foi. Que s'il n'a pas traduit ſelon la leçon des LXX, ſuivie par S. Paul, il en a

averti dans la note qui eſt au bas de la page, en diſant en même tems, que la leçon du texte hébreu qu'il ſuit, *s'entend également de Jeſus-Chriſt;* en effet, ces paroles, *Vous ſerez à jamais le ſouverain Pontife*, ne peuvent s'entendre ni de David, ni de Salomon, qui n'ont point été ſouverains Pontifes, puiſque, ſous leur régne, il y avoit des Grands-Prêtres qui étoient de la race d'Aaron, dont David ne deſcendoit pas. Ces autres paroles, *Vous régnerez à jamais ſur le peuple que je me ſuis choiſi*, ne peuvent s'entendre des Grands-Prêtres des Juifs, puiſqu'ils n'étoient pas Rois, mais ſujets des Rois. Il reſte donc que le verſet entier ne peut s'entendre que de Jeſus-Chriſt ſeul, dont le Sacerdoce & la Royauté ſont éternels, & d'un autre ordre que le ſacerdoce d'Aaron, qui n'étoit pas joint à la Royauté, & qui ne devoit pas être perpétuel. Que ſi le Sacerdoce de Jeſus-Chriſt eſt d'un autre ordre que celui d'Aaron, il s'enſuit, comme le prouve S. Paul, qu'il eſt ſelon l'ordre de Melchiſedech, qui joignoit en même tems la Royauté, & qui étoit

d'un ordre ſupérieur, puiſque Melchiſedech bénit Abraham & qu'il en reçut la dixme. Ainſi la traduction de M. Laugeois, eſt au fond la même que celle des LXX, de S. Paul & de la vulgate, & n'en differe que dans les termes. Mais M. Laugeois s'eſt attaché à traduire le texte hébreu imprimé, lequel eſt également authentique; ce texte porte: *Secundùm verbum meum Rex meus juſtitiæ*, ou *Rex juſtitiæ*, ou *Rex juſtiſſime*. La paraphraſe chaldaïque traduit de même, *Rex immaculatus*, ou *juſtus*, *Melec zaccai*. (a) Pluſieurs Juifs ſuivent en ce point la paraphraſe chaldaïque: il eſt bon de leur faire voir qu'en ſuivant même la leçon de l'hébreu imprimé, & celle de la paraphraſe chaldaïque, ce texte ne peut s'entendre que de Jeſus-Chriſt. M. Laugeois a crû qu'en ſe conformant au texte original qui eſt authentique, on ne pouvoit lui en faire un crime, d'autant plus qu'il eſt au fond le même que la leçon des LXX. S. Jerome &

(a) מלך זכי

pluſieurs autres Peres de l'Egliſe ont ſuivi en pluſieurs endroits les leçons du texte hebreu, quoique différens de la verſion des Septante, ſuivie par ſaint Paul; & on ne leur en a jamais fait un crime. La plûpart des intepretes traduiſent comme les RR. PP. Capucins & M. Laugeois, Pſ. iv. 4: *Craignez* (ou *ſoyez ſaiſi de crainte*) *& ne péchez point*, quoique S. Paul, Eph. iv. 26, ait traduit ſuivant la verſion des Septante: *Iraſcimini & nolite peccare*; & perſonne ne s'aviſe de les blâmer, parce que le texte & la verſion étant authentiques, il eſt libre aux traducteurs de choiſir la leçon qu'ils jugent faire un meilleur effet dans leurs traductions. On pourroit aiſément produire un aſſez grand nombre d'endroits ſemblables; mais en voilà autant qu'il en faut pour la juſtification de M. Laugeois, lequel, en ſuivant le texte hébreu d'aujourd'hui, ne pouvoit traduire autrement que *Vous êtes* ou *Vous ſerez Prêtre ſelon ma parole, ô Roi très-juſte* que j'ai établi, ou, *ô Roi de juſtice*; car en liſant *ſecundùm verbum meum*, comme porte le texte hébreu

imprimé, *al dibrathi Melkitſedech* (*a*), on ne peut traduire le mot ſuivant que par *Rex meus*, c'eſt-à-dire *Rex à me conſtitutus*, & *juſtitia* qui ſuit, que par *juſtitiæ*, ou *juſtiſſime*, au vocatif.

Cependant la leçon du texte hébreu imprimé, étant différente de la leçon des Septante, on peut demander laquelle des deux doit être préférée ? Il paroît que M. Laugeois préfere la leçon de l'hébreu imprimé, parce qu'il n'en a pas fait la critique. Pour moi je penſe, avec le ſçavant Pere Houbigant, qu'il y a une faute de copiſte dans le texte hébreu imprimé, & qu'au lieu de *al dibrathi* (*b*), *ſecundum verbum meum*, il faut lire avec les Septante *al dibrath* (*c*), c'eſt-à-dire, *ſecundùm ordinem* ; la raiſon eſt, 1° que la leçon des Septante nous repréſente le plus ancien exemplaire du texte hébreu, lequel par conſéquent doit être préféré, à moins qu'il ne ſoit con-

(*a*) עַל דִּבְרָתִי מַלְכִּי צֶדֶק
(*b*) עַל דִּבְרָתִי
(*c*) עַל דִּבְרַת

tredit par d'autres exemplaires anciens. Or l'excellent exemplaire hébreu des Pſeaumes dont s'eſt ſervi l'auteur de la verſion ſyriaque, eſt conforme en ce point à la verſion des Septante, auſſi-bien que la vulgate, l'arabe, l'éthiopien, S. Paul, & tous les auteurs des verſions contenues dans les Hexaples, qui ne marquent ici aucunes variantes. 2° Parce que l'on ne trouve nulle part dans l'Ecriture *al dibrathi* pour dire *ſecundùm verbum meum*. 3° Parce que la leçon des Septante eſt plus conforme à la ſyntaxe & au génie de la langue hébraïque, qui ne met pas ainſi un ſubſtantif après *malchi*, ou *Rex meus*, & par conſéquent *Melchitſedech* en cet endroit eſt un nom propre; ainſi l'*iod* dans *dibrathi* a été ajoûté depuis le tems de la paraphraſe chaldaïque, par un copiſte ignorant: car de dire avec pluſieurs grammairiens que cet *iod* eſt paragogique & ſuperflu, c'eſt ce que la langue ſainte n'admet pas, ſi ce n'eſt dans les noms propres, comme *Adoniſedech*, *Abimelech*, &c. Ces prétendus *iod* paragogiques ou ſuperflus

ſeroient de vrais ſoléciſmes ; ainſi, quoique la leçon du texte hébreu d'aujourd'hui faſſe un bon ſens, & ſe trouve dans le fond conforme à ce que dit S. Paul de Jeſus-Chriſt, je ſuis d'avis que l'on doit préférer la leçon des Septante, & que le texte hébreu primitif portoit *al dibrath* (a) ſans *iod* à la fin. C'eſt pourquoi ſi quelqu'un ſe ſcandaliſoit de la traduction de M. Laugeois, il faudroit la changer par un carton, quoiqu'on ne puiſſe accuſer d'erreur ni d'héréſie le texte hébreu imprimé, puiſqu'il eſt authentique, ni la traduction de M. Laugeois, puiſqu'elle eſt conforme au texte hébreu imprimé, à moins qu'on ne faſſe un article de foi de l'*iod* paragogique, ce qui ſeroit ridicule.

Les RR. PP. Capucins ont donc beaucoup mieux fait de ſe conformer à la leçon des Septante, de ſaint Paul & de la vulgate, qui eſt la vraie leçon primitive & originale. Mais ils ont fait une autre faute en traduiſant

(a) על דברת

ſelon le rit excellent de Melchiſedech; car le ſacerdoce de Jeſus-Chriſt n'eſt pas ici comparé à celui de Melchiſedech, par rapport *au rit*, mais par rapport à la *qualité de la perſonne* de Melchiſedech qui étoit Pontife, Roi, & ſupérieur à Abraham. Auſſi ſaint Paul ne dit-il pas *ſelon le rit*, mais *ſelon l'ordre*, Hebr. v. 6, 10. vj. 20, κατὰ τάξιν; & une preuve certaine que par ces paroles *ſelon l'ordre*, il n'entend pas *ſelon le rit*, c'eſt que dans un autre endroit il dit *ſelon la reſſemblance de Melchiſedech*, Hebr. vij. 15, καθ' ὁμοιότητα. Ce qui ne peut s'entendre que de la perſonne de Melchiſedech. On ne peut cependant faire un crime aux RR. PP. Capucins d'avoir eu cette inadvertance, parce que pluſieurs interpretes catholiques ont fait cette faute avant eux.

VII.

Défauts de la Traduction de M. Laugeois, qu'il change les impératifs & les autres tems, contre les regles de la Grammaire.

APRÈS avoir dit les bonnes qualités de la traduction de M. Laugeois, je vais en détailler les principaux défauts. Le premier eſt que ſa traduction eſt ſouvent trop paraphraſée & trop libre : il ajoûte & ſupplée des mots à chaque inſtant, quelquefois même des phraſes entieres ; & au contraire il retranche quelquefois ſans néceſſité des mots qui ſont dans le texte, & qui paroiſſent ne devoir pas être omis dans la traduction.

Un autre défaut conſidérable de la traduction de M. Laugeois, c'eſt de changer les tems, contre les régles de la grammaire. Il prétend par exemple, que les impératifs ſe mettent en hébreu pour les futurs, & même pour les prétérits ; mais c'eſt une erreur : les impératifs en hébreu, ne ſont pas plus des

futurs ou des prétérits que dans les autres langues. Il eſt vrai que quand l'impératif eſt à la fin du verſet, ou qu'il ſe trouve deux impératifs dans une même phraſe, comme *Gardez mes préceptes & vivez*, Prov. iv. 4, nos traducteurs ont coutume d'exprimer le dernier par le futur, pour s'accommoder à notre langue. Ainſi ils traduiſent, *Gardez mes préceptes & vous vivrez*. A ces exceptions près, ils traduiſent avec raiſon tous les impératifs hébreux, par des impératifs. Ce n'eſt que depuis environ 30 ans que quelques-uns de nos traducteurs s'éloignent de cet uſage, qui cependant eſt le ſeul qui rende le texte tel qu'il eſt. En s'en écartant, comme fait ſouvent M. Laugeois, on change les prieres, les vœux & les ſouhaits en Prophéties, & on ne reconnoît plus l'hébreu dans les traductions. Par exemple, Pſ. iv. 1, David dit à Dieu : *Ayez pitié de moi, Seigneur, exaucez ma priere ;* & M. Laugeois lui fait dire : *Vous aurez pitié de moi, vous exaucerez ma priere*, ce qui eſt très-différent. Il commet cette faute & ces contre-ſens dans preſque

tous les Pſeaumes, ce qui fait d'ailleurs une monotonie perpétuelle. Mais les RR. PP. Capucins la commettent plus rarement, & ils auroient mieux fait de ne la jamais commettre.

M. Laugeois ſoutient encore que les prétérits en hébreu tiennent ſouvent lieu des futurs, ce qui eſt vrai; mais ce n'eſt jamais au commencement d'une ode, ou de toute autre piece en vers ou en proſe; car quand une ode ou un diſcours, quel qu'il ſoit, commence par des prétérits, ces prétérits ne ſont jamais l'office des futurs, & ne doivent jamais ſe traduire par des futurs. Autrement on fait dire à l'auteur de la piéce ce qu'il ne dit pas. Faute de faire attention à cette régle, M. Laugeois tombe dans une infinité de contre-ſens, & fait diſparoître les vrais ſujets des Pſeaumes. Par exemple, le Pſalmiſte dit, Pſ. lxxxv: *Seigneur, vous avez jetté un regard favorable ſur votre terre; vous avez ramené les captifs de Jacob; vous avez remis l'iniquité de votre peuple*, ce qui fait voir clairement que ce Pſeaume eſt une action de grace, pour le retour de la captivité,

M. Laugeois au contraire fait croire par ſa traduction que les Hébreux ſont encore captifs, lorſqu'il traduit : *Seigneur, vous jetterez un regard propice ſur l'oppreſſion de votre peuple, vous retirerez Jacob de captivité, vous pardonnerez à votre peuple ſon iniquité.* Les RR. PP. Capucins font ici la même faute, en traduiſant par l'impératif : *Eternel, que votre terre ſoit l'objet de vos complaiſances, ramenez les captifs de Jacob, pardonnez l'iniquité de votre peuple.* Les prétérits ne ſont pas des impératifs, ſur-tout au commencement d'une ode ou de tout autre écrit. Les RR. PP. Capucins, ni M. Laugeois ne peuvent nier qu'un Hébreu inſpiré de Dieu n'ait pu compoſer une ode d'action de grace pour le retour de la captivité, & après la liberté rendue par Cyrus. Or en ce cas il ne pouvoit exprimer, autrement ce retour que par les expreſſions dont ſe ſert ici le Pſalmiſte dans les premiers verſets de ce Pſeaume lxxxv. Je ſuis bien aſſuré que ni M. Laugeois ni les Peres Capucins ne pourroient eux-mêmes exprimer autrement en

hébreu ce retour de la captivité ; c'eſt donc pécher contre les régles de la grammaire & de la traduction, de changer ainſi arbitrairement les prétérits en futurs ou en impératifs. Les prétérits au commencement de tout écrit doivent ſe traduire en françois ou en toute autre langue par des prétérits, quand il s'agit de faits hiſtoriques. Mais s'il eſt queſtion de ſentimens d'affection, ou de maximes, pour lors on peut les exprimer par des préſens, parce que les verbes hébreux n'ont point de préſent. En vain diroit-on que les Hébreux employent ſouvent les prétérits pour des futurs, cela n'eſt vrai qu'à la ſuite du diſcours, & que dans les cas où il eſt aiſé au lecteur de s'appercevoir que ces prétérits s'emploient pour des futurs ; & alors cela eſt clair par les conjonctions ou autres particules qui changent le prétérit en futur, ou par l'exigence palpable de la ſuite du diſcours.

Il en eſt de même des futurs. Quand ils ſont au commencement d'une ode ou de tout autre écrit, ils ne doivent jamais être traduits par des prétérits, parce

que ſi les auteurs ſacrés avoient en ce cas voulu exprimer le paſſé, ils ſe ſeroient ſervi des prétérits. Il eſt vrai que dans la ſuite du diſcours, les futurs en hébreu, s'emploient aſſez ſouvent pour des prétérits, ou pour des impératifs; mais alors ils ſont déterminés à ces ſignifications, ou par des conjonctions, ou par des particules, ou par la ſuite & l'exigence du texte; hors de ces cas, ils doivent toujours être rendus par des futurs. M. Laugeois & les RR. PP. Capucins ont aſſez ſouvent péché contre ces régles. Il ſeroit inutile d'objecter que pluſieurs livres hiſtoriques de l'Ancien Teſtament commencent par ce mot *ouaihi* (*a*), que nous traduiſons, *& il arriva*, quoique ce ſoit un futur; car ſi ces livres commencent ainſi, c'eſt qu'ils ſont la ſuite d'autres livres. Et d'ailleurs les prétérits qui ſuivent doivent toujours ſe rendre par le prétérit & jamais par le futur.

A l'égard des participes, ce ſont

(*a*) ויהי

des

des noms verbaux, ou ils ſont la fonction du préſent ; mais il faut pour lors qu'ils ſoient accompagnés de noms ſubſtantifs, ou des pronoms perſonnels. En général, c'eſt la ſuite du texte qui détermine le tems exprimé par le participe, & la ſignification ne doit jamais en être arbitraire.

VII.

Que M. Laugeois change ſouvent les ſubſtantifs en adjectifs & en participes, contre les régles de la Grammaire.

LE changement que M. Laugeois fait ſans ceſſe dans ſa traduction, de ſubſtantifs en adjectifs & en participes, n'eſt pas moins conſidérable. Il prétend, ſans preuve, que tel eſt le génie de la langue hébraïque ; mais dans la réalité, il en eſt des ſubſtantifs en hébreu, comme en françois, à très-peu d'exceptions près. Ces ſubſtantifs en hébreu ne ſont la fonction des adjectifs grecs ou latins, que quand ils ſont en conſtruction, c'eſt-à-dire,

au génitif, ou qu'ils ſont précédés de quelque préposition. Ainſi l'on dit en hébreu comme en françois, *un homme de ſang* pour un *homme ſanguinaire*; les Hébreux n'ayant point de ſuperlatifs, les noms ſubſtantifs en tiennent quelquefois lieu, ſur-tout lorſqu'ils ſont précédés de la préposition *beth*; à cela près, ils n'ont rien de particulier. C'eſt pourquoi c'eſt ſans aucune néceſſité que M. Laugeois change ſouvent *juſtice* en *juſte*, *bienfaiſance* en *bienfaiſant*, & ainſi d'une infinité d'autres. Si les Pſalmiſtes en ces endroits avoient voulu exprimer le mots de *juſte* ou de *bienfaiſant*, ils avoient des adjectifs pour déſigner ces mots; & ils s'en ſeroient ſervis, comme ils s'en ſervent en une infinité d'endroits.

IX.

Abus que M. Laugeois fait ſans ceſſe des Pronoms affixes, contre les régles certaines de la Grammaire.

LEs pronoms affixes en hébreu, tiennent lieu des pronoms poſſeſſifs, & n'ont rien de particulier, ſi ce n'eſt qu'ils ont quelquefois la ſignification active. Ainſi quand le Pſalmiſte s'adreſſe à Dieu, & qu'il lui dit, Pſ. v. 8 : *Pénétré de votre crainte, je vous adorerai dans votre ſaint temple ;* en cet endroit *votre crainte* ne ſignifie pas une *crainte* qui ſoit en Dieu, mais la *crainte* du Pſalmiſte *envers Dieu*. M. Laugeois s'imagine qu'il en eſt ſouvent ainſi de ces expreſſions, *votre juſtice, votre bénédiction, votre bonté*, & d'autres ſemblables. Il eſt ſi attaché à cette opinion, qu'il s'éloigne des interprétations ordinaires, à cet égard, toutes les fois qu'il penſe que ce changement fait une meilleure ſuite dans les Pſeaumes qu'il traduit. Par exemple, Pſ. v. 7, où le Pſalmiſte dit à Dieu :

Par un effet de la grandeur de votre bonté, j'entrerai dans votre maiſon. M. Laugeois penſe qu'il faut traduire : *Ainſi dans une profonde piété, j'irai dans votre temple.* Il prétend que *chaſdeca* (*a*) ſignifie, *pietas mea erga te*, & non pas *bonitas tua erga me.* Mais, 1° *cheſed* (*b*) ne ſignifie point la *piété ;* il ſe dit par-tout de la *bonté de Dieu, de ſes bienfaits, de ſa bienveillance, & de la faveur qu'il accorde à ceux qui lui ſont chers.* 2° Si le Pſalmiſte parloit de ſa *piété*, il ne diroit pas *pietas tuà*, mais *pietas mea*, *chaſdi* (*c*) : de plus, toutes les fois que la parole s'adreſſe à Dieu dans l'Ecriture, & qu'on lui dit *votre bonté, votre miſéricorde, votre juſtice*, &c. ces attributs ſe rapportent toujours à Dieu & ſe diſent de lui, lorſqu'ils ſont compatibles avec ſes divines perfections. Autrement on ne pourroit jamais exprimer, d'une maniere fixe & déter-

(*a*) חסדך
(*b*) חסד
(*c*) חסדי

minée, quand l'attribut ſe diroit ou ne ſe diroit pas de Dieu. Sans doute que dans le verſet cité, le Pſalmiſte pouvoit dire: *Pour moi, par un effet de la grandeur de votre bonté, j'entrerai dans votre maiſon ;* or en ce cas, il ne pouvoit ſe ſervir que des expreſſions qui ſont dans le texte hébreu ; & je ſuis bien aſſuré que M. Laugeois lui-même ne pourroit exprimer autrement cette penſée en hébreu.

L'exemple qu'il allegue de *Timor tuus*, à l'égard de Dieu, ne prouve rien, parce que la crainte eſt une affection de l'homme, & ne peut être un attribut de Dieu, étant incompatible avec ſa nature. Il en eſt de même de *Rex tuus*, en parlant à Dieu, parce que la divinité ne pouvant avoir un roi, il eſt clair que *Votre Roi*, en parlant à Dieu, eſt la même choſe que *Le Roi que vous avez établi.* Ainſi, afin que M. Laugeois prouve que *Chaſdeka* (*a*) eſt ici pour *Pietas mea erga*

(*a*) חסדך

te, il faut qu'il prouve, 1° que *cheſed* (a), en hébreu, & en cet endroit, ſignifie *pietas*, & non pas *bonitas*, *benignitas*, *benevolentia*, *favor*; 2° que *cheſed* eſt incompatible avec la nature de Dieu, ou au moins que la ſuite & toute la contexture du texte exige ſon interprétation; or c'eſt ce qu'il ne pourra jamais prouver, parce que ſi *cheſed* ſignifioit *pietas*, & que le Pſalmiſte eût voulu dire *pietas mea*, il auroit conſtamment dit *chaſdi* (b), & non pas *chaſdeka* (c).

Il m'a paru que M. Laugeois étoit trop attaché à cette idée & à cette maniere d'interpréter qu'il a ſuivie dans un grand nombre de Pſeaumes: je l'en ai averti; mais il a voulu éprouver à cet égard le jugement du public: or je ne crois pas que le public ſoit de ſon avis. Je penſe au contraire que le public regardera avec raiſon, que ces nouvelles interprétations dont M.

(a) חסד
(b) חסדי
(c) חסדך

Laugeois fait tant de cas, ſont la partie la plus défectueuſe de ſa traduction. Et on le blâmera d'avoir traduit : » *Délivrez-moi en conſidération de ma* » *piété envers vous.* Pſ. vj. 4. *Ma piété* » *envers vous m'a comblé de gloire.* » Pſ. xviij. 35.

» Vous ne me priverez pas, Seigneur, » de votre grace; ma piété, mon amour » pour votre loi ſeront mon ſalut. Pſ. » xl. 11.

» Vous nous délivrerez pour notre » fidélité à votre loi. Pſ. xliv. 25.

» Vous m'avez, Seigneur, élevé; » vous avez fait triompher ma piété. » Pſ. lix. 16.

» Il jouira éternellement de la préſence » du Seigneur; c'eſt ſa piété & ſa fidé- » lité, qui ſeront ſon ſalut. Pſ. lxj. 7.

» Vous défendrez mes jours, en » conſidération de ma piété; vous » ſauverez celui qui vous eſt fidéle, » vous ſauverez celui qui met ſa con- » fiance en vous. Pſ. lxxxvj. 2.

» Je ne forme des vœux que pour » obtenir votre miſéricorde. Vous me » ſauverez pour mon zéle à me con- » former à votre volonté. Pſ. cxix. 40.

» *En récompenſe de ma piété*, vous » prendrez ſoin de mes jours, parce » que je me ſuis confié dans les témoi- » gnages que vous avez prononcés. » Pſ. cxix, 88.

» Vous releverez celui qui vous eſt » fidéle, en récompenſe de ſa piété. » Pſ. cxix. 124.

» Vous m'exaucerez pour ma piété » & pour ma fidélité à votre loi. » Pſ. cxliij. 1.

» En récompenſe de ma piété, vous » détruirez mes ennemis. Pſ. cxliij. 12.

Tous ces endroits & quelques autres renferment le même contre-ſens dont nous venons de parler; car M. Laugeois y prend *la bonté & la miſéricorde de Dieu*, pour la *piété* du Pſalmiſte & pour *ſon attachement* à obſerver la loi de Dieu, en quoi il ſemble faire demander au Pſalmiſte comme une récompenſe, & à titre de mérite, ce que le Pſalmiſte demande à titre de grace, & en vue des miſéricordes du Seigneur; ce qui paroît contraire à l'humilité & à la gratuité de la grace. Sur quoi il faut obſerver que le gouvernement des Hébreux étant *Théocra-*

tique, Dieu, ſous l'œconomie de l'Ancien Teſtament, avoit promis non ſeulement des récompenſes ſpirituelles, mais auſſi des récompenſes temporelles aux fidéles obſervateurs de ſa loi, & qu'ainſi ceux qui, dans l'Ancien Teſtament, étoient attachés à la loi de Dieu, & qui l'obſervoient, pouvoient prier Dieu d'avoir égard à leur piété, à leur attachement à ſa loi, & à leur zéle, en vertu de ſes promeſſes; c'eſt auſſi ce que les fidéles de l'Ancien Teſtament faiſoient quelquefois. Par exemple, le Pſalmiſte dit, Pſ. lxxxvj. 2: *Cuſtodi animam meam, quia ſanctus ſum.* Pſ. xij. 13: *Me autem propter innocentiam ſuſcepiſti.* Pſ. xxvj. 11: *Ego autem in innocentiâ meâ ingreſſus ſum, redime me & miſerere mei.* Pſ. xviij. 21: *Et retribuet Dominus ſecundùm juſtitiam meam, & ſecundùm puritatem manuum mearum retribuet mihi.* Ces priéres ne donnoient aucune atteinte, ni à l'humilité des fidéles, ni à la gratuité de la grace, parce que les Hébreux, en priant ainſi, ſçavoient très-bien que Dieu ne leur avoit fait ces promeſſes, que par un pur effet de ſes bontés & de ſes miſé-

ricordes envers eux ; qu'ils ne pouvoient avoir par eux-mêmes aucun mérite, & que sans la grace purement gratuite & les mérites du Sauveur qu'ils attendoient, ils ne pouvoient être sauvés, ni faire aucune bonne œuvre dans l'ordre du salut. C'est aussi ce qu'ils reconnoissent dans une infinité d'endroits de l'Ecriture, où ils professent qu'ils ne s'appuient point sur leurs mérites, ni sur leurs bonnes œuvres, mais sur les bontés & les miséricordes du Seigneur. On voit par-là, que la traduction de M. Lasgeois, dans les textes cités plus haut, ne contient rien de contraire à la foi, ni à l'œconomie de l'ancienne Loi, quoiqu'elle renferme des contre-sens. Mais des contre-sens ne sont pas des hérésies ; autrement il n'y auroit peut-être aucun Commentaire, ni aucune Traduction françoise des Pseaumes, qui ne fût hérétique. Cependant l'économie du Nouveau Testament étant très-différente, en ce point, de l'œconomie de l'ancienne Loi, puisqu'il n'y a point de récompenses temporelles attachées par le Nouveau Testament

aux observateurs de la Loi de Jesus-Christ, & tout le monde n'étant pas instruit de la différence des deux alliances en ce point, il vaut mieux traduire les endroits cités du Pseaume lxxxvj, &c. comme a fait M. de Sacy, les RR. PP. Capucins, &c. que de s'en tenir servilement à la lettre, de peur de scandaliser les fidéles. A l'égard des versets cités ci-dessus de la traduction de M. Laugeois, je pense qu'ils renferment tous, ou presque tous, des contre-sens; & que la traduction des RR. PP. Capucins rend mieux la pensée & les sentimens du Psalmiste dans tous ces versets. M. Laugeois, par le mot de *piété*, entend par-tout un attachement ferme & constant à observer la Loi de Dieu: or cet attachement vient lui-même de Dieu: il est de foi que la grace est gratuite, nécessaire & efficace, & que sans l'humilité on ne peut plaire à Dieu. Nous sommes très-assurés que M. Laugeois reconnoît toutes ces vérités & qu'il n'a pas eu intention d'y donner la plus legere atteinte. Il a voulu dire seulement que Dieu avoit

attaché des récompenſes temporelles à l'obſervation de ſa Loi ; que c'étoit une condition de ſon alliance, & que les Saints de l'Ancien Teſtament lui repréſentoient ſouvent cette condition, & leur attachement à ſa Loi ; c'eſt ce qu'il exprime dans ſa traduction par le mot de *piété*. On ne peut lui conteſter ces vérités ; d'où il ſuit que ſa doctrine eſt catholique, & que l'on ne peut accuſer ſa traduction d'héréſie ; mais elle n'eſt pas exacte & ne rend pas le vrai ſens des verſets dont nous avons parlé ; tel eſt notre ſentiment.

M. Laugeois, par cette traduction, a donc été bien éloigné de vouloir introduire quelque erreur, ou quelqu'héréſie nouvelle. Tout ſon deſſein a été de faire mieux ſentir la ſuite, la liaiſon & la connexité de tous les verſets de chaque Pſeaume ; tel a été uniquement ſon deſſein ; & ce n'eſt ni par un eſprit d'innovation, ni par affectation, qu'il a eu recours à ces interprétations nouvelles. On en a la preuve dans un grand nombre d'autres endroits, où il a pris *votre bonté*, חסדך pour un attribut de la Divinité, &

pour la bonté ou la miſéricorde de Dieu. Voyez, Pſ. xxxj. 8, 22. xxxiij. 5. xl. 11. lj. 1. lvij. 11. lxxviij. 9. lxxxv. 8. lxxxvj. 13. lxxxviij. 12. xciv. 18. cviij. 5. cxiv. 76. cxliij. 8, &c. Mais la liaiſon, la ſuite & l'analogie du texte n'exigent point ces nouvelles interprétations de M. Laugeois, & il fera mieux de les corriger toutes par un *errata*. Il a fait pluſieurs autres fautes contre les régles de la grammaire hébraïque que nous releverons dans les obſervations particulieres ſur quelques Pſeaumes.

X.

Que ſans la critique du texte hébreu, il eſt impoſſible d'en avoir une parfaite intelligence; que M. Laugeois n'a pas fait cette critique.

EN comparant le texte hébreu imprimé avec les anciennes verſions, avec les anciennes paraphraſes, & avec les manuſcrits hébreux, on s'apperçoit auſſi-tôt qu'il eſt rempli de fautes de copiſtes; qu'il a été imprimé

ſur les manuſcrits les plus modernes & les moins corrects, que ceux qui ont procuré l'impreſſion du texte hébreu étoient ſans goût & ſans critique, & qu'ils étoient attachés juſqu'à la ſuperſtition à des minuties puériles, tandis qu'ils ne corrigeoient pas les ſoléciſmes & les fautes groſſieres qui étoient dans leurs manuſcrits hébreux modernes, & qui ſe trouvent encore dans notre hébreu imprimé. De ces fautes, les unes ſe pouvoient corriger par les manuſcrits hébreux anciens, les autres par le Pentateuque ſamaritain, & par les anciennes verſions & les anciennes paraphraſes, & les autres enfin par les endroits paralleles, par les régles de la grammaire hébraïque, par la ſuite & l'exigence du texte, & par une critique ſaine & judicieuſe. En effet, ces anciennes verſions & paraphraſes étant faites de mot à mot ſur l'hébreu, elles nous repréſentent les manuſcrits hébreux ſur leſquels elles ont été faites. Ces manuſcrits hébreux étoient plus anciens que tous ceux que nous avons aujourd'hui, & ne contenoient pas les

fautes qui, depuis leur tems, ont été faites par les copiſtes, qui, dans les ſiécles poſtérieurs, ont copié les manuſcrits hébreux. Ce n'eſt donc que par la confrontation du texte hébreu imprimé, avec les manuſcrits & les anciennes verſions & paraphraſes, que l'on peut, à l'aide d'une critique ſaine, éclairée & judicieuſe, fixer & déterminer quel étoit le texte hébreu primitif & original de l'Ancien Teſtament. Sans cette détermination & cette fixation du texte hébreu primitif, toutes les traductions, tous les commentaires, &c. portent aſſez ſouvent à faux, & ne peuvent nous donner l'intelligence du texte hébreu, puiſque ſans cette confrontation on ne peut l'avoir exact & correct, tel qu'il étoit dans ſon origine.

C'eſt cette confrontation & cette détermination du texte hébreu primitif & original, que nous appellons *la critique du texte ſacré*. Or, des quatre traducteurs des Pſeaumes dont j'ai approuvé les traductions, le ſçavant Pere Houbigant eſt proprement le ſeul qui ait fait cette *critique du*

texte ſacré. Il a lui ſeul plus corrigé de fautes dans le texte hébreu d'aujourd'hui ; & il a plus rétabli de leçons primitives & originales, que tous les ſçavans enſemble qui l'ont précédé, comme on peut s'en convaincre par l'excellente édition qu'il nous a donnée de l'Ancien Teſtament en hébreu & en latin. Les RR. PP. Capucins ont fait quelque uſage de cet excellent livre du Pere Houbigant. Feu M. Pluche en a auſſi un peu profité, auſſi-bien que de l'Appendix qui eſt à la fin du commentaire latin ſur les Pſeaumes par l'Abbé Bellenger. Mais M. Laugeois ne paroît pas s'en être ſervi ; il n'y a cependant aucun ouvrage qui mérite autant d'être conſulté ; & nous ne doutons pas que les traductions de feu M. Pluche, des RR. PP. Capucins & de M. Laugeois n'euſſent été beaucoup plus parfaites, ſi leurs traducteurs avoient fait plus d'uſage de la Bible du Pere Houbigant, & s'ils avoient ſuivi ſa méthode, qui eſt la ſeule qui puiſſe conduire ſûrement & efficacement à la parfaite intelligence de la langue ſainte & du texte hébreu.

Il eſt bon d'obſerver auſſi, qu'entre les fautes de copiſtes, qui ſe trouvent dans le texte hébreu imprimé, il y en a qui ſont antérieures à la verſion qui porte le nom des Septante, & qu'il y en a d'autres qui ont été faites par les copiſtes depuis le tems de cette verſion. Les premiers ne peuvent ſe corriger que par les autres verſions ou par les anciennes Paraphraſes, ou par les manuſcrits, ou enfin par les paſſages paralleles du texte hébreu, par les régles de la grammaire, & par une critique ſaine, éclairée, judicieuſe & fondée ſur le bon ſens, qui doit être regardé comme le premier & le plus excellent de tous les manuſcrits. La verſion des Septante & la Vulgate ſont d'un grand ſecours pour corriger les autres.

Le Lecteur comprendra mieux ce que je viens de dire par un exemple : David perſécuté par Saül, ſe plaint, Pſ. vij, des calomnies qu'on répand contre lui, & dit que s'il eſt coupable du crime dont on l'accuſe, qui eſt de conſpirer contre la vie & la couronne de Saül, il conſent que

ſon ennemi qui le pourſuit, & qui étoit un officier de Saül, ſoit à ſon égard comme un lion qui pourſuit ſa proie; qu'il conſent que cet ennemi l'atteigne; qu'il ſe ſaiſiſſe de lui; qu'il le terraſſe; qu'il le mette en piéces, & qu'il répande ſes entrailles ſur la terre. Ce que la Vulgate traduit ainſi, d'après les Septante: *Perſequatur inimicus (ut leo) animam meam, & comprehendat & conculcet in terrâ vitam meam, & gloriam meam in pulverem deducat.* Le texte hébreu d'aujourd'hui porte: *Et gloriam meam in pulverem habitare faciat.* Le ſçavant Pere Houbigant a bien vu que cette expreſſion, *Et gloriam meam in pulverem deducat*, ou *in pulverem habitare faciat*, ne s'allioit pas avec la comparaiſon du lion: il a corrigé les fautes du texte hébreu, & il a lu *Oukebêdi leaphar iſchphak* (a), *& jecur meum* (*ou viſcera mea*) *in pulverem effundat*, c'eſt-à-dire, *& qu'il répande mes entrailles ſur la terre;* ce qui quadre bien avec

(a) וכבדי לעפר ישפך׃

a comparaiſon du lion, lequel, après avoir mis ſa proie en piéces, en diſperſe les membres çà & là. Cette correction eſt fondée ſur le bon goût, ſur le bon ſens & ſur la raiſon. Elle eſt auſſi fondée en autorité. Pluſieurs manuſcrits portent *kebedi* (a) *jecur meum*, au lieu de *kebodi* (b) *gloria mea*; la faute eſt venue de ce que ce ſecond mot hébreu étant très-fréquent, & le premier étant aſſez rare, les copiſtes ignorans ont écrit celui qu'ils trouvoient le plus fréquemment. En ſecond lieu, ils ont écrit *iſchkan* (c) *habitare faciat*, au lieu de *iſchphak* (d) *effundat*, parce qu'ils ont confondu le *caph* final avec le *nœum* final, à cauſe de la reſſemblance de ces deux lettres, & qu'ils ont pris le *phé* mal formé, pour un *caph*; mais un paſſage parallele des Lamentations, ij. 11, fait voir qu'il faut lire *iſchphak*, *effundat*.

(a) כבדי
(b) כבודי
(c) ישכן
(d) ישפך

Enfin le verbe *ſchaphak* (*a*) ſe conſtruit avec la particule *lamed*, comme il l'eſt ici avec *leaphar* (*b*), au lieu que le verbe *ſchakan* (*c*) ne s'y conſtruit jamais; ce qui acheve de démontrer que la leçon rétablie par le judicieux Pere Houbigant, eſt la vraie leçon primitive & originale du texte hébreu.

Voyons à préſent les traductions de ce verſet. M. Laugeois traduit: *Que l'ennemi pourſuive mes jours, que je tombe en ſon pouvoir, qu'il m'ôte la vie en me foulant à terre, qu'il réduiſe ma gloire en pouſſiere.* Ces derniers mots, *qu'il réduiſe ma gloire en pouſſiere*, ne ſont pas une bonne ſuite, & n'ont rien de commun avec ce que fait le lion. D'ailleurs, au lieu de *mes jours*, il valoit mieux dire, *me pourſuive*; car *animam meam*, en hébreu, eſt ſouvent la même choſe que *me*, qui vient mieux ici.

(*a*) שפך
(*b*) לעפר
(*c*) שכן

Les RR. PP. Capucins traduiſent : *Que l'ennemi pourſuive ſans relâche & ſaiſiſſe mon ame, qu'il foule aux pieds les reſtes de ma vie, & enſeveliſſe dans la pouſſiere les objets de ma gloire.* Cette traduction eſt une paraphraſe & ne rend pas l'image ni la penſée de David, qui ne parle ni *des reſtes de la vie*, ni *d'enſevelir*; ni *des objets de ſa gloire.* Le lecteur s'apperçoit aiſément que ces deux traductions péchent, faute d'avoir ſuivi la vraie leçon primitive & originale, rétablie par le Pere Houbigant.

La même faute de copiſte ſe trouve, Pſ. xxx. 13, où le Pſalmiſte, après avoir remercié Dieu de ſes bienfaits, lui dit, ſelon la Vulgate d'après les Septante, *Ut cantet tibi gloria mea, & non compungar.* En liſant avec pluſieurs manuſcrits *kebedi* (a), c'eſt-à-dire *jecur meum* ou *cor meum*, au lieu de *kabod* (b) *gloria*, comme porte le texte hébreu imprimé, on aura,

(a) כבדי

(b) כבוד

Propterea cantabit tibi cor meum & non ſilebit, c'eſt-à-dire : *C'eſt pourquoi mon cœur vous chantera des cantiques & ne gardera pas le ſilence.* Toute la ſuite & l'exigence du texte fait voir clairement que telle eſt la leçon primitive & originale du texte hébreu. Je ſuis ſurpris que cette correction ait échappé à la ſagacité ordinaire du ſçavant Pere Houbigant, lequel a bien vu qu'il y avoit ici une faute de copiſte dans le texte hébreu imprimé ; mais il l'a corrigée autrement ; & il a traduit : *Propterea canam de tuâ gloriâ & non tacebo.* Je penſe avec lui que l'exemplaire hébreu ſur lequel ont traduit les Septante, portoit, *& non tacebo*, au lieu que l'hébreu imprimé & tous les manuſcrits que j'ai conſultés, portent, *& non tacebit* ; mais il ne portoit ſûrement pas *canam de tuâ gloriâ*, puiſqu'ils traduiſent, *ut cantet tibi gloria mea.*

Les RR. PP. Capucins traduiſent ainſi ce verſet : *Afin que ceux qui font ma gloire ne gardent pas le ſilence, & vous célebrent dans leurs concerts.* Et dans la note ils diſent que, *ceux*

qui font ma gloire, eſt la même choſe que, *mes enfans fidéles*; mais cette paraphraſe & cette interprétation ſont tirées de bien loin, & ne rendent aucunement la penſée du Pſalmiſte.

M. Laugeois traduit : *Ainſi celui que vous avez comblé de gloire, chantera vos louanges.* Il lit, *Kaboud*, *honoratus*; *gloriâ donatus*; & il le prend pour le participe *phaoul*. Cette traduction eſt plus littérale que celle des PP. Capucins; mais je doute que M. Laugeois puiſſe produire aucun exemple où כָּבוּד iſolé & conſtruit comme il l'eſt dans ce verſet, ſoit le participe *phaoul*.

Enfin cette même faute de copiſte ſe trouve encore, Pſ. lvij. 9, & Pſ. cviij. 3, où la Vulgate traduit d'après les Septante : *Exurge, gloria mea, exurge, pſalterium & cithara, exurgam diluculo.* Cet *exurge, gloria mea*, M. Laugeois le traduit : *Ma lyre, célébrez celui à qui je dois toute ma gloire*; mais c'eſt paraphraſer & non pas traduire: d'ailleurs, *exurge, gloria mea*, ne peut jamais dire, *celui à qui je dois toute ma gloire.* Les RR. PP.

Capucins traduiſent : *Eveillez-vous enfin, vous qui faites ma gloire ; & vous, ma harpe & ma lyre, ranimez vos accords.* Mais le texte ne dit pas, *enfin*, ni, *vous qui faites ma gloire.* En liſant avec pluſieurs manuſcrits *kebedi* (a), *jecur meum* ou *cor meum*, tout eſt clair & naturel : *Animez-vous, mon cœur, animez-vous, mon nable & ma lyre ; je m'animerai dès l'aurore, Seigneur, à chanter vos louanges.* Le verſet précédent fait voir clairement que telle eſt la penſée du Pſalmiſte ; cette expreſſion, *animez-vous*, mot à mot, *réveillez-vous, mon cœur, réveillez-vous, ma lyre*, &c. eſt ſi naturelle, que les Poëtes profanes s'en ſont ſervis aſſez ſouvent. Je ſuis ſurpris que cette correction ait encore échappé à la ſagacité du Pere Houbigant. Il y a pluſieurs autres endroits dans le texte hébreu où les copiſtes ont encore confondu *kebedi* (a), *jecur meum*, ou *cor meum*, avec *kebodi* (b), *gloria*

(a) יקבי
(b) כבודי

mea

mea. Mais il ne s'agit ici, que des Pſeaumes.

Je pourrois aiſément rapporter un très-grand nombre de fautes ſemblables ; mais on en verra pluſieurs ci-après, & en voilà ſuffiſamment pour faire voir combien la critique du texte hébreu eſt néceſſaire pour l'intelligence des livres ſaints.

XI.

Obſervations ſur le Diſcours préliminaire de M. Laugeois.

APRÈS avoir fait des obſervations générales ſur la traduction de M. Laugeois & ſur celle des RR. PP. Capucins, je vais entrer dans le détail.

M. Laugeois raconte dans ſon Diſcours préliminaire, qu'ayant conçu qu'il n'étoit pas poſſible d'entendre les paſſages obſcurs de l'Ecriture ſainte, ſans la connoiſſance de la langue hébraïque, il en fit une étude ſérieuſe. *Je n'eus par fait*, dit-il, *beaucoup de chemin, que j'entrevis une lumiere*

chaque mot dans *le ſens littéral*, puiſqu'il convient qu'ils ont traduit *chaque expreſſion dans la ſignification la plus ordinaire & la plus connue.* M. Laugeois ſe ſeroit néanmoins exprimé plus correctement, s'il eût dit que les Septante *avoient rendu chaque expreſſion dans ſa ſignification la plus ordinaire & la plus connue, plutôt que dans celle qui étoit plus propre à faire ſentir la liaiſon, la ſuite & la connexité d'un verſet à l'autre.*

Il eſt bon d'obſerver auſſi que c'eſt un grand avantage pour nous, que les Septante aient traduit le texte hébreu de mot à mot; car, par ce moyen, leur verſion nous repréſente clairement l'exemplaire hébreu ſur lequel ils ont traduit : ce qui ſert à nous faire appercevoir & à corriger un très-grand nombre de fautes de copiſtes, introduites depuis leur tems dans le texte hébreu. C'eſt donc par un effet de la divine Providence & de ſa bonté envers nous, que les anciennes verſions du texte hébreu ont été faites de mot à mot. Si elles avoient été ſemblables à celles de M. Laugeois & des RR.

PP. Capucins, nous ne reconnoîtrions plus, comme nous faiſons, le texte hébreu que les anciens traducteurs avoient ſous les yeux en traduiſant.

M. Laugeois eſt perſuadé, dit-il, que *ſes lecteurs auront la ſatisfaction de n'être arrêtés par aucun ſens louche, iſolé, ou hétérogene; avantage*, continue-t-il, *qu'on ne trouve dans aucune verſion que la ſienne, dans quelque langue que ce ſoit.* Mais ceux qui auront comparé ſa traduction avec la verſion latine du Pere Houbigant, & avec pluſieurs autres verſions ou traductions antérieures, ne conviendront peut-être pas de ce que dit ici M. Laugeois avec tant de confiance. D'ailleurs, la bonté d'une traduction ne conſiſte pas ſeulement dans la clarté: il faut, outre cela, qu'elle rende fidélement & exactement le ſens & la penſée du texte original. Or c'eſt ce que ne fait pas, en beaucoup d'endroits, la traduction de M. Laugeois, comme on l'a déja vu ci-deſſus, & comme on le verra plus amplement ci-après.

Mes remarques, ajoûte M. Laugeois,

feront aſſez connoître que les nouveaux ſens (que je donne) ne ſont pas arbitraires, mais tirés du génie de la langue hébraïque.

Il me ſemble, au contraire, que ce ſont *ces remarques* de M. Laugeois, qui convaincront tous les habiles Hébraïſans, que preſque tous ſes nouveaux ſens ſont purement arbitraires, & que ce qu'il appelle *le génie de la langue hébraïque*, n'eſt pas moins arbitraire dans ſes remarques, puiſqu'il ne le fait conſiſter que dans des régles de grammaire, qu'il invente arbitrairement, & qui ſont contradictoires à celles qui ſont conſtantes, & non conteſtées. Quand on cite des régles de grammaire hébraïque, il faut que ces régles ſoient certaines, & reconnues de tous les habiles Hébraïſans; ou ſi l'on en fait de nouvelles, on doit les établir par l'uſage commun & conſtant de la langue ſainte. C'eſt en cela que conſiſte le *génie de la langue hébraïque*, & non pas dans des régles inconnues, dont les ſçavans ne conviennent pas, & qui ne ſont inventées que pour ap-

puyer des interprétations nouvelles & arbitraires.

XII.

Remarques sur des Observations préliminaires des RR. PP. Capucins.

LEs RR. PP. Capucins assurent (*a*) que la captivité de Babylone, & le retour de cette captivité, *fait l'objet principal du premier sens littéral de la plus grande partie des Pseaumes*, c'est-à-dire, comme ils s'en expliquent plus bas (*b*), de tous les Pseaumes, *à l'exception de sept qui regardent uniquement le Messie, & de deux ou trois autres, qui*, selon eux, *ont un objet particulier.* Il n'y a donc, si l'on en croit les RR. PP. Capucins, que dix Pseaumes au plus, qui n'aient pas la captivité de Babylone pour objet, ou la liberté accordée aux Hébreux par Cyrus : nous avons déja réfuté ce

(*a*) Pag. iij.
(*b*) Pag. xlj.

ſyſtême, qui n'eſt ni vraiſemblable, ni conforme à l'hiſtoire. Les Livres ſaints nous apprennent, par exemple, que les Pſeaumes xviij, xcv, xcvj, cv, cvj & cxxxvj ont été compoſés par David pour d'autres ſujets : or ces ſix Pſeaumes ne ſont pas compris dans la liſte des ſept Pſeaumes prophétiques, indiqués par les Peres Capucins, ni au nombre des deux ou trois autres auxquels ils donnent des ſujets particuliers. Il y a donc, ſelon les Livres ſaints, plus de dix Pſeaumes qui ont d'autres objets que la captivité de Babylone, ou le retour de cette captivité.

Quoique David, diſent-ils (pag. v.) *puiſſe être l'auteur* des Pſeaumes, *il n'en eſt pas l'objet ;* la raiſon qu'ils en apportent, c'eſt que l'on ne peut attribuer à ce Prince les *imprécations* que le Pſalmiſte fait aſſez ſouvent contre ſes ennemis, ni les prieres qu'il adreſſe à Dieu pour demander leur deſtruction, puiſque David ſe conduiſit avec un cœur généreux & plein de douceur envers Saül, Abſalon & Semeï. Je conviens que David n'a

point fait *d'imprécations* contre Saül, qui étoit ſon Souverain, ni contre Abſalon, qui étoit ſon fils & qu'il aimoit tendrement, ni enfin contre Semeï, dont il regarda les injures comme un juſte châtiment de ſon homicide & de ſon adultere ; mais David n'a-t-il jamais eu d'autres ennemis que Saül, Abſalon & Semeï ? Doëg & les autres courtiſans de Saül n'avoient-ils pas conjuré la perte de David ? Et dans le tems même qu'il venoit de rendre les ſervices les plus ſignalés à ſon Roi & à ſa patrie, ne ſçait-on pas qu'ils aigriſſoient Saül contre lui par leurs calomnies & par leurs intrigues. Durant la rebellion d'Abſalon, Achitophel & les autres conſeillers de ce Prince ambitieux s'étoient ligués pour la ruine de David. Enfin il eut pour ennemis les Philiſtins, les Moabites, les Iduméens, les Syriens & les Ammonites. Il avoit donc des ennemis domeſtiques & étrangers, outre Saül, Abſalon, & Semeï. Il pouvoit par conſéquent faire contre eux des *imprécations*, & demander à Dieu leur deſtruction, comme firent depuis, Jérémie, Né-

hémie, & les autres ſaints perſonnages de l'Ancien Teſtament; car il n'en étoit pas, à cet égard, de l'ancienne alliance, comme il en eſt de la nouvelle. Dans celle-ci, les promeſſes ſont ſpirituelles, & les châtimens réſervés pour l'autre vie; mais dans l'ancienne alliance, Dieu avoit promis des biens temporels; & il s'étoit engagé ſolemnellement de venger de leurs ennemis ceux qui obſerveroient ſa loi, d'exterminer les méchans, & d'élever les juſtes ſur leurs ruines. Ainſi un Hébreu, fidéle obſervateur de la Loi, qui demandoit à Dieu des biens temporels, qui faiſoit des *imprécations* contre ſes ennemis, & qui prioit Dieu de les punir, ne faiſoit que lui demander l'exécution d'une promeſſe qui étoit la condition de ſon alliance; & pourvu que, dans ſa priere ou dans ſes imprécations, il ne mêlât point de motifs étrangers, tel que celui de ſatisfaire ſa cupidité ou ſa haine, ſa priere étoit bonne, & ſes imprécations innocentes. La gloire même de Dieu, intéreſſée dans les perſécutions & dans les calamités du juſte, étoit un motif pour

demander à Dieu, qu'en accompliſſant la condition de ſon alliance, il accélérât la punition de ſes ennemis, afin de fermer la bouche aux impies, qui en prenoient occaſion de blaſphêmer contre Dieu en qui le juſte mettoit ſon eſpérance. David a donc pu, ſelon l'ancienne alliance, faire des *imprécations* contre ſes ennemis, & demander à Dieu leur deſtruction. Les RP. Peres Capucins ne diſconviendront pas que les Hébreux captifs à Babylone, n'aient fait de telles *imprécations* & de telles *demandes*. Pourquoi refuſer à David ce que l'on accorde aux Hébreux captifs ? Mais, diſent les RR. Peres, David étoit un Prince généreux, clément, & plein de douceur. On en convient ; mais cette clémence ne l'empechoit pas de repréſenter à Dieu les promeſſes & les conditions de ſon alliance, ni de punir ſévérement ſes ennemis, lorſqu'il jugeoit que la juſtice l'exigeoit. On peut voir dans le ſecond livre de Samuel, chap. 12, les ſupplices qu'il fit ſouffrir aux Ammonites ; & dans le premier Livre des Rois (Vulg. 3e.) chap. xj,

avec quelle rigueur Joab traita, par ſon ordre, les Iduméens.

Se perſuadera-t on jamais, continuent les RR. Peres Capucins, *qu'il ſoit entré dans les deſſeins de Dieu, que le premier & le ſecond temple de Jéruſalem & toutes les Egliſes chrétiennes ne retentiſſent, d'âge en âge, que des plaintes d'un Roi d'Iſraël, mort depuis pluſieurs années, & de ſes invectives contre ſes ennemis particuliers ?*

Non aſſurément, on ne ſe le perſuadera point : auſſi voit-on dans les Pſeaumes bien d'autres choſes que les *imprécations* & les *invectives* de David contre ſes ennemis. Mais on ſe perſuadera beaucoup moins que le premier & le ſecond temple n'aient retenti que des plaintes des Hébreux captifs, dans le tems même que les Hébreux n'étoient point captifs, que leur Royaume étoit floriſſant, & qu'ils ignoroient entiérement leur future captivité ; on ne ſe perſuadera point que, dans l'Egliſe chrétienne, les fidéles ſoient ſans ceſſe occupés à chanter les ravages des Chaldéens, dont la plus grande partie n'a jamais entendu parler, & qu'ils

n'aient autre choſe dans la bouche, en chantant des Pſeaumes, que les plaintes des Hébreux captifs, ou les expreſſions de joie & de reconnoiſſance des Hébreux délivrés. Ce ſyſtême eſt ſi peu vraiſemblable, qu'il a été inouï juſqu'à nos jours, & que ni les ſaints Peres, ni les autres ſçavans interpretes de l'Ecriture, ſoit Juifs ou Chrétiens, n'en ont jamais eu la moindre idée. Ce que l'on ſe perſuadera aiſément, en liſant les Pſeaumes, & ce qui eſt vrai, c'eſt que ce ſont des odes, des cantiques, des élégies & d'autres piéces de poëſie ſacrée, qui rappellent l'hiſtoire & les principaux événemens de l'Ancien Teſtament, les différens états du peuple de Dieu, depuis Moyſe juſqu'aux Machabées; la grandeur, la puiſſance & la ſageſſe de l'Etre ſuprême; ſes bontés, ſes miſéricordes & ſes œuvres merveilleuſes envers ſon peuple; les châtimens de ce même peuple, à cauſe de ſes infidélités; les promeſſes du Médiateur & du Sauveur du genre humain; la prédiction de ſa Naiſſance, de ſa Paſſion, de ſa Mort, de ſa Réſurrection, de ſon Aſcenſion,

&c. les ſentimens de foi, de reſpect, d'adoration, d'amour, de crainte & de reconnoiſſance envers le Créateur & le Rédempteur de l'Univers; ſes louanges & l'image vive & frapante de ſes divins attributs; le bonheur réſervé aux juſtes, les peines décernées contre les impies, les maximes d'une morale pure & divine, &c. Voilà en général ce qui eſt renfermé dans les Pſeaumes, & ce que tout le monde y verra. Mais la captivité de Babylone, & le retour de la captivité n'en remplit pas tout l'objet, ni même celui de la plus grande partie. Au reſte, quand David ne ſeroit pas l'auteur des *imprécations* que nous liſons dans les Pſeaumes qui lui ſont attribués, il ne s'enſuivroit pas que ces Pſeaumes aient pour objet la captivité de Babylone, puiſqu'ils pourroient avoir été compoſés pour d'autres ſujets, par Jérémie, Néhemie, & d'autres perſonnes inſpirées de l'Ancien Teſtament.

Les RR. PP. Capucins nous donnent encore, pour une régle certaine, ce qu'ils appellent *l'harmonie*, c'eſt-à-dire,

par exemple, que ſi dans un Pſeaume quelconque, il y a un ſeul verſet qui s'entende de Jeſus-Chriſt, tout le Pſeaume doit s'expliquer & s'entendre de Jeſus-Chriſt, *ſans quoi*, diſent-ils, *c'eſt un ſigne certain que l'objet du Pſeaume eſt manqué.* Mais cette régle ne nous paroît rien moins que conſtante, néceſſaire & invariable; car rien n'empêche que le Pſalmiſte, à l'occaſion de quelque événement temporel, qui fait le ſujet de ſon ode, ne s'éleve dans quelque verſet, juſqu'à Jeſus-Chriſt figuré dans cet événement temporel, & qu'il ne parle plus de Jeſus-Chriſt dans les autres verſets. Tel eſt, par exemple, le Pſeaume lxviij, où David, dans le verſet 19, prédit l'Aſcenſion de Jeſus-Chriſt, quoiqu'il n'y ait aucune preuve qu'il parle de Jeſus-Chriſt dans tous les autres verſets ſans exception. Il eſt vrai que tout Pſeaume qui n'eſt point alphabétique, ni purement moral, paroît avoir un ſujet unique & principal auquel ſe rapportent toutes ſes parties, & qu'ainſi il y a une *harmonie* dans les Pſeaumes; mais cette harmonie n'exige pas qu'aucun verſet

n'ait rapport à des événemens temporels dans les Pſeaumes prophétiques, ou à des événemens prophétiques, dans les Pſeaumes dont l'objet eſt quelque événement temporel de l'Ancien Teſtament. Il n'y a que les Pſeaumes entiérement prophétiques & hiſtoriques, dont on puiſſe dire avec certitude, que tous les verſets en ſont en même tems prophétiques & hiſtoriques.

Les RR. PP. Capucins prétendent auſſi qu'il y a dans l'hébreu du texte ſacré beaucoup de *termes énigmatiques*, d'*énallages*, de *réticences*, de *ſupplémens à ſubſtituer*, &c. Mais tout cela n'a rien de particulier dans l'hébreu, & n'a été inventé que pour juſtifier mal-à-propos les fautes de copiſtes, ou pour ſe tirer d'embarras des paſſages obſcurs & difficiles, comme nous le ferons voir cy-après. Les RR. Peres ajoutent (*a*) que les pronoms perſonnels ſur-tout exigent dans l'hébreu beaucoup de *ſupplémens*, & qu'ils *ren-*

(*a*). Pag. xxxiij.

ferment une idée modificative ; mais cette obſervation eſt purement arbitraire, & ne peut ſe prouver. Car ce qu'ils citent du Pſ. iij. 5, *Ani ſchakabthi ouaiſchanah* (a) qu'il leur plaît de traduire : *Couché ſur mon lit de douleur, je ſuis plongé dans un ſommeil léthargique*, ne prouve rien ; & leur traduction ne rend pas la penſée du Pſalmiſte, qui ne parle en ce verſet, ni *de lit de douleur*, *ni de ſommeil léthargique*. Il y dit *qu'il a recours à Dieu & qu'il en ſera exaucé ;* puis il ajoute : *Je me couche, je me livre ſans crainte au ſommeil, je me réveille ſans alarmes, parce que je ſuis ſous la garde du Seigneur.* Ce n'eſt pas là l'image d'un *lit de douleur*, ni d'un *ſommeil léthargique ;* & toute la ſuite du Pſeaume fait voir clairement que tel eſt le ſens de ce verſet. Le pronom *ego*, en hébreu *ani*, ne renferme pas plus l'idée de *douleur*, que celle *de la joie*, & n'a rien de particulier en hébreu. Le *hé*, paragogique dans *iſchanah* (b)

(a) אני שכבתי ואישנה
(b) אישנה

peut bien être énergique ; mais cette énergie doit tomber ſur la ſignification plus expreſſive de ce verbe, c'eſt-à-dire, ſur un ſommeil tranquille & ſans inquiétude ; mais il ne peut jamais renfermer l'idée d'un *ſommeil léthargique*, qui n'a rien de commun avec tout ce que dit le Pſalmiſte.

Nous pourrions faire beaucoup d'autres remarques ſur le Diſcours préliminaire des RR. PP. Capucins ; mais la plûpart viendront mieux dans les obſervations particulieres que nous allons faire ſur quelques Pſeaumes : il ſuffit d'avertir le lecteur qu'il y a pluſieurs autres choſes dans ce diſcours préliminaire que nous n'adoptons pas, & que nous ne prétendons pas faire la critique de tout ce qui ne nous paroît point exact, mais ſeulement de quelques endroits principaux, ſur-tout de ceux où nous examinerons en même tems la traduction de M. Laugeois.

XIII.

Observations particulieres sur quelques Pseaumes de la traduction de M. Laugeois & des Révérends Peres Capucins.

LIVRE Ier DES PSEAUMES.

Pseaume I. *Beatus vir.*

℣. 5. *IDEO non resurgent* (hébreu, *non stabunt* ou *non subsistent*) *impii in judicio*, &c. M. Laugeois traduit : *Les méchans ne s'éleveront point aux tribunaux, ni les pécheurs ne seront point admis dans le conseil de ceux qui seront prépoſés pour rendre la juſtice.* Pluſieurs interpretes Catholiques, avant M. Laugeois, ont entendu ainſi ce verſet, qui eſt le ſeul qui ait quelqu'obſcurité dans ce Pſeaume ; mais il me ſemble que ce n'en eſt pas le ſens ; car le Pſalmiſte oppoſe ici le ſort des juſtes à celui des méchans. Les juſtes, ſelon lui, ſont comme un arbre toujours verd, qui produit ſes

fruits dans ſa ſaiſon : tout leur réuſſit & leur poſtérité doit ſubſiſter ; au lieu que les impies & les méchans ſont ſemblables à la menue paille, que le vent emporte, & qui n'a aucune conſiſtance. Or quand bien même les méchans n'auroient pas été élevés à la Magiſtrature, il ne s'enſuivroit pas que leur ſort eût été malheureux, puiſqu'ils auroient pu proſpérer dans l'état militaire, dans le négoce & dans les autres conditions. Ainſi l'excluſion, ou la privation de la Magiſtrature ſeule, n'auroit pas rendu leur ſort malheureux. Il me ſemble donc que le ſens de ce verſet eſt que *Les impies ne ſe ſoutiendront pas au jugement.* C'eſt-à-dire, que Dieu les condamnera, & qu'ils n'auront point de ſtabilité dans l'aſſemblée des juſtes & parmi la nation ſainte des Hébreux, mais qu'ils périront eux & leur poſtérité ; bien différens des juſtes qui ſeront floriſſans, & dont Dieu fera ſubſiſter la poſtérité.

Les RR. PP. Capucins, qui entendent ce Pſeaume de la captivité de Babylone, traduiſent : (Les im-

pies) *ne recouvreront pas la vie*, c'eſt-à-dire, *la liberté*, ce qui veut dire, ſelon eux, qu'ils ne retourneront pas dans la terre promiſe ; mais les RR. Peres ne prouvent pas que ce Pſeaume, qui eſt entiérement moral, doive s'entendre de la captivité. D'ailleurs, quand les Prophetes & les Pſalmiſtes parlent du retour de la captivité, ils ſe ſervent du verbe *ſchoub* (a) *reverti ;* c'eſt pourquoi s'il s'agiſſoit ici de ce retour, le Pſalmiſte auroit dit *lo iaſchoubou* (b) *non revertentur*, & non pas *lo iakoumou* (c) *non ſtabunt* ou *non ſubſiſtent*, puiſque le premier de ces termes eſt en quelque ſorte conſacré pour exprimer ce retour. Enfin les RR. Peres ne prouvent pas que la promeſſe du retour de la captivité ait été faite aux ſeuls juſtes, ce qui néanmoins ſeroit néceſſaire pour autoriſer leur interprétation. Il me paroît auſſi qu'ils n'auroient pas dû reſtraindre

(a) שוב

(b) לא ישובו

(c) לא יקומו

à un jugement particulier, ce que le Pſalmiſte dit du jugement en général.

Pſeaume II. *Quare fremuerunt gentes.*

℣. 6. *Ego autem conſtitutus ſum Rex ab eo*, &c. M. Laugeois traduit: *Sçachez que c'eſt moi qui ai établi mon Roi ſur Sion*, &c. Il ſuit le texte hébreu imprimé, & fait parler Dieu dans ce ſixieme verſet, au lieu que c'eſt toujours David qui y parle dans la perſonne du Meſſie, & qui dit (mot à mot:) *Pour moi j'ai été établi Roi par lui ſur Sion, ſa montagne ſainte; j'annoncerai le décret du Seigneur. C'eſt lui qui m'a dit: Tu es mon Fils, je t'ai engendré aujourd'hui. Demandes-moi, & je te donnerai les nations pour héritage.* Selon cette leçon, il ne faut rien ſuppléer; & c'eſt la vraie leçon du texte hébreu primitif & original, lequel eſt repréſenté par la verſion des Septante, par la Vulgate & par les autres verſions anciennes. Le texte primitif avoit donc *niſſakthi* (ou plutôt *nit-ſabthi*) *malko, al Sion har qod-*

ſcho (*a*) c'eſt-à-dire *ſtabilitus ſum* (ou *conſtitutus ſum*) *Rex ejus, ſuper Sion monte ſanctitatis ejus.* Le texte hébreu imprimé, renferme deux fautes de copiſtes, leſquels ont pris les affixes *ouaou* (*b*) pour les affixes *iod* (*c*), à cauſe de la reſſemblance de ces deux lettres. Les remarques de M. Laugeois ſur ces verſets, ſont plus obſcures que le texte; ce qu'il y dit que *haiom* (d) ſignifie *hanc gloriam*, n'eſt appuyé ſur rien: il eſt conſtant, au contraire, que *haiam*, en hébreu, eſt la même choſe que *hodie* en latin. De plus, l'adverbe *aujourd'hui* a été omis mal-à-propos dans ſon édition, & il faut l'y rétablir, ce qu'il ajoûte eſt une paraphraſe.

Les RR. PP. Capucins traduiſent: *Je l'ai, dira-t-il, ſacré moi-même pour*

(*a*) נסכתי (ou ניצבתי) מלכו עלי ציון הר קדשו

(*b*) ו

(*c*) י

(*d*) היום

régner ſur Sion, Mais, 1° ils font parler Dieu dans ce verſet, au lieu que c'eſt toujours David qui y parle, comme nous venons de le remarquer, & comme toute la ſuite du texte le prouve clairement. La leçon ſuivie par les Septante & par la Vulgate, étant ici meilleure que celle du texte hébreu imprimé, il falloit la préférer & ne pas ajoûter au texte ces ſupplémens, *leur dira-t-il, pour régner;* ſupplémens qui ſont arbitraires & non néceſſaires. 2° Ils traduiſent, avec pluſieurs dictionnaires fautifs, le verbe *naſak* (a) par *ſacrer, oindre*, ce qu'il ne ſignifie jamais dans l'Ecriture; mais *ſtabilire, confirmare, principem conſtituere*; c'eſt *maſchach* (b) qui veut dire *oindre* & *ſacrer*. Selon la ſignification que les RR. Peres donnent à *naſak*, on feroit dire à David *qu'il a été ſacré Roi ſur Sion*, tandis que tout le monde ſçait que ce n'eſt point à Sion, mais à Hébron qu'il fut ſacré. Enfin il eſt

(a) נסך

(b) משח

très-

très-vraiſemblable que le texte hébreu primitif n'avoit pas *niſſakthi* (a) *confirmatus ſum*, mais *nitſabthi* (b) *conſtitus ſum*. Car c'eſt ainſi que les Septante traduiſent toujours le verbe *iatſab* (c). Voyez cette verſion ſur I. Sam. j. 26. iij. 10. x. 19, 23. xij. 7, 16. xix. 20. xxij. 9, &c. Le *tſadé* aura été confondu avec le *ſamech*, à cauſe de la reſſemblance de leur prononciation, & le *beth* avec le *caph*, deux lettres qui ſe reſſemblent beaucoup.

℣. 11. Vulg. *Exultate ei cum tremore.* Le texte hébreu imprimé porte de même, excepté qu'il n'a pas le pronom *ei*. Comme il n'eſt pas naturel *de ſe réjouir avec tremblement*, pour éviter cette difficulté, M. Laugeois traduit : *Célébrez ſes fêtes d'un cœur plein d'allégreſſe & de componction.* Mais ce ne peut être le vrai ſens ; car ce Pſeaume a été compoſé à l'occaſion de la guerre des Ammonites,

(a) נסכתי

(b) נצבתי

(c) יצב

quand Adarezer & les autres Princes Syriens qui étoient tributaires de David, ſe liguerent contre lui avec les Ammonites, pour ſecouer le joug & s'exempter du tribut. C'eſt ce qu'ils diſent clairement, verſet 3. *Dirumpamus vincula eorum, & projiciamus à nobis jugum ipſorum.* Ces Princes Syriens étoient idolâtres; & l'on ne voit nulle part que David, en les ſoumettant, les ait obligés d'embraſſer la religion Judaïque, ni de célébrer les fêtes des Hébreux. David ne leur dit donc pas ici: *Célébrez ſes fêtes*, comme M. Laugeois le lui fait dire. Il me ſemble que le texte hébreu primitif & original portoit *ouallou lo biradah* (a) c'eſt-à-dire, *& laudate eum cum tremore.* L'Arabe a retenu cette leçon; les Septante & la Vulgate l'ont auſſi retenue en partie, puiſqu'ils ont ἐπ' αὐτῷ, *ei.* Les autres anciennes verſions ont auſſi ce pronom: or les verbes *goul* & *ghil* (b) ne ſe conſtruiſent jamais avec la par-

(a) והללו לו ברעדה

(b) גול גיל

ticule *lamed* ; mais *alal* (*a*) s'y conſtruit. Le texte Syrien porte, *Tenete eum* ; le Chaldéen, *Orate eum*. Ces variétés ſont un indice de la faute du copiſte qui aura pris le *hé* mal formé pour un *ghimel* & un *iod* & qui aura retranché לי à cauſe de לי final de הללו. Par cette correction, il n'y a plus de difficulté.

Les RR. Peres Capucins traduiſent : *Servez-le avec une joie mêlée de reſpect*. Mais c'eſt paraphraſer pour éviter la difficulté du texte. D'ailleurs *readah* veut dire *tremblement*, & non pas *reſpect*.

Pſeaume III. *Domine, quid multiplicati ſunt.*

℣. 6. Vulg. *Ego dormivi*, (hébreu *decubui*) &c. Les PP. Capucins traduiſent : *Couché ſur mon lit de douleur, je ſuis plongé dans un ſommeil léthargique*. Voyez ci-deſſus, N° XII, ce que nous avons dit de cette traduction.

(*a*) הלל

Au reſte, ce verſet ſemble prouver que David compoſa ce Pſeaume le matin, & le jour même de la bataille qui ſe donna contre Abſalon dans le bois d'Ephraïm au-delà du Jourdain.

℣. 8. Vulg. *Quoniam tu percuſſiſti*, &c. Les PP. Capucins: *Quand romprez-vous la mâchoire de tous mes ennemis? quand briſerez-vous les dents des impies?* Le texte ne dit pas, *Quand romprez-vous?* ni *quand briſerez-vous?* mais il dit au prétérit: *Quoniam tu percuſſiſti maxillâ omnes inimicos meos, & dentes improborum contriviſti.* Ce Pſeaume a été compoſé durant la rebellion d'Abſalon, & ſelon toutes les apparences, le matin même du combat où périt ce fils ingrat & ambitieux. David fait ici alluſion à Goliath, à Saül, aux Courtiſans de ce Prince, aux Philiſtins, aux Syriens, aux Ammonites, aux Iduméens & aux Moabites qui avoient tous juré la perte de David, mais qui périrent, ou furent ſoumis. David met ici ſa confiance en Dieu; & il eſpere qu'il en ſera de même des rebelles qui alloient combattre pour Abſalon, & qui eurent en

effet le même ſort. Tel eſt le ſens naturel de ce verſet.

℣. 9. Vulg. *Super populum tuum (ſit) benedictio tua.* M. Laugeois ſoutient que *benedictio tua* eſt ici pour *benedicentibus* ſelon l'uſage de la langue hébraïque, *qui*, dit-il, *exprime le plus ſouvent l'adjectif & le participe, par le ſubſtantif qui en eſt formé.* Mais nous ne reconnoiſſons pas ce prétendu uſage de la langue hébraïque. Les RR. Peres Capucins n'ont pas fait cette faute.

Pſeaume LV. *Cùm invocarem, exaudivit me Deus.*

M. Laugeois dit que *ce Pſeaume a le même ſujet que le précédent.* Il paroît au contraire qu'il a été compoſé durant la perſécution de Saül, puiſque David y parle de ſon innocence, qu'il n'y prend pas la qualité de Roi, & qu'il n'y fait aucune mention de la montagne de Sion; caracteres qui déſignent les Pſeaumes compoſés par David, durant la perſécution de Saül. De plus, M. Laugeois donne des ſens tout-à-fait ſinguliers aux titres

des Pſeaumes, & les PP. Capucins paroiſſent auſſi s'être donné beaucoup de liberté à cet égard. Il eſt vrai que ces titres ne ſont pas partie du texte ſacré ; mais il ne faut pas les négliger entiérement à cauſe de leur antiquité, & parce qu'ils indiquent quelquefois très-bien les ſujets des Pſeaumes. Il ſeroit trop long de relever ici les ſens que M. Laugeois donne à ces titres ; il ſuffit de dire que tous ces ſens me paroiſſent arbitraires, & contraires à la ſignification conſtante & certaine des mots dont ces titres ſont compoſés.

℣. 3. Vulg. *Filii hominum*, (hébreu *viri*) *uſquequò gravi corde, ut quid diligitis vanitatem*, &c. M. Laugeois: *Enfans rebelles, juſqu'à quand me ferez-vous de ma gloire un opprobre ?* &c. Le texte hébreu imprimé porte à la vérité : *Uſquequò gloriam meam*, ou *gloria mea in ignominiam ?* Mais il eſt aiſé de voir que le ſens n'en eſt pas complet, ce qui prouve que le texte hébreu primitif, tel qu'il eſt repréſenté par les Septante & par la Vulgate, étoit : *Uſquequò graves eritis corde ? quare diligitis vanitatem ?* &c. *Ad meh kebode*

leb, *lammah* (*a*), &c. Cette leçon fait un ſens complet & n'exige point de ſupplémens. Il falloit donc la préférer. Les Peres Capucins ont auſſi ſuivi le texte hébreu imprimé, quoique moins correct que celui de la Vulgate; mais ils n'ont pas traduit *Bene iſch* (*b*) par *enfans rebelles*, comme a fait M. Laugeois, & avec raiſon: car ces termes ſe prennent toujours en bonne part; & il ne s'agit point ici de *rebelles*, mais des Grands de la cour de Saül, auxquels David reproche les vains projets & les calomnies qu'ils répandoient contre lui. D'un autre côté, les Peres Capucins qui voient par-tout des Chaldéens, transforment ici ces vains projets & ces calomnies des courtiſans de Saül, en idoles & en idolatrie, quoique David n'en parle en aucune ſorte dans ce Pſeaume.

℣. 5. Vulg. *Iraſcimini*. M. Laugeois: *Craignez Dieu*. Dans la note, au lieu

(*a*) עד מה כבודי לכלמה

(*b*) בני איש

de *& l'on ne peut donner*, liſez, *& l'on peut donner.* J'ai averti M. Laugeois de cette faute d'impreſſion, auſſi-tôt que ſa traduction a paru.

Ibid. *Quæ dicitis in cordibus veſtris, in cubilibus veſtris compungimini.* M. Laugeois, *Craignez-le* (Dieu) *ſincérement & vous jouirez d'une paix inaltérable.* On ne reconnoît ni l'hébreu, ni les anciennes verſions dans cette traduction; & M. Laugeois ne prouve en aucune ſorte, qu'elle rende le ſens de ce verſet, qui eſt obſcur. Il me ſemble que Symmaque l'a fort bien rendu. Il liſoit: *Imrou bilbabkem, ou al miſchkabkem domou* (a). διαλέχθητε ἐν καρδίαις ὑμῶν, (καὶ) ἐπὶ ταῖς κοίταις ὑμῶν ἡσυχάσατε. *Recogitate in cordibus veſtris, (&) ſuper cubilibus veſtris quieſcite*; c'eſt-à-dire, *Rentrez en vous-mêmes, & dormez en repos; tenez-vous tranquilles dans vos lits, au lieu de paſſer les nuits & de vous tourmenter, expoſés aux injures de*

(a) אמרו בלבבכם ועל משבבכם דמי

l'air avec Saül, en vous obſtinant à me pourſuivre inutilement. Tel me paroît être le ſens de ce verſet. L'ancienne Italique, le Syrien & l'Arabe mettent le *ouaou* avant *al* (*a*), au lieu de le mettre avant *domou* (*b*), comme il eſt dans l'hébreu imprimé. Le ſçavant Pere Houbigant veut qu'on liſe המרו *Amari eſtote*; c'eſt-à-dire, *Soyez pénétrés de douleur & d'amertume*, au lieu de אמרו par la faute d'un copiſte qui aura mis un *aleph* pour un *hé*, à cauſe de la prononciation à-peu-près ſemblable de ces deux lettres. Nous ne balancerions pas à admettre cette correction, ſi elle étoit fondée ſur quelques manuſcrits, ou ſur quelque autorité des anciens. Nous ne parlons pas de la traduction des RR. Peres Capucins, qui prennent ici *les lits* pour les *provinces de la Chaldée*, & qui traduiſent conformément à ce ſyſtême.

℣. 7. Vulg. *Multi dicunt:* (ou *dice-*

(*a*) על

(*b*) דמו

bant) *Quis ostendet nobis bona ?* M. Laugeois : *Les impies disent : Qui nous démontrera l'existence d'un Dieu ? O mon Dieu, vous avez fait éclater sur nous votre providence.* Mais le texte ne parle ici ni d'*impies*, ni de l'*existence de Dieu*, ni de *la providence ;* il porte simplement : *Multi dicunt:* (ou *dicebant*) *Quis ostendet nobis bonum ?* c'est-à-dire : Quis dabit ut benè sit nobis ? quis subministrabit victus commeatusque necessarios ? *Elevatum est* (ou *signatum est*) *super nos lumen vultûs tui, Domine.* Tout cela n'a aucun rapport avec la traduction de M. Laugeois, laquelle n'a rien de commun non plus avec la révolte d'Absalon, dont il fait le sujet de ce Pseaume. Il me semble que David parle ici des gens de sa suite, qui, durant la persécution de Saül, murmuroient de n'avoir point de vivres, avant que David eût épousé Abigaïl, mais qui se trouverent dans l'abondance après ce mariage. C'est ce dont David remercie Dieu. Le verset suivant confirme cette explication.

Ces paroles, *Multi dicunt* : (ou

dicebant) *Quis ostendet nobis bona?* c'est-à-dire : Qui nous donnera des vivres ? Les RR. Peres Capucins les traduisent, *Vous tous qui demandez, qui nous fera jouir de ce bonheur?* Mais le texte ne dit pas : *Vous tous*, ni *qui demandez*, ni *ce bonheur*, dont il n'est rien dit plus haut ; par où l'on voit que leur traduction est arbitraire.

℣. 8. Vulg. *Dedisti lætitiam in corde meo : à fructu frumenti, vini, & olei sui, multiplicati sunt.* On ne dit ni en hébreu ni en aucune langue, *le fruit du froment, le fruit du vin*, ni *le fruit de l'huile ;* ainsi il faut corriger cet endroit de la Vulgate par le texte hébreu, qui porte : *Ex quo tempore frumentum eorum & vinum eorum multiplicata* (ou *aucta*) *sunt.* Les RR. Peres Capucins traduisent ainsi ce verset : *Vous répandrez dans mon cœur une plus grande joie, que n'en procure aux hommes une abondante récolte de froment & de vin.* 1° L'hébreu ne dit pas *aux hommes*, ni *vous répandrez*, mais *vous avez répandu.* 2° Il ne renferme pas une pro-

position générale, comme l'énoncent les Peres Capucins ; mais il parle du froment & du vin, de ceux qui disoient: *Quis ostendet nobis bona?* Cela est clair par les pronoms *eorum* qui sont après *frumentum* & *vinum*. Les Peres Capucins omettent dans leur traduction ces pronoms ; ce qui fait disparoître le sens de ce verset, où David dit que Dieu a répandu la joie dans son cœur, depuis que par son mariage avec Abigaïl, ses gens ont eu des vivres en abondance. *Itseharam* (a) *oleum eorum* n'est point dans l'hébreu imprimé ; mais il paroit par les Septante, la Vulgate, &c. qu'il étoit dans le texte hébreu primitif, d'autant plus que l'huile étoit d'un grand usage dans la Palestine, & que le mot *itsehar* est rarement séparé dans l'Ecriture d'avec *thirosch* (b) & *daghan* (c). Voyez Deuter. xj. 14. Jerem. xxxj. 11. 2. Chron. xxxj. 5.

(a) יצהרם
(b) תירוש
(c) דגן

& xxxij. 28. Nehem. x. 38, &c. Joel ij. 19, 24. Oſée. ij. 24. Agg. j. 11, &c. Il faut bien que *oleum eorum* ait été omis dans le texte hébreu imprimé, ou qu'il ait été ajoûté dans les Septante & dans la Vulgate. Or il eſt ordinaire aux copiſtes d'omettre des lettres, des mots, & même quelquefois des phraſes entieres; mais il eſt rare qu'ils ajoûtent quelque choſe au texte. Pour ajoûter il faut de la réflexion, au lieu que pour omettre il ne faut que de l'inadvertance; défaut aſſez commun dans les copiſtes. Il eſt donc plus vraiſemblable que *oleum eorum* a été omis dans l'hébreu par les copiſtes.

Ces paroles, *Ex quo tempore frumentum eorum & vinum eorum multiplicata ſunt.* M. Laugeois les traduit: *Que ces impies ſe glorifient de leurs richeſſes & de leur opulence.* Mais il n'eſt pas queſtion ici d'impies; & le verbe *rabbou* (*a*) ne ſignifie jamais dans l'Ecriture, *ſe glorifier*, comme le prétend M. Laugeois, mais *multi-*

(*a*) רבו

plicari, multum esse, augeri, crescere.

℣. 9. Vulg. *In pace in idipsum dormiam & requiescam; quoniam tu, Domine, singulariter in spe constituisti me.* M. Laugeois : *Pour moi, ce n'est que dans ma piété, ce n'est que dans la pureté de mon cœur que je mets ma confiance & ma sûreté; en effet c'est vous seul qui m'avez délivré de mes ennemis.* Ce n'est pas là le sens du texte hébreu ; il porte mot à mot : *In pace simul decumbam & dormiam quia tu solus, Domine, in securitate habitare me facies.* Ce qui veut dire que David assuré de la protection divine, sera désormais sans alarmes, & que c'est Dieu seul qui le délivrera de la persécution de Saül, en lui conservant la vie & la liberté chez le Roi Achis, où il avoit dessein de se retirer, quand il composa ce Psaume. Voyez II. Sam. xxvij. Au reste il faut lire avec l'Arabe *lebadka* (a) *tu solus*, & non pas *lebadad* (b) *solitariè*, comme l'a

(a) לבדך

(b) לבדד

très-bien remarqué le Pere Houbigant.

Les RR. Peres Capucins traduiſent : *Je goûterai dans la paix & dans l'union les douceurs du repos & du ſommeil, lorſque votre bonté m'aura rétabli dans ma terre, où j'habiterai ſeul en ſûreté.*

Cette traduction eſt une paraphraſe ſyſtématique.

Pſeaume V. *Verba mea auribus percipe, Domine.*

℣. 8. Vulg. *Ego autem in multitudine miſericordiæ tuæ*, &c. M. Laugeois : *Ainſi dans une profonde piété*, &c. Voyez ci-deſſus, N° IX, ce que nous avons dit de cette traduction ſinguliere où M. Laugeois prend la bonté & la miſéricorde de Dieu, pour la piété du Pſalmiſte ; faute que les RR. Peres Capucins n'ont pas faite. Il ſeroit long & ennuyeux de relever tous les endroits où M. Laugeois a commis cette faute. J'avertis une fois pour toutes, que je ne ſuis point de ſon avis à cet égard.

℣. 13. Vulg. *Quoniam tu benedices juſto.* M. Laugeois : *Vous vous attirerez*,

Seigneur, mille bénédictions d'avoir fait éclater votre juſtice. Ce n'eſt point là le ſens du texte, qui dit ſimplement : *Vous bénirez le juſte.* Les PP. Capucins ont bien traduit : *Vous comblerez le juſte de biens.*

Pſeaume VII. *Domine Deus meus, in te ſperavi.*

℣. 5 Vulg. *Decidam meritò ab inimicis meis inanis.*

Les Peres Capucins : *Si je trompe en ſecret mes injuſtes tyrans.*

M. Laugeois : *Si je me ſuis comporté injuſtement envers mon ennemi.* Ni l'une ni l'autre de ces traductions ne rend le ſens du texte hébreu. Ce Pſeaume a été compoſé durant la perſécution de Saül, après que David n'eut point voulu enſanglanter ſes mains ſur lui dans la caverne d'Engaddi. I. Sam. xxiv. C'eſt à quoi David fait alluſion dans ce verſet ſelon l'hébreu : *Si ſpoliavi inimicum meum ſine cauſâ.* C'eſt à-dire : *Si j'ai dépouillé, ſi je n'ai point épargné celui qui étoit mon ennemi injuſtement.*

Le verbe *chalats* (*a*) ne signifie pas *tromper en secret*, ni *se comporter injustement*, mais *délivrer* ou *dépouiller*. Cette derniere signification se prouve par les dérivés de ce verbe. Voyez Jug. xiv. 19. & II. Sam. ij. 21. Les Septante sur Job. xxxvj. 15. rendent ce verbe par ἁλίσκειν. Aquila le rend ici par εἰ ἥρπασα *si abripui*, *si spoliavi*; tel paroît être le vrai sens.

℣. 6. Vulg. *Exaltare in finibus inimicorum meorum.*

M. Laugeois: *Vous vous élevere[z] suivant les iniquités de mes ennemis.* L'hébreu ne dit pas *suivant les iniquités*, mais *contre les fureurs*; car *abrah* (*b*) dans l'Ecriture signifie toujours *fureur*, *indignation*, *colere*, *emportement*, & jamais *iniquité*.

℣. 8. Vulg. *Propter hanc in altum regredere.*

Les PP. Capucins: *Elevé dans les airs au-dessus d'elles, retournez triomphant.* M. Laugeois: *Du haut des*

(*a*) חלץ

(*b*) עברה

cieux, vous jugerez ce peuple mutiné.

Il ne s'agit point ici de *s'élever dans les airs*, ni *de retourner triomphant*, ni *de peuple mutiné*, mais de juger le Pſalmiſte & de faire paroître ſon innocence en préſence du peuple aſſemblé. C'eſt ce que David demande à Dieu ; *in altum revertere*, eſt donc ici la même choſe que *in tribunal revertere ;* ce qui fait alluſion au tribunal des Juges chez les Hébreux, qui étoit fort élevé. Le verſet ſuivant détermine cette interprétation. Les remarques de M. Laugeois ſur ce verſet ſont entiérement contraires aux régles de la grammaire. Ainſi David prie Dieu dans ce verſet de remonter ſur ſon tribunal d'où il paroiſſoit être deſcendu.

℣. 10. Vulg. *Conſumetur nequitia peccatorum.*

M. Laugeois : *Certainement, Seigneur, vous arrêterez la malice des méchans.*

Les PP. Capucins : *La malice des impies ſera pour lors anéantie.*

Le Pſalmiſte dit, ſelon l'hébreu, mot à mot : *Ceſſet, quæſo, malitia im-*

proborum, par où l'on voit que ce n'eſt point une prophétie, mais la ſuite de la priere de David.

℣. 12. Vulg. *Per ſingulos dies.* M. Laugeois dans ſes remarques, prétend que *iom* (*a*) ſignifie ici les impies; & Pſ. ij. 7, il prend *iom* pour la gloire, ce qui prouve que ces ſignifications ſont arbitraires. *Iom* en hébreu eſt la même choſe que *dies* en latin. Or perſonne n'ignore que *dies* en latin ne ſignifie jamais ni les *impies* ni la *gloire*, &c. Je voudrois bien ſçavoir comment M. Laugeois auroit pu dire en hébreu *per ſingulos dies*, autrement que *bekol iom* (b)?

℣. 14. Vulg. *Sagittas ſuas ardentibus effecit.*

M. Laugeois: *Il allumera ſes fléches ardentes.*

Les RR. Peres Capucins: *Il ordonnera qu'on lui prépare des armes meurtrieres.* L'hébreu dit mot à mot: *Sagittas ſuas ad ardentes carbones*

(*a*) יום

(*b*) בכל יום

operatus eſt, id eſt, *præparavit*. Ce qui fait alluſion à la coutume des anciens, leſquels, avant que l'uſage fût introduit d'armer d'airain ou de fer la pointe des fléches, les mettoient dans des charbons ardens pour les durcir & pour les aiguiſer; & même lorſque l'uſage fut introduit de les armer d'airain ou de fer, on les durciſſoit auparavant au feu; c'eſt ce que dit ici le Pſalmiſte: *Il a mis au feu, il a préparé ſes fléches à des charbons ardens. Doleqim* (*a*) ſignifie donc ici des *charbons ardens* & non pas *des fléches ardentes* ou *meurtrieres*; comparez ce verſet avec le Pſeaume cxx. 4... où il eſt dit des fléches, qu'elles ſont *aiguiſées avec des charbons de genievre*, c'eſt-à-dire, *avec des charbons ardens*.

℣. 15. Vulg. *Concepit dolorem & peperit iniquitatem.*

M. Laugeois: *Bientôt celui qui couve dans ſon ſein d'injuſtes projets, les enfantera à ſa perte.*

Les RR. Peres Capucins: *Alors*

(*a*) דלקים

celui qui enfante le menſonge, verra éclorre dans la douleur le fruit de ſon iniquité. Ces deux traductions achevent le ſens de la phraſe dans ce verſet, au lieu que dans l'hébreu & dans toutes les anciennes verſions le ſens eſt ici ſuſpendu & ne finit que dans le verſet ſuivant. *Ecce qui parturit iniquitatem, & concipit perverſitatem, & parit mendacium.* ℣. 16. *Foveam excidit*, &c.

Pſeaume VIII. *Domine Dominus noſter.*

Ce Pſeaume, qui eſt entiérement moral, paroît avoir été compoſé pendant une belle nuit; car le Pſalmiſte, en contemplant les cieux, ne nomme point le Soleil, mais ſeulement la Lune & les Etoiles. Il ſemble qu'il n'auroit pas oublié le Soleil dans ſon ode, s'il l'avoit compoſée pendant le jour. Apparemment que M. Laugeois n'a pas fait ſa traduction pendant la nuit, puiſqu'il nomme ici le Soleil; mais ce qui eſt ſingulier, c'eſt qu'il prétend que la Lune eſt priſe par le Pſalmiſte

être imités dans ces changemens. Les prétérits ne ſont jamais des impératifs, ni en hébreu, ni en aucune autre langue.

℣. 7. Vulg. *Civitates eorum deſtruxiſti, periit memoria eorum cum ſonitu.*

Les PP. Capucins : *Vous détruirez leurs villes ; il n'en reſtera point de veſtiges ; ils ſeront eux-mêmes anéantis.* 1° Les PP. Capucins font rapporter ces mots, *il n'en reſtera point de veſtiges*, à ce qui précede ; *vous détruirez leurs villes ;* & ils nous diſent dans la note, qu'il s'agit ici de *Babylone.* Mais il eſt clair que cela ne peut-être, car *leurs villes* eſt du féminin, & le pronom hébreu qui eſt après *memoria*, eſt au maſculin ; ainſi ils font faire au Pſalmiſte un ſoléciſme. 2° Ils mettent au futur ce qui eſt au prétérit, ſans aucune autre néceſſité que celle de leur ſyſtême. 3° Ils éludent la difficulté de l'hébreu en paraphraſant *hemmah* (*a*) au lieu d'avertir qu'il y a

(*a*) המה

faute

faute dans le texte hébreu imprimé, & qu'il faut lire *bahemmah* (*a*) avec tous les anciens, c'eſt-à-dire, *cum ſonitu*, de *houm* (*b*) ou *hamam* (*c*) ou plutôt *cum ipſis*, pronom pluriel maſculin paragogique.

℣. 9. Vulg. *Ipſe judicabit orbem terræ in æquitate.*

M. Laugeois : *Le Seigneur s'élevera en jugement entre le juſte & l'impie.* Il traduit *thebel* (*d*) par *impie*, & *tſedeq* (*e*) par *juſte*. Mais ces interprétations ſont arbitraires & contraires à la ſignification conſtante des mots dont il s'agit ; car *thebel* ſignifie toujours *orbis* ou *terra habitata*, & *tſedeq* ſignifie par-tout *juſtitia* ; c'eſt *raſcha* (*f*) qui veut dire *impie*, & *tſaddiq* (*g*) qui veut dire *juſte*.

(*a*) בהמה
(*b*) הום
(*c*) המם
(*d*) תבל
(*e*) צדק
(*f*) רשע
(*g*) צדיק

Pſeaume X. (Héb.) *Ut quid, Domine, receſſiſti longè?*

℣. 2. Vulg. *Dum ſuperbit impius, incenditur pauper, comprehenduntur in conſiliis quibus cogitant.*

Les RR. Peres Capucins : *Tandis que les impies s'élevent avec orgueil, l'opprimé ſe conſume de douleur ; mais ils ſeront enveloppés dans les noirs complots qu'ils enfantent.* Ce verſet eſt obſcur dans l'hébreu ; les Peres Capucins, pour ſe tirer d'embarras, mettent au plurier le mot *impie* qui eſt au ſingulier. L'hébreu peut ſe traduire mot à mot : *Cum ſuperbiâ impius perſequitur pauperem, comprehendit eum in pravis molitionibus, quas adverſus eum excogitat* ; c'eſt-à-dire : *L'impie perſécute le pauvre avec inſolence ; il le ſurprend dans les ſourdes pratiques qu'il imagine contre lui.* Toute l'obſcurité de ce verſet vient de la mauvaiſe ponctuation des Maſſorethes qui liſent *iththapheſou* (a) *comprehenduntur* au

(a) יִתָּפְשׂוּ

plurier paſſif, au lieu de lire à la troiſieme perſonne ſinguliere de l'actif, avec l'affixe maſculin, *ithpheſo* (a) *comprehendit eum ;* ce qui ſe rapporte à *impius* qui précede. 2° Ils liſent au plurier *chaſchabou* (b) *excogitant*, au lieu de lire *chaſchabo* (c) au ſingulier, avec l'affixe maſculin, pour *chaſcab lo* (d) ou *alaau* (e) *excogitat adverſus eum*, comme on dit *odéka* (f) pour *odê leka* (g) *gratias agam tibi.* M. Laugeois n'a pas rendu non plus le ſens de ce verſet.

℣. 5. Vulg. *Inquinatæ ſunt viæ illius in omni tempore.* Les Peres Capucins : *Ses voies en tout tems enfantent la douleur.* Les RR. Peres ſuivent ici la leçon du texte hébreu imprimé, qui

(a) יִתְפְּשֵׂהוּ
(b) חֲשָׁבוּ
(c) חֲשַׁבּוֹ
(d) חֲשַׁב לוֹ
(e) עָלָיו
(f) אוֹדֶךָ
(g) אוֹדֶה לְךָ

porte *iachilou* (a) *dolore efficiuns*. Mais ce verbe dans *hiphil* doit avoir un régime, afin de marquer la perſonne ou les perſonnes à qui on cauſe de la douleur : or il n'en a point ſelon la leçon du texte hébreu imprimé ; il y a donc ici une faute de copiſte qui a pris le *ouaou* pour un *iod*, à cauſe de la reſſemblance de ces deux lettres ; & il faut lire avec les Septante, la Vulgate, &c. *iecholou* (b) *profanæ ſunt viæ illius*. Il y a dans les Pſeaumes un très-grand nombre d'autres endroits où les leçons des Septante & de la Vulgate ſont préférables à celles de l'hébreu imprimé ; & l'on ne voit pas pourquoi, dans ces cas, les RR. Peres Capucins & M. Laugeois ne les ont pas préférées. Nous pourrions faire pluſieurs autres obſervations ſur les traductions de ce Pſeaume, qui eſt l'un des plus difficiles du Pſeautier ; mais notre deſſein n'eſt pas de faire un gros livre.

(a) יחילו

(b) יחולו

Pſeaume XI. *In Domino confido; quomodo dicitis.*

℣. 1. Vulg. *Tranſmigra in montem ſicut paſſer.*

Les RR. Peres Capucins : *Foible oiſeau, prend donc l'eſſor vers la montagne qui fait ton aſyle.* Cette traduction ne peut s'accorder ni avec l'hébreu imprimé, ni avec l'hébreu primitif & original. Le premier porte mot à mot : *Fugite in montem veſtrum, avis ;* ce *fugite avis* eſt évidemment un ſoléciſme. Auſſi l'hébreu primitif repréſenté par les Septante, par la Vulgate & par toutes les anciennes verſions, avoit *noudi har kemo tſiphphor* (*a*), c'eſt-à-dire : *Fuge in montem ſicut avis ;* ce qui s'adreſſe au Pſalmiſte, & non à l'oiſeau. Telle eſt la vraie leçon du texte primitif, mais elle ne quadre pas avec le ſyſtême que les RR. Peres ont adopté. Voilà pourquoi leur traduction eſt ici arbitraire & contraire au texte.

(*a*) נודי הר כמו צפור

℣. 3. Vulg. *Quoniam quæ perfeciſti deſtruxerunt.*

Les RR. Peres Capucins: *Lorſque les plus ſolides fondemens ſeront entiérement détruits.*

M. Laugeois: *Car toutes les loix ont été renverſées.*

Ils ont ſuivi les uns & les autres le texte hébreu imprimé, la ponctuation des Maſſorethes, & les ſignifications que pluſieurs interpretes donnent au mot *haſchathoth* (*a*). Mais, 1° ce mot, quand il eſt nom dans l'Ecriture, ne ſe dit jamais ni des loix, ni des fondemens d'un édifice. 2° La leçon & la ponctuation des Maſſorethes renferme un ſoléciſme; car ſi, ſelon eux, *haſchathoth* eſt un nom, il eſt au plurier féminin: il ne peut par conſéquent ſe conſtruire avec le plurier maſculin *ieâreſoun* (*b*); il faut donc lire avec les Septante & la Vulgate *heaſchithotha iakarſoun* (c),

(*a*) השתות

(*b*) יהרסון

(c) ההשתותה יהרסון

quæ posuisti (ou *perfeciſti*) *destruxerunt* ou *destruent*; c'eſt-à-dire: *Ils ont détruit* (*par leurs calomnies*) *toutes les belles actions que vous avez faites.* Telle eſt la vraie leçon & le ſens de ce verſet. Toutes les autres traductions ſont arbitraires, & n'ont aucun fondement dans l'Ecriture.

℣. 5. Vulg. *Oculi ejus in pauperem reſpiciunt*, &c.

Les RR. Capucins : *Ses yeux découvrent tout*; ce mot *tout* n'eſt pas dans l'hébreu. Puiſque les RR. Peres vouloient ſuppléer quelque choſe, pourquoi n'ont-ils pas ſuppléé le *pauvre*, qui eſt dans les Septante & dans la Vulgate, plutôt que *tout* qui n'eſt dans aucun texte ni dans aucune ancienne verſion? *Ani* (*a*) le pauvre dans le premier hémiſtiche, répond fort bien à *benê adam* (*b*) du ſecond hémiſtiche; & il y a apparence qu'il étoit dans le texte hébreu primitif & original, & que le copiſte voyant עיניו יחזו il aura omis עני,

(*a*) עני

(*b*) בני אדם

à cauſe de ſa reſſemblance avec עין qui eſt un peu auparavant. Il ſemble donc que les RR. Peres auroient dû préférer la leçon de la Vulgate.

℣. 7. Vulg. *Pluet ſuper peccatores laqueos.*

Les RR. Peres Capucins aſſurent qu'il y a dans le texte (hébreu) mot à mot : *Il fera pleuvoir des filets ;* & ils traduiſent en conſéquence ; mais le mot hébreu *phachim* (*a*) ne ſignifie pas ſeulement des *filets*, il ſignifie auſſi des *charbons ardens*, ἄνθρακας, *prunas ardentes*, *carbones inflammatos*, comme a très-bien traduit un ancien interprete dans S. Chryſoſtome : cela ſe prouve auſſi par la racine *phouach* (*b*) qui ne ſignifie pas ſeulement *illaqueare*, mais auſſi *ſufflare*, *inflammare*, Exod. ix. 8. Proverb. xx. 9, 8. Jer. vj. 29. Ezech. xxj. 31 ; & xxij. 21, &c. Telle eſt ici ſa ſignification, car le Pſalmiſte fait alluſion à l'embraſement de Sodome, comparé

(*a*) פחים

(*b*) פוח

avec le Pſ. xviij, 13, 14. Toute la ſuite du texte fait voir auſſi très-clairement que *phachim* ſignifie ici des *charbons enflammés* ou *la foudre*, puiſqu'il eſt joint *au feu* & *au ſoufre*, &c. Or les filets ne vont pas bien avec le feu & le ſoufre enflammé qui les brûleroient. Il falloit donc traduire : *Il fera pleuvoir ſur les méchans des charbons enflammés, le feu & le ſoufre*, &c. D'ailleurs, je ne crois pas que l'on diſe en hébreu *faire pleuvoir des filets.*

Pſeaume XII. *Salvum me fac, Deus, quoniam defecit Sanctus.*

℣. 6. Vulg. *Ponam in Salutari, fiducialiter agam in eo.*

Les RR. Peres Capucins : *Je vais ſuſciter un Libérateur, qui, de ſon ſouffle, diſſipera l'impie.*

M. Laugeois : *J'en ferai un exemple de ma vengeance, qui l'enveloppera ſans qu'il puiſſe l'éviter.*

Les RR. Peres Capucins & M. Laugeois paraphraſent ici tellement le texte hébreu, qu'il n'eſt plus reconnoiſſable dans leur traduction. 1°. On ne

voit pas dans la traduction de M. Laugeois à quoi se rapportent ces mots *qui l'enveloppera*, ni ces autres, *sans qu'il puisse l'éviter.* Car tout ce qui précede & tout ce qui suit dans cette traduction, est au plurier. 2° *Ponam in Salutari*, hébreu; *ponam in salute* ne signifie pas, *j'en ferai un exemple de ma vengeance;* mais *je mettrai en sûreté, je délivrerai, je sauverai.* 3° Les derniers mots hébreux qui font toute la difficulté de ce verset & que tous les anciens entendent, avec raison, des pauvres & des indigens dont il est parlé plus haut immédiatement, & que Dieu promet de mettre en sûreté, les Peres Capucins & M. Laugeois les rapportent à l'*impie* & au *méchant* dont il n'est point parlé dans ce qui précede. 4° Il semble qu'il y a faute de copiste dans l'hébreu de ce verset, & qu'au lieu de *lo* (*a*) il faut *lahem* (*b*) comme a lu S. Jerôme; autrement ce seroit un soléciſme. De

(*a*) לו

(*b*) להם

plus, au lieu de *iaphiach* (*a*) il faut lire avec les Septante *aphiach* (*b*) à la premiere perſonne du futur, c'eſt-à-dire: *Je leur parlerai, je les raſſurerai, je leur donnerai de la confiance.* Voyez Proverb. xij 17: ou *aphia* (c) *illuceſcam eis* comparé avec la verſion des Septante ſur le Pſ. xciv. 1. Symmaque, le Syrien & l'Arabe ſemblent avoir lu *iaphia* (*d*) ou *beiphah* (*e*) c'eſt-à-dire: *Lux erit eis* ou *faciam ſalutem in propatulo*, id eſt; *manifeſtam & conſpicuam.* Le ſçavant Pere Houbigant aime mieux lire *ouiaphiach* (f) *& reſpiratio erit eis*, mais il me ſemble que la leçon des Septante étant la plus ancienne, & faiſant un très-bon ſens, elle doit être préférée. Quoi qu'il en ſoit, on voit par ce que nous venons de dire, que les Septante, Symmaque, la Vulgate, & générale-

(*a*) יפיח
(*b*) אפיח
(*c*) אפיע
(*d*) יפיע
(*e*) ביפעה
(*f*) ויפיח

ment tous les anciens, prennent en bonne part & rapportent aux pauvres & aux indigens ce que M. Laugeois & les RR. Peres Capucins entendent ici des impies.

V. 9. Vulg. *In circuitu impii ambulant; ſecundùm altitudinem tuam multiplicaſti filios hominum.*

M. Laugeois: *Les méchans ſe font la guerre pour s'aggrandir aux dépens les uns des autres; par leur condition mortelle, ces méchans, comme une eau qui s'écoule, ſeront d'autant plutôt diſſipés, qu'ils ſe ſeront plus élevés.*

Les Peres Capucins: *Les impies foulent aux pieds avec fierté ce qui les environne: plus les enfans des hommes s'élevent, plus ils ſeront humiliés.* Il faudroit être bien habile pour reconnoître l'hébreu dans ces deux traductions. Le texte hébreu porte mot à mot: *Circumquaque impii ambulant dum extollitur vilitas filiorum hominis*, (a) c'eſt-à-dire, comme l'ex-

---

(a) סביב רשעים יתהלכון כרם זלות לבני אדם

pliquent très-bien Symmaque, Aquila & S. Jerôme : *Les impies ſe répandent & ſe multiplient de toutes parts, lorſqu'on met en place & en honneur ce qu'il y a de plus vil & de plus abject dans l'état.* Tel eſt le vrai ſens de ce verſet, qui n'a rien de commun avec la traduction de M. Laugeois, ni avec celle des RR. Peres Capucins. Il me ſemble que ce Pſeaume a été compoſé par Jérémie, ſous le régne de Sédécias & que le Prophete y décrit le mauvais gouvernement de ce Prince, avec l'impiété & les vices qui régnoient avec lui.

Pſeaume XIII. *Uſquequò, Domine, obliviſceris me in finem.*

℣. 4. Vulg. *Illumina oculos meos ne unquam obdormiam in morte.*

M. Laugeois : *Faites briller à mes yeux la gloire de votre préſence, ne ſouffrez pas que je périſſe.*

Les Peres Capucins : *Daignez rendre à mes yeux la lumiere que je déſire, de crainte que je ne m'endorme dans la mort.*

Ce Pſeaume paroît avoir été compoſé durant la perſécution de Saül, lorſque David étoit ſans ceſſe expoſé à être ſurpris & à être mis à mort. Il dit donc à Dieu : *Faites que mes yeux veillent toujours, de peur que me laiſſant aller au ſommeil, je ne tombe dans quelqu'un des piéges qui me ſont tendus par Saül, & que je ne ſois ſurpris par la mort.* On voit clairement, par toute la ſuite du texte que tel eſt le ſens de ce verſet, que ni M. Laugeois ni les Peres Capucins ne font point entendre ſuffiſamment.

Pſeaume XIV. *Dixit inſipiens in corde ſuo : Non eſt Deus.*

℣. 4. Vulg. *Nonne cognoſcent (animadvertent) omnes qui operantur iniquitatem, qui devorant plebem meam ſicut eſcam panis ?*

M. Laugeois : *Bientôt tous ceux qui commettent des injuſtices, qui s'engraiſſent du ſang de mon peuple connoîtront qu'ils ſe nourriſſent de la colere du Seigneur qu'ils ont abandonné.* M. Laugeois prend ici

lekem (*a*) pour la colere, & sous-entend *ascher* (*b*) devant *non invocaverunt*. Mais *lekem*, dans l'Ecriture, ne signifie jamais *ira*, il veut dire partout *panis* ou *cibus* quand il est nom; d'ailleurs *iehoah* (*c*) qui suit dans ce verset, ne se rapporte point à *lechem* mais à *non invocaverunt* qui est après; & M. Laugeois ne prouvera jamais, par aucun exemple tiré de l'Ecriture, que *lechem iehoah* ou *lechem elohim* signifie la colere de Dieu, ni que l'on dise en hébreu ni en aucune autre langue: *Manger la colere du Seigneur*; ce qu'il cite, Ps. xvij. 15, *des trésors de Dieu*, pour appuyer son interprétation, n'a rien de commun avec ce verset.

℣. 5. Vulg. *Illic trepidaverunt timore, ubi non erat timor.*

M. Laugeois: *La crainte de la colere des hommes, leur attire la colere du Seigneur.* Cette traduction est une

(*a*) לחם
(*b*) אשר
(*c*) יהוה

paraphraſe qui n'eſt conforme ni au texte hébreu, ni aux anciennes verſions. On voit clairement, en comparant ce Pſeaume avec le liij, que la leçon des Septante & de la Vulgate eſt la vraie leçon primitive du texte hébreu, & qu'il faut ici comme dans le liij : *Illic trepidaverunt timore ubi non erat timor.* Car ces deux Pſeaumes ſont abſolument le même, à la différence près des fautes de copiſtes. M. Laugeois a beaucoup mieux traduit dans le Pſ. liij. 5 : *Ils ont une crainte puérile des dieux qui ne ſont point à craindre.* Car quoique cette derniere interprétation ne ſoit pas certaine, elle fait un plus beau ſens & elle s'accorde mieux avec la leçon primitive. Si M. Laugeois & les PP. Capucins avoient fait la critique du texte de ce Pſeaume en le comparant avec le liij, ils auroient évité pluſieurs fautes où ils ſont tombés, & dont les Hébraïſans qui feront cette critique, s'appercevront aiſément.

Pſeaume XV. *Domine, quis habitabit in tabernaculo tuo?*

℣. 4. Vulg. *Qui jurat proximo ſuo & non decipit.*

Les Peres Capucins : *Qui ne fauſſe pas le ſerment qu'il a fait, même à ſon déſavantage.* De trois ſens que l'on peut donner à ce verſet, ſelon les différentes leçons du texte, celui qu'adoptent ici les Peres Capucins me paroît le moins probable. 1° Les Septante, la Vulgate, le Syrien, l'Arabe & l'Ethiopien liſent *leréchou* (a) *pròximo ſuo.* M. Laugeois a ſuivi cette leçon qui eſt claire. *Ce ſera celui qui jure à ſon prochain, & ne manque pas à ſa parole.* Symmaque lit comme le texte hébreu imprimé, & traduit : *Qui jurat ſocium ſe futurum, & non mutatur.* Le ſçavant Pere Houbigant eſt pour cette leçon & pour cette traduction. 3° Enfin le Chaldéen lit de même, mais il traduit : *Jurat ſe ſe afflicturum nec mutatur ;*

(a) לרעהו

mais cette derniere traduction ſemble tirée de bien loin. C'eſt cependant celle que les Peres Capucins ſemblent adopter ; pour moi, il me paroît que la leçon des Septante eſt préférable.

Pſeaume XVI. *Conſerva me, Domine, quoniam ſperavi in te.*

Ce Pſeaume qui eſt hiſtorique & prophétique, me paroît avoir été compoſé par David, lorſqu'il étoit à Siceleg, ville des Gethéens. Il proteſte qu'il ne prendra aucune part à leur idolatrie.

℣. 2. Vulg. *Dixi Domino : Deus meus es tu, quoniam bonorum meorum non eges.*

M. Laugeois : *J'ai dit au Seigneur : Vous êtes mon Dieu ; je n'en connois point d'autre ;* au lieu de ces dernieres paroles, *Je n'en connois point d'autre*, le texte hébreu imprimé porte: *Bonum meum non eſt ad te;* ce qui revient au ſens de la Vulgate. Mais Symmaque & S. Jerôme liſent : *bal billadéka* (a),

(a) בל בלעדיך

bonum mihi non eſt, ou *benè mihi non eſt ſine te ;* ce qui ſemble faire un meilleur ſens. Mais ce que dit M. Laugeois que *tob* (a) ou *tobati* (b) ſignifie *Dieu*, eſt une interprétation arbitraire, qui ne peut ſe prouver par aucun exemple tiré de l'Ecriture.

℣. 3. Vulg. *Sanctis qui ſunt in terrâ ejus mirificavit omnes voluntates meas in eis.* ℣. 4. *Multiplicatæ ſunt infirmitates eorum poſteà acceleraverunt.*

M. Laugeois : *Quant à ceux qui ſe proſtituent juſqu'à adorer des Dieux ſortis de la terre, qui réverent des Divinités qu'ils ſe font, ſuivant leur caprice, qu'ils multiplient leurs idoles, qu'ils courent avec empreſſement pour les adorer*, &c.

Ce troiſieme verſet, comparé avec le verſet ſuivant eſt très-obſcur, non ſeulement dans toutes les anciennes verſions, mais auſſi dans l'hébreu d'aujourd'hui ; en confrontant enſemble les manuſcrits & tous les textes an-

(a) טוב

(b) טובתי

ciens, la leçon primitive du texte hébreu original ſemble être : *Sanctis qui* (ou *quæ*) *ſunt in terra* (ou *in terra ejus*) *mirificavit Dominus omnes ſuas* (ou *meas*) *de illis voluntates* (*a*). Le mot קדושים ou קרשים *ſancti* ſe prend en hébreu en bonne & en mauvaiſe part, comme *ſacer* en latin. 1° Si on le prend ici en bonne part pour les *Saints*, David voudra dire, ſelon quelques interpretes, que Dieu a toujours protégé d'une maniere particuliere les Saints qui lui ſont attachés dans la terre promiſe, *in terrâ ejus ;* mais alors on ne voit plus de liaiſon entre ce troiſieme verſet & le ſuivant, & on ne ſçait plus à quoi ſe rapporte le pronom *eorum* du verſet 4. Il me ſemble donc, 2° que ſi l'on prend *qedoſchîm* en bonne part, il ſignifie ici *ſancta*, c'eſt-à-dire, le tabernacle, l'arche d'alliance, le ſanctuaire, & le culte ſacré du vrai

(*a*) לקדשים אשר ou לקרשים
(בארצו) בארץ המה יאדיריהוה
כל (חפציו) חפציו בם

Dieu dans la Paleſtine, qu'ainſi le ſens eſt : *Quantum ad ſancta quæ ſunt in terrâ ejus mirificabit (mirè oſtendet) Dominus omnes voluntates meas in eis.* C'eſt-à-dire : *A l'égard des choſes ſaintes qui ſont dans la terre du Seigneur, Dieu fera connoître d'une maniere éclatante que toutes mes affections, ſont en elles, que je leur ſuis uniquement attaché, & que je n'en reconnoîtrai jamais d'autres.* Cette interprétation marquera clairement l'oppoſition entre le culte du vrai Dieu & le culte des idoles du verſet ſuivant; mais alors il ſemble que dans le verſet ſuivant il faudra lire *irebou acherim* (a) &c. C'eſt-à-dire : *Multiplicent alienigenæ idola ſua*, &c. En effet cet *acherim* peut avoir été retranché par les copiſtes à cauſe de *achar* (*b*) qui ſuit. 3° Mais ſi l'on prend קדשים, *ſancti* en mauvaiſe part, pour ceux qui ſe proſtituoient en l'honneur des faux dieux, comme le verſet ſuivant,

(a) ירבו אחרים

(b) אחר

tel qu'il eſt dans l'hébreu imprimé, ſemble l'exiger, & comme il eſt pris Deuter. xxiij. 18. Job xxxvj. 14. I. Reg. j. 14, 24 & 15; xij & 22. xlvij. & 11. Reg. xxiij. 7, &c. David dira ici que Dieu, par ſes miracles & par ſes loix, a fait voir clairement combien il déteſte ces hommes infâmes, qui ſe proſtituoient aux idoles dans le pays des Gethéens; qu'ainſi il ne veut avoir aucun commerce avec eux; qu'ils ont beau multiplier leurs idoles, qu'il ne prendra aucune part à leurs ſacrifices. *Quantum ad infames qui ſunt in terrâ (Gethæorum) mirificavit Dominus omnes ſuas de illis voluntates, multiplicent idola ſua*, &c. M. Laugeois s'eſt bien apperçu que ce troiſieme ſens convenoit mieux à la ſuite du texte hébreu imprimé; mais on voit par ſes remarques ſur ce verſet, que les fautes de copiſtes qui ſont dans le texte, lui ont fait imaginer des interprétations arbitraires. *Aſcher baarets* (*a*) ne veut

(*a*) אשר בארץ

lire, comme il le prétend, *Qui ſe lituunt terræ ipſi*, ou *diis ex terrâ is*, mais *qui ſunt in terrâ*, c'eſt-:e, qui ſont dans le pays des Gens où David compoſa ce Pſeaume. *ɔhets* (*a*) n'eſt pas non plus, com-il le dit, ſynonime avec les dieux la terre. Ce qu'il ajoûte que *l'iod* eſt après le *tſadé* eſt énergique, t fondé ſur rien: il eſt évident au traire, que cet *iod* eſt la marque plurier; au reſte les Septante & ieurs anciens liſent avec l'affixe *ɔhetſaau* (*b*), & après *mirificavit*, éodoret, les éditions d'Alde, d'Al-, &c. ajoûtent *Dominus*, dont reſte des veſtiges dans le texte reu imprimé, car *l'iod* qui eſt ès *iadir* (*c*) n'eſt autre choſe que régé de *iehoah* (*d*). On ne peut e un crime à M. Laugeois d'avoir ici *ſanctis* en mauvaiſe part,

---

a) חפץ

b) חפציו

c) אדיר

d) יהוה

puiſque le mot hébreu qui y répond, a ſouvent cette ſignification, & que le verſet ſuivant ſemble abſolument exiger qu'on le prenne ainſi; car on ne peut pas dire des Saints *multiplicent idola ſua.*

℣. 4. Vulg. *Multiplicatæ ſunt infirmitates eorum poſteà acceleraverunt.*

Les RR. Peres Capucins : *Ceux qui ſe livrent avec empreſſement à un culte étranger, ſeront en proie aux plus grandes calamités.* L'hébreu dit ſimplement : *Multiplicent idola ſua poſt* (*illa*) *feſtinent* ou *currant*; c'eſt-à-dire : *Qu'ils multiplient leurs idoles, qu'ils s'empreſſent de courir après*; expreſſions qui ſuſpendent le ſens, au lieu que les RR. Peres ne le ſuſpendent pas; mais ils ajoûtent arbitrairement, *ceux qui*; & ils donnent au verbe hébreu *maer* (*a*) une ſignification qu'il n'a pas, du moins dans la conjugaiſon où il eſt ici.

℣. 8. Vulg. *Quoniam à dextris*

(*a*) מהר

est mihi ne commovear. (Hébr. *non movebor.*)

M. Laugeois : *Je ne m'écarterai point de la voie qu'il m'a prescrite.* Il ne faut que jetter les yeux sur le texte, pour voir que cette traduction n'en rend pas le sens & que les significations que M. Laugeois donne à *iamin* (a) sont absolument arbitraires.

℣. 11. Vulg. *Adimplebis me lætitiâ cum vultu tuo, delectiones in dextrâ tuâ usque in finem.* L'hébreu imprimé porte : *Satietas cum vultu tuo, deliciæ ad dexteram tuam in perpetuum;* mais il y a faute de copiste ; & il faut lire avec le Syrien *etsba* (b) *satiabor lætitiis*, ou plutôt avec les Septante *thisbaeni* (c) *satiabis me gaudiis ;* car le premier membre de ce verset ayant, *Nosce me facies semitam vitæ*, il faut un autre verbe qui lui réponde dans le second membre. Tout le verset est donc : *Nosce me facies semitam vitæ*,

(a) ימין

(b) אצבע

(c) תשבעני

ſatiabor (ou *ſatiabis me*) *gaudiis in conſpectu tuo, deliciis ad dexteram tuam in perpetuum.* La traduction de M. Laugeois : *Ceux qui vous ſeront fideles, participeront au bonheur fixé dans vos décrets*, ne rend pas bien le ſens de la fin de ce verſet, & ſes remarques ſur *iamin* & ſur *netſach* ne me paroiſſent fondées ſur rien.

Pſeaume XVIII. *Diligam te, Domine, fortitudo mea.*

℣. 35. Vulg. *Qui docet manus meas ad prælium, & poſuiſti ut arcum æreum brachia mea.*

Les Peres Capucins : *Et mes bras mettront en piéces les arcs d'airain.* Telle ſemble être la leçon du texte hébreu imprimé ; mais il faut lire avec le Syrien & l'Arabe *ounothèn* (a) *& corroborat* (*dat*) *quaſi arcum æreum brachia mea*, ou avec les Septante & la Vulgate *ounatattah* (*b*), c'eſt-à-dire : *Vous avez rendu mes bras auſſi forts*

(*a*) ונותן

(*b*) ונתתה

qu'un arc d'airain. Ou enfin il faut prendre la leçon de ce même Pſeaume dans II. Sam. xxij. 35, où au lieu de *nichathah* (*a*) on lit *nichath* (*b*), c'eſt-à-dire : *Et ſubmiſit* ou *deſcendere fecit arcum æreum brachiis meis ;* c'eſt-à-dire : *Et il a fait plier les arcs d'airain ſous mon bras.* M. Laugeois traduit : *Il a rendu mon arc redoutable par la force de mon bras.* Cette traduction eſt préférable à celle des RR. Peres Capucins, & revient aſſez à celles du Syrien, de l'Arabe & de Samuel.

℣. 46. Vulg. *Filii alieni inveterati ſunt & claudicaverunt à ſemitis ſuis.*

M. Laugeois : *Mes ſujets devenus rebelles ont rejetté, ont déteſté celui qui veilloit ſur leur ſalut.* Le texte hébreu porte : *Filii alieni ceciderunt* (ou *turbati ſunt*) *& paventes exierunt de clauſtri ſuis ;* c'eſt-à-dire : *Les enfans de l'étranger ſont tombés dans le trouble ; ils ont fui, avec crainte & précipitation, des forts où ils étoient ren-*

(*a*) נחתה

(*b*) נחת

fermés ; ce qui paroît devoir s'entendre des Syriens, des Ammonites, des Moabites, des Iduméens & des Philiſtins, & de leur défaite par David ; cela n'a rien de commun avec la traduction de M. Laugeois. Il eſt bon de remarquer que ce Pſeaume ſe trouve auſſi dans le ſecond livre de Samuel, c. 22, & qu'en confrontant le texte qui eſt dans le Pſeautier avec celui qui eſt dans Samuel, cette confrontation fait connoître & rétablir les fautes de copiſtes qui ſont dans tous les deux.

Pſeaume XIX. *Cœli enarrant gloriam Dei.*

℣. 1. Les Peres Capucins : *Que les Cieux annoncent de toutes parts la gloire du Tout-puiſſant ;* le texte ne dit point : *Que les cieux annoncent*, mais, *Les cieux annoncent.* Car le participe en hébreu, avec les pronoms perſonnels, ou avec les noms ſubſtantifs & l'article, exprime le préſent & jamais l'impératif, ſur-tout au commencement d'une Ode. Les Peres

Capucins, en voulant faire une prophétie concernant les Chaldéens, de la premiere partie de ce beau Pſeaume, en ont fait diſparoître la beauté & la nobleſſe. M. Laugeois a beaucoup mieux traduit cette premiere partie, où le Pſalmiſte, en conſidérant le lever du Soleil dans un beau jour, en prend occaſion de célébrer la grandeur de Dieu par ſes ouvrages, ſur-tout par les Cieux & par le Soleil, comme l'auteur du 8e Pſeaume a traité le même ſujet pendant une belle nuit; il n'y a rien dans tout cela qui concerne les Chaldéens.

℣. 8. Vulg. *Lex Domini immaculata; convertens animas.*

M. Laugeois: *L'ordre que le Seigneur a preſcrit à l'Univers eſt ſi parfait, qu'il fait rentrer en eux-mêmes les eſprits les plus altiers.* Par cette traduction M. Laugeois prétend que *la Loi du Seigneur* en cet endroit, n'eſt point la loi écrite de Moyſe, mais celle que Dieu a établie dans l'ordre & l'arrangement de l'Univers. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il eût autoriſé cette interprétation par quelqu'autre texte

parallele de l'Ecriture ſainte ; car quoique l'on puiſſe attribuer en un ſens à la loi preſcrite à l'Univers ce que le Pſalmiſte dit ici de la loi de Moyſe, je ne crois pas qu'il y ait aucun texte où l'Ecriture par *la loi de Dieu* entende parler de *l'ordre preſcrit à l'Univers.* On voit bien que M. Laugeois n'a eu recours à cette interprétation, que pour mettre de la liaiſon & une ſuite plus ſenſible entre les deux parties de ce Pſeaume ; mais cela n'étoit pas néceſſaire. 1° Les deux parties de ce Pſeaume ſont peut-être deux Pſeaumes différens que l'on aura joints enſemble, comme dans les Septante, la Vulgate, &c. On a joint le Pſeaume ix avec le x, qui ſont très-différens. Ce qui porteroit à le penſer, c'eſt que la premiere partie de ce Pſeaume compriſe dans les ſept premiers verſets, eſt d'un ſtyle très-noble & très-ſublime, au lieu que le ſtyle de la ſeconde partie eſt très-ſimple. Il ſemble donc que ce ſont deux Pſeaumes différens, ou ſeulement deux fragmens de différens Pſeaumes, dont le premier a été compoſé pour célébrer la

grandeur de Dieu par ſes ouvrages, & le ſecond pour faire l'éloge de la loi du Seigneur par ſon excellence & par ſes effets. Ce dernier étoit peut-être deſtiné à être chanté avant la lecture de quelque portion de la loi. 2° Si l'on veut que ce ne ſoit qu'un Pſeaume, pour lors la loi de Dieu ſera dans l'ordre moral ce qu'eſt l'Univers dans l'ordre phyſique ; & le Pſalmiſte, en comparant la loi que Dieu a donnée aux hommes, avec l'ordre qu'il a mis dans l'Univers, nous le montrera auſſi grand & auſſi admirable dans l'un que dans l'autre de ces deux ouvrages. Voilà, dans cette ſuppoſition, la liaiſon & la ſuite naturelle que M. Laugeois devoit mettre dans les deux parties de ce Pſeaume, au lieu de s'écarter ſans néceſſité des interprétations ordinaires, & d'attribuer à l'ordre de l'Univers ce que le Pſalmiſte ſemble dire très-clairement de la loi de Dieu, de ſes préceptes, de ſes maximes & de ſes effets.

D'un autre côté, les RR. Peres Capucins toujours aſſujétis aux Chal-

déens, les voient encore ici ; & ils traduiſent : *La loi de l'Eternel rendra l'homme parfait, l'ame lui devra ſon retour ;* & dans la note, par *l'ame*, ils entendent *l'Iſraëlite en eſclavage.* Mais le texte n'a pas beſoin de ces interprétations arbitraires pour être compris ; il dit clairement : *La loi de Dieu eſt parfaite*, &c.

℣. 9. Vulg. *Juſtitiæ Domini rectæ*, &c.

M. Laugeois : *Loix divines... vous nous élevez au rang des élus par la lumiere dont vous nous éclairez ; la piété que vous nous inſpirez nous rend juſtes aux yeux du Seigneur, & nous aſſure un bonheur inaltérable.*

Ce verſet & les ſuivans ſont trop paraphraſés dans la traduction de M. Laugeois, laquelle ne rend pas le ſens de *phiqqoudim* (*a*) ni *de mitſeouah* (b). Ces deux mots ſignifient toujours des *préceptes & des ordres* à pratiquer, & non pas un *ordre ou des arrangemens*

(*a*) פקודים

(*b*) מצוה

à admirer dans l'Univers. Il ne faut pas prendre cette traduction de M. Laugeois à la lettre & dans toute la rigueur théologique, ſelon laquelle on ne peut dire que les loix divines établies dans l'ordre de l'Univers nous élevent au rang des élus par la lumiere dont elles nous éclairent, ni que la piété qu'elles nous inſpirent, nous rende juſtes aux yeux de Dieu; car on ne peut être juſte aux yeux de Dieu, que par la foi dans le Médiateur, & par la charité, c'eſt-à-dire, que par les mérites & la grace de Jeſus-Chriſt. M. Laugeois n'a garde de révoquer en doute ces vérités qui ſont de foi : il veut dire ſeulement que le bel ordre & l'arrangement admirable que Dieu a établi dans l'Univers, eſt capable de nous éclairer ſur ſon exiſtence, ſur ſon pouvoir & ſur ſa providence; ce qui nous confirme dans les vérités que la révélation & la religion ſurnaturelle nous enſeignent, & nous porte à l'obſervation des Commandemens qu'elles nous preſcrivent. Voilà ce que M. Laugeois a voulu dire, afin de mettre de la ſuite & de

la liaiſon dans ſa traduction ; mais l'exécution de ce deſſein lui a fait manquer le ſens de la ſeconde partie de ce Pſeaume, comme les RR. Peres Capucins me paroiſſent l'avoir manqué par leur attachement à leur ſyſtême ſur les Chaldéens.

Pſeaume XX. *Exaudiat te Dominus in die tribulationis*, &c.

℣. 2. Vulg. *Protegat te* (Hebr. *erigat te*) *nomen Dei Jacob.*

Les RR. Peres Capucins : *Que la puiſſance du Dieu de Jacob vous releve de votre chute.* Il n'eſt point parlé de *chute* dans le texte, & ce Pſeaume n'a point pour ſujet les Chaldéens, comme les RR. Peres ſe le perſuadent ſans preuve ; mais il eſt clair que c'eſt une priere faite par le peuple Hébreu, pour ſon Roi qui marchoit contre ſes ennemis. Le ℣. 8 déſigne clairement les Syriens ligués avec les Ammonites contre David, II. Sam. x. Cela ſuffit pour faire appercevoir les autres fautes que les RR. Peres ont faites dans la traduction

de ce Pſeaume, qui me paroît avoir été chanté à deux chœurs.

M. Laugeois: *Que par vous il rende célebre le nom du Dieu de Jacob.* Ce n'eſt pas là le ſens; mais: *Que le nom du Dieu de Jacob vous éleve*. c'eſt-à-dire, *vous ſoutienne, vous affermiſſe & vous rende ſupérieur à vos ennemis.* Cette expreſſion ſemble faire alluſion aux cris de guerre chez les Hébreux.

℣. 6. Vulg. *Lætabimur in Salutari tuo, & in nomine Dei noſtri magnificabimur* (Hebr. *vexilla* ou *trophæa erigemus.*)

Les RR. Peres Capucins: *Par nos cantiques d'allégreſſe, nous célébrerons la liberté que vous nous aurez rendue; & par la puiſſance de notre Dieu, nous recouvrerons notre grandeur.* Ce n'eſt pas là le ſens du texte hébreu imprimé, ni des anciennes verſions, où il ne s'agit ni de *liberté rendue*, ni de *grandeur à recouvrer*, mais du Roi des Hébreux auquel le peuple adreſſe ces paroles: *Nous chanterons des cantiques au Seigneur, de ce qu'il vous aura conſervé; & nous érigerons des trophées* (ou nous *déployerons nos*

étendards.) Vulg. *Nous ſerons exaltés au nom de notre Dieu.* Cela n'a rien de commun avec la traduction des RR. Peres, leſquels font diſparoître le ſujet de ce beau Pſeaume, par leur changement de tems & par leur Paraphraſe. M. Laugeois l'a beaucoup mieux traduit.

Pſeaume XXI. *Domine, in virtute tuâ lætabitur Rex.*

℣. 1. Les RR. Peres Capucins : *Eternel, quand vous ſignalerez votre force, le Roi ſera rempli d'allégreſſe.* Le texte ne dit pas, *quand vous ſignalerez votre force*, mais, *par votre force*; c'eſt à-dire, *à cauſe de la victoire que vous venez de lui faire remporter ſur ſes ennemis.* Car il eſt clair par toute la ſuite du texte, comparée avec l'hiſtoire de David, que ce Pſeaume a été compoſé quand ce Prince revint victorieux à Jéruſalem, après avoir fait la conquête du pays des Ammonites. C'eſt un Cantique d'action de graces, par lequel le peuple remercie Dieu d'avoir conſervé ſon Roi au

milieu des dangers qu'il avoit courus dans cette guerre, & de l'heureux succès qu'il avoit donné à ſes armes. Il eſt à deux chœurs, comme le précédent : le premier s'adreſſe à Dieu dans les 8 premiers verſets ; le ſecond s'adreſſe à David dans le reſte du Pſeaume. Quoique le ſujet en ſoit très-clair, les RR. Peres Capucins le font diſparoître par leur traduction paraphraſée & par leurs notes où ils diſent par exemple, que le *Roi* eſt *l'Egliſe d'Iſraël ;* mais il me ſemble que peu de perſonnes ſeront de leur avis & qu'on ne ſe perſuadera pas aiſément qu'un *Roi* ſoit une *Egliſe.* Il n'y avoit point de Roi de la nation Juive, au retour de la captivité de Babylone ; par conſéquent on ne pouvoit dire que, dans le tems de ce retour des Juifs, leur *Roi ſe réjouiroit.* Les RR. Peres ont bien apperçu cette difficulté. Pour ſe tirer d'embarras, d'un *Roi* ils en ont fait une *Egliſe.* Ne valoit-il pas mieux conſerver le *Roi* & abandonner le ſyſtême ?

℣. 3. Vulg. *Deſiderium cordis ejus tribuiſti ei.*

Les Peres Capucins : *Vous prendrez plaiſir à combler les deſirs de ſon cœur.* Le texte n'eſt pas au futur, mais au prétérit ; & il porte : *Vous avez rempli les deſirs de ſon cœur.* Les RR. Peres, en changeant ainſi les prétérits en futurs, ſans d'autre raiſon que leur ſyſtême ſur les Chaldéens, rendent, par leur traduction & encore plus par leurs notes, les ſujets des Pſeaumes tout-à-fait méconnoiſſables.

℣. 4. Vulg. *Poſuiſti in capite ejus coronam de lapide pretioſo.*

M. Laugeois : *Vous avez relevé l'éclat de ſa couronne.* Le texte hébreu porte : *Vous avez mis ſur ſa tête une couronne de grand prix*, mot à mot, *une couronne de l'or du Phaſe ;* ce qui fait alluſion à la couronne d'Hanon Roi des Ammonites, qui fut miſe ſur la tête de David, après la priſe de Rabbah, ſelon l'Ecriture. Le Pſalmiſte ne dit donc pas ſeulement ici, comme M. Laugeois lui fait dire, *Vous avez relevé l'eclat de ſa couronne.*

℣. 5. Vulg. *Vitam petiit à te.*

Les RR. Peres Capucins : *Il vous demande ſon retour à la vie*, c'eſt-à-

dire *la liberté*. Le texte porte au prétérit : *Il vous a demandé la vie, & vous lui avez accordé une longue ſuite de jours*. Ce qui fait alluſion au danger que courut David dans la guerre des Ammonites, quand il tua de ſa main Sobach général d'Adarezer. Il n'eſt donc queſtion ici, ni du *retour à la vie*, ni de *liberté*.

℣. 13. Vulg. *In reliquiis tuis præparabis vultum eorum.*

M. Laugeois : *Vous ferez mordre la pouſſiere à ceux qui oſeront vous réſiſter*. Le texte hébreu : *Nervos tuos aptabis in vultum eorum ;* c'eſt-à-dire : *Vous préparerez* (ou *vous décocherez*) *vos fléches contre eux*. Ce que dit M. Laugeois que *methareka* (*a*) ſignifie *inſiſtentes in te*, & que c'eſt le participe d'*hiphil*, ne peut être. Il faudroit *mothareka* (*b*). D'ailleurs *ïathar* (*c*) dans *hiphil* ne ſignifie jamais *inſiſtere*, mais toujours *relinquere*, *abundare*,

(*a*) מיתריך

(*b*) מותריך

(*c*) יתר

excellentem vel *reſiduum facere*. Enfin *metharim* (*a*), dans l'Ecriture, ſignifie clairement des *nerfs* ou des *cordes faites de nerfs*; uſage commun chez les Anciens, quand ils avoient beſoin de cordes très-fortes, telles qu'étoient celles des arcs d'airain. C'eſt de ces cordes dont il s'agit dans ce verſet, que les Peres Capucins ont mieux traduit que M. Laugeois.

Pſeaume XXIV. *Domini eſt terra, & plenitudo ejus.*

℣. 2. Vulg. *Quia ipſe ſuper maria fundavit eum & ſuper flumina præparavit* (Hebr. *firmavit*) *eum.*

M. Laugeois : *Il lui a donné la mer pour appui, & les eaux pour fondement.* Le texte ne dit pas *que la mer ſoit l'appui de la terre*, ni que *les fleuves* & les rivieres *en ſoient les fondemens*, comme M. Laugeois le lui fait dire; mais il porte mot à mot dans l'hébreu : *Quia juxta maria fundavit eum* (*orbem*) *& juxta flumina firmavit eum.*

(*a*) מיתרים

La penſée du Pſalmiſte eſt donc, que la terre a été *fondée auprès des mers*, & qu'elle a été affermie *auprès des fleuves & des rivieres*; mais il ne dit pas que les *mers* ſoient *l'appui de la terre*, ni que *les eaux* en ſoient *les fondemens*.

Les PP. Capucins traduiſent : *C'eſt lui-même qui l'affermira au milieu des mers, qui la rendra ſolide parmi les fleuves*. Et dans leur note, ils diſent que *la terre* eſt ici *Jeruſalem*, que *l'Univers* eſt *la terre de Juda*, que *les mers* ſont les *Empires voiſins*, & que *les fleuves* ſont *les provinces qui l'environnent*; mais tout cela eſt arbitraire & n'a rien de commun avec ce que dit le Pſalmiſte.

℣. 3. Vulg. *Quis aſcendet in montem Domini? aut quis ſtabit in loco ſancto ejus?*

M. Laugeois : *Qui retournera vers la montagne du Seigneur? qui ſera rétabli dans la demeure qu'il s'eſt choiſie?*

Les RR. PP. Capucins : *Qui retournera ſur la montagne du Seigneur?* &c.

Le texte ne dit pas: *Qui retournera?* mais, *Qui montera à la montagne du Seigneur? mi iaaleh* (*a*); il ne dit pas non plus: *Qui ſera rétabli?* mais, *Quis ſtabit, mi iaqoum* (*b*). M. Laugeois & les Peres Capucins n'ont traduit ainſi, qu'en ſuppoſant que ce Pſeaume a été compoſé durant la captivité de Babylone, quoiqu'il paroiſſe aſſez clairement qu'il a pour ſujet la tranſlation de l'Arche, de la maiſon d'Obededom ſur la montagne de Sion.

℣. 5. Vulg. *Hic accipiet benedictionem à Domino & miſericordiam* (Hebr. *juſtitiam*) *à Deo Salutari ſuo.*

M. Laugeois: *Qui ſupporte des malédictions pour le nom du Seigneur, qui s'attache à être juſte aux yeux de Dieu, & qui n'attend que de lui ſon ſalut.* M. Laugeois prétend que *berakah* (*c*) ſignifie ici *maledictio*, & non pas *benedictio*, fondé ſur ce que

---

(*a*) מי יעלה

(*b*) מי יקום

(*c*) ברכה

le verbe *barak* (*a*) qui eſt ſa racine, ſignifie quelquefois *maledicere ;* mais la ſuite du texte fait voir clairement qu'il s'agit ici de la bénédiction & des bienfaits de Dieu : car il eſt queſtion du Juſte dans les verſets précédens, & c'eſt de lui dont on dit ici : *Hic accipiet benedictionem à Domino*, &c. C'eſt à-dire, que Dieu le comblera de bénédictions, qu'il lui rendra juſtice, & qu'il lui fera ſentir les effets de ſes bontés. M. Laugeois, pour autoriſer cette interprétation ſinguliere, auroit dû produire quelque paſſage parallele, tiré de l'Ecriture où *berakah* ſignifiât *malédiction ;* mais il n'y en a aucun ; & la ſuite du texte, auſſi-bien que les régles de la grammaire, ne peuvent s'allier avec le ſens qu'il donne à ce verſet, ſans aucune néceſſité.

℣. 7. Vulg. *Attollite portas principes veſtras & elevamini, portæ æternales, & introibit Rex gloriæ.* L'hébreu porte mot à mot : *Attollite, ô portæ, capita veſtra ; & elevamini, fores antiquæ,* (ou

(*a*) ברך

æternæ) *& introibit Rex gloriæ* (a).

M. Laugeois traduit ainſi ce verſet : *Renoncez donc à vos uſures ſordides, renoncez à vos diſſolutions continuelles, & le Seigneur ſe manifeſtera à vous dans toute ſa gloire.* Il n'y a aſſurément point d'héréſie dans cette traduction, mais elle eſt très-ſinguliere & très-extraordinaire. 1° M. Laugeois prétend que les trois premiers mots hébreux *ſeou ſchearim raſcheikem* ne ſignifient pas *Attollite, ô portæ, capita veſtra*, mais qu'ils ſignifient : *Auferte horrida fœnora veſtra.* Car *ſeou*, dit-il, eſt ici un verbe ſimple, *tollite, auferte, ejicite. Schearim, horrida*, continue-t-il, eſt l'adjection de *raſcheikem, capita veſtra* ſeu *fœnora veſtra*, capitaux uſuraires groſſis par les intérêts. Voilà ce que M. Laugeois produit pour appuyer ſa traduction des trois premiers mots hébreux de ce verſet ; mais il ne prouve pas que *raſcheikem* ſignifie en cet endroit des *capitaux*, & encore moins des *capitaux*

(a) שאו שערים ראשיכם והנשאו פתחי עולם ויבוא מלך הכבוד

uſuraires, puiſqu'il ne produit aucun texte parallele qui autoriſe cette interprétation, laquelle d'ailleurs me paroît inſoutenable, puiſqu'il n'eſt point queſtion de nombres, ni de ſommes ni d'intérêts dans ce qui précede & dans ce qui ſuit. Il ne prouve pas non plus que *ſchearim* ſoit ici un adjectif, ce qui en effet n'a aucune vraiſemblance, parce que l'on ne met pas de cette ſorte en hébreu les adjectifs avant les ſubſtantifs. Enfin il ne prouve pas que *ſeou* ſignifie ici *auferte*. La ſignification primitive de ce verbe eſt *attollere*, *elevare*, & non pas *auferre* & *reſecare*.

2° A l'égard des trois mots hébreux ſuivans, M. Laugeois explique *hinnaſeou*, par *definitè omninò*, & *phiteché olam* par *ſolutiones continuas* (*zonarum*). Cette expreſſion, dit-il, a paſſé dans les Poëtes Grecs & Latins, où *ſolvere zonam* exprime le vice que le Pſalmiſte reproche ici aux Hébreux; mais pour que cette interprétation de M. Laugeois fût recevable, il lui faudroit prouver que *hinnaſeou* ſignifie *definitè omninò*, ce qu'il ne prouvera jamais. Il faudroit prouver auſſi que

phetach (*a*) ne ſignifie pas toujours *fores* & *oſtium*, mais quelquefois *ſolutio* dans le ſens de la débauche : or c'eſt aſſurément ce que M. Laugeois ne pourra établir par aucun endroit tiré de l'Ecriture ſainte.

3° Enfin, il prétend que *iabo* (*b*) ne ſignifie pas ici *introibit*, mais *aderit*, *præſto erit*. C'eſt encore ce qu'il ne pourra jamais prouver. M. Laugeois n'a ſans doute imaginé cette interprétation ſinguliere, qu'afin de donner à ce Pſeaume l'unité de ſujet, & d'y mettre de la ſuite & de la liaiſon ; ce qu'il lui étoit impoſſible de faire, en ſuppoſant, comme il fait, que ce Pſeaume a été compoſé durant la captivité de Babylone ; car dans cette ſuppoſition il ne pouvoit trouver aucun ſens ni aucune ſuite raiſonnable dans l'interprétation ordinaire ; mais les *uſures ſordides* & les *diſſolutions continuelles*, que M. Laugeois prête libéralement aux Hébreux captifs, ne

(*a*) פתח

(*b*) יבוא

conviennent pas mieux à l'état d'oppreſſion où il les ſuppoſe. Il devoit donc renoncer au ſujet qu'il donne à ce Pſeaume, s'il vouloit y mettre de la ſuite, & s'en tenir à celui qu'on lui donne ordinairement. Car ſi l'on admet une fois que ce Pſeaume a été compoſé pour la tranſlation de l'Arche de la maiſon d'Obededom ſur la montagne de Sion, ce qui paroît aſſez clair, on y trouvera alors une grande beauté, l'unité de ſujet, & une harmonie parfaite & accomplie, comme nous allons le faire voir.

Dans cette tranſlation de l'Arche qui étoit accompagnée d'un grand concours de peuple, des Prêtres, des Lévites, des Magiſtrats, des Grands, des Princes, du Roi même, on conduiſoit en quelque ſorte avec pompe & avec magnificence l'Etre ſuprême à la Montagne ſainte, comme à ſon palais & à ſon trône. C'étoit une eſpece d'inauguration ſolemnelle, par laquelle on le reconnoiſſoit pour ſon Roi, & on alloit lui rendre ſes hommages. David compoſa ce Pſeaume en forme de dialogue, pour être chanté

à deux chœurs par les Lévites. Dans cette pompeuſe & auguſte cérémonie, après avoir exalté dans le prélude la bonté de ce Dieu ſuprême, qui rempliſſant tout l'Univers par ſon pouvoir & par ſon immenſité, veut bien néanmoins ſe rendre préſent dans le tabernacle au milieu de ſon peuple, le premier cœur demande: Qui ſera digne de ſe préſenter à lui ſur la Montagne de Sion?

Quis aſcendet in montem Domini?
Et quis ſtabit in loco ſanctitatis ejus?

Le ſecond chœur répond que ce ſera celui dont les mains ſeront pures, & il décrit les qualités, les diſpoſitions & les vertus que doivent avoir les Iſraëlites pour ſe préſenter dignement à ce Dieu adorable qui leur donne des marques ſi ſignalées de ſa bienveillance.

Innocens manibus & purus corde, &c.

L'Arche, avec cette pompe magnifique, étant enſuite arrivée devant les portes de Sion, le premier chœur s'adreſſe à ces portes, & les apoſtrophe, comme ſi étant ouvertes à l'ordinaire, elles

elles étoient trop petites & trop baſſes pour donner entrée à un Roi ſi grand, ſi élevé, ſi majeſtueux; & il leur ordonne de s'élever, en diſant :

Attollite, ô portæ, capita veſtra,
Voſque exaltemini, fores antiquæ,
Ut introeat Rex gloriæ.

Afin que cette image ſublime & admirable de la grandeur de Dieu, frape davantage & faſſe des impreſſions plus fortes dans les eſprits, l'autre chœur des Lévites demande :

Quis eſt iſte Rex gloriæ?

Le premier chœur répond que c'eſt le Dieu puiſſant & plein de force, le Dieu redoutable dans les combats.

Jehova fortis & potens,
Jehova potens in prælio.

Alors le ſecond chœur ordonne à ſon tour aux portes de Sion de s'élever de plus en plus, pour donner entrée à un Roi ſi grand & ſi majeſtueux.

Attollite, ô portæ, capita veſtra,
Voſque exaltemini, fores antiquæ,
Ut introeat Rex gloriæ.

Le premier chœur interroge auſſi à ſon tour, & demande :

Quis eſt iſte Rex gloriæ ?

Enfin l'autre chœur répond :

Jehova armipotens, ille eſt Rex gloriæ.

Qui de mes Lecteurs ne voit dans ce dialogue une image vive, ſublime, frapante & magnifique de la grandeur & de la majeſté du Dieu des Hébreux, réſidant ſur ſon arche, & prêt à entrer dans la forteresſe de Sion, dont les portes ne pourroient lui donner entrée, ſi elles n'étoient élevées & exhauſſées ?

On retrouve cette idée ſublime & cette belle image dans un Epithalame de Sapho, dont Demetrius de Phalere nous a conſervé un fragment. L'homme illuſtre dont elle célebroit le mariage, s'avançant pour entrer dans le palais de ſa nouvelle épouſe, Sapho s'adreſſe aux ouvriers qui travailloient à ce palais pour le recevoir ; & elle leur dit :

Ὕψοθε τὸ μίλινθον ἀείρατε, τέκτονες ἄνδρες.
Γαμβρὸς ἔρχεται ἶσος Ἄρηϊ,
ἀνδρὸς μεγάλω πολλῶ μέζων.

C'eſt-à-dire :

In altum jam erigite palatium, ô viri artifices,
Gener enim venit Marti ſimilis
Et magno viro longè major.

En comparant ce fragment de Sapho avec notre Pſeaume, on y trouvera, à la vérité, la même idée ; mais on ſera forcé d'avouer que le *doux & ſublime Chantre d'Iſraël* a ſçu répandre dans ſon dialogue une beauté & une majeſté que la *Muſe Attique* laiſſe à peine entrevoir.

C'eſt à préſent aux RR. Peres Capucins & à M. Laugeois à examiner ſi, en s'en tenant à ce ſujet, ce Pſeaume n'eſt pas très-beau, & s'il eſt néceſſaire, pour l'expliquer, de changer *les mers* en *Empire*, la *terre* en *Jéruſalem* & l'*Univers* en *Judée*, comme ont fait les Peres Capucins, ou de recourir à *des uſures ſordides* & à *des diſſolutions continuelles* parmi les Hébreux captifs, comme ſe l'eſt imaginé M. Laugeois.

Pſeaume XXV. *Ad te, Domine, levavi animam meam.*

℣. 8. Vulg. *Legem dabit delinquentibus in viâ.* Le texte hébreu porte : *Docebit peccatores*, ou plutôt, *errantes viam*, comparé avec le Pſ. xxxij. 8 ; & Proverbes iv. 11. M. Laugeois prétend que *chattaïm* (*a*) ſignifie ici *purificantes ſe*, parce qu'il a un *daghès* ; mais cette raiſon n'eſt pas recevable, puiſque *chattaïm*, Pſeaume j. 1, & par-tout ailleurs, a le *daghès*, quoiqu'il y ſignifie conſtamment *peccatores* ou *errantes*, même ſelon M. Laugeois.

Pſeaume XXVIII. *Ad te, Domine, clamabo.*

℣. 8. Vulg. *Dominus fortitudo plebis ſuæ.*

Les RR. Peres Capucins : *L'Eternel eſt le ſoutien de ceux qui lui appar-*

(*a*) חטאים

tiennent. Les RR. Peres ſuivent ici la leçon du texte hébreu imprimé, qui porte *lamo* (*a*) c'eſt-à-dire *eorum*, ou *eis*; mais c'eſt évidemment une faute de copiſte; & il faut lire avec les Septante, la Vulgate, &c. *leammo* (*b*) c'eſt-à-dire *populi ſui*, comparé avec le Pſeaume xxix. 11.

Pſeaume XXIX. *Afferte Domino, filii Dei.*

℣. 3. Vulg. *Vox Domini ſuper aquas, Deus majeſtatis intonuit: Dominus ſuper aquas multas.*

M. Laugeois: *La voix du Seigneur renverſe les plus grands Potentats; la voix du Seigneur renverſe les Rois les plus formidables.*

Le texte ne parle ni de *Potentats*, ni de *Rois formidables*, mais des *eaux* & du *tonnerre*. M. Laugeois prétend que les *eaux* ſignifient ici métaphoriquement *les puiſſances de la terre*; mais cette ſignification eſt ar-

(*a*) למו
(*b*) לעמו

bitraire ; & quand elle ſeroit vraie ; elle ne conviendroit pas ici où le texte ne dit pas que le tonnerre *renverſe les eaux*, mais qu'il *s'eſt fait entendre au-deſſus d'elles*, ce qui eſt très-différent.

℣. 8. Vulg. *Vox Domini concutientis* (Hebr. *concutit*) *deſertum, & commovebit Dominus deſertum Cades.*

M. Laugeois : *La voix du Seigneur porte la crainte dans le temple des faux dieux, la voix du Seigneur jette l'effroi dans l'aſyle le plus ſacré.*

Il paroît clairement, par toute la ſuite de ce Pſeaume, que c'eſt la deſcription d'une tempête qui paſſa par Jéruſalem & par le déſert de Cadès. M. Laugeois traduit *midbar* (*a*) par *temple* ou *aſyle des faux dieux ;* mais ce mot hébreu ſignifie par-tout un *déſert*, & non pas un *aſyle* ou un *temple des faux dieux*. D'un autre côté, les Peres Capucins, par le *déſert de Cadès*, entendent ici *la Monarchie de Babylone ;* mais c'eſt confondre deux choſes très-différentes.

(*a*) מדבר

℣. 9. Vulg. *Vox Domini præparabit cervos & revelabit condensa & in templo ejus omnes dicent gloriam.*

M. Laugeois : *La voix du Seigneur pénetre les forêts & inspire la frayeur aux animaux ; dans leurs sombres retraites, tous reconnoissent sa gloire.*

Le texte hébreu mot à mot : *Vox Domini concutit quercus* (ou *cervas*) *& denudat sylvas, & in templo ejus omnes dicunt gloriam.* Ces dernieres paroles expriment la frayeur qu'avoit inspirée la tempête qui est décrite dans ce Pseaume. Tous étoient accourus au temple pour y rendre hommage à Dieu. M. Laugeois prétend que *hékal* (*a*) ne signifie pas ici *templum*, mais *lustrum*, c'est-à-dire *retraite, taniere des bêtes sauvages.* Cette assertion ne peut s'autoriser par aucun exemple tiré de l'Ecriture ; M. Laugeois n'y a eu recours, que parce qu'il a cru, avec les Septante, l'auteur de la Vulgate, & les Peres Capucins, que

(*a*) היכל

dans la premiere partie de ce verſet, il s'agiſſoit des *biches* ou des *animaux*; mais *aialoth* (*a*) ne ſignifie pas ſeulement des *biches*, il veut dire auſſi des *chênes*. Le Syrien l'a pris ici en ce ſens : *Agitat quercus & evellit ſylvas.* Le ſçavant Bochart, Hieroz. Part. j. Liv. 3, Chap. 18, prouve très-bien ſur Geneſ. xlix. 21, que le mot *elah* (*b*) ſignifie un *chêne*. Il me ſemble que telle eſt ici ſa ſignification, & que le Pſalmiſte nous y donne l'image des chênes frapés par la foudre, & des forêts dépouillées par la tempête. Le ſens eſt donc : *Vox Domini concutit quercus & denudat ſylvas.* Ce ſens vient mieux ici ; il eſt plus analogue aux effets du tonnerre & de la tempête ; il préſente une image plus belle & plus digne du ſujet.

Les Peres Capucins traduiſent : *La foudre de l'Eternel forcera les biches à dépoſer leurs faons, elle dépouillera*

(*a*) אילות

(*b*) אילה

les forêts. Et dans les notes, ils disent que les *biches* sont *les Provinces de l'Empire de Babylone*, que les *faons* sont les *Israëlites captifs*, que les *forêts* sont les *villes de la Chaldée*, & que le *tonnerre*, c'est *Cyrus*. Il faut avouer que, si tout cela est vrai, le Psalmiste ne pouvoit jamais employer des *termes plus enigmatiques*, & que les RR. Peres ont fait ici une grande découverte; car qui se seroit jamais imaginé, par exemple, que des *forêts* fussent des *villes*?

Psaume XXXI. *In te, Domine, speravi.*

℣. 7. Vulg. *Odisti observantes vanitates supervacuè.*

M. Laugeois: *Je hais ceux qui s'attachent à de vaines idoles.*

Les RR. Peres Capucins: *Je hais ceux qui se livrent aux illusions d'un faux culte.*

Le texte hébreu imprimé porte à la vérité: *Odio habeo eos qui sectantur vana & inania.* Mais les Septante, la Vulgate, le Syrien, l'Arabe & l'E-

thiopien au lieu de *Sanethi* (*a*) lisent mieux *Sanêtha* (*b*) c'eſt-à-dire, *odiſti*; car, comme l'a très-bien remarqué le ſçavant Pere Houbigant, il y a oppoſition de ce premier membre avec le ſecond qui porte, *ego verò*; cet *ego verò* prouve qu'il faut dans le premier membre, *odiſti*.

℣. 10. Vulg. *Conturbatus eſt in irâ oculus meus, anima mea & venter meus.*

M. Laugeois: *Mon ame & mes entrailles ſuccombent ſous les violences de mes ennemis.* L'hébreu porte: *Corroditur præ indignatione oculus meus.* M. Laugeois prétend qu'*oculus meus* ne ſignifie pas *mon œil*, mais *mon ennemi*, parce que *aïn* (*c*) dit-il, dans *phiel* eſt un verbe qui ſignifie *hoſtem ſe gerere*; mais *aïn*, quand il eſt nom, comme ici, ne ſignifie jamais *ennemi*. Quand il eſt verbe, il veut dire *obſervare oculis*.

(*a*) עתי

(*b*) עתה

(*c*) עין

Pſeaume XXXII. *Beati quorum remiſſæ ſunt iniquitates.*

℣. 7. Vulg. *Exultatio mea, erue me à circumdantibus me.*

M. Laugeois: *Tous vos fideles ſerviteurs feront retentir autour de moi des cantiques en action de graces du ſalut que vous m'aurez accordé.*

En retenant la leçon du texte hébreu d'aujourd'hui, laquelle paroît néanmoins pleine de fautes de copiſtes dans ce verſet, il faudroit traduire : *Canticis ſalutis circumdabis me*, car l'hébreu porte ; *ronné phelet theſobbeni :* (*a*) or *theſobbeni* ne peut ſe conſtruire avec *phelet*, comme le ſoutient M. Laugeois. Ce ſeroit un ſoléciſme ; car *phelet* eſt du maſculin, & *theſobbeni*, *circumdabit me*, ſeroit au féminin, en hébreu, à la troiſieme perſonne féminine du futur. Les *enallages* qu'adopte M. Laugeois pour autoriſer ſa traduction, ſont de vrais ſoléciſmes ou des fautes de copiſtes.

(*a*) רני פלט תסובבני

Pſeaume XXXV. *Judica, Domine, nocentes me.*

℣. 16. Vulg. *Tentaverunt me, ſubſannaverunt me ſubſannatione, frenduerunt ſuper me dentibus ſuis.*

M. Laugeois : *Ils ont joint la calomnie à la raillerie, ils m'ont déchiré, ils ont grincé les dents contre moi.*

Les RR. Peres Capucins : *Au milieu de leurs diſcours trompeurs, pleins de dériſions & d'inſultantes railleries, ces furieux grincent les dents contre moi.*

Ces deux traductions ſont des Paraphraſes. En effet le texte hébreu imprimé eſt ici inexplicable & rempli de fautes de copiſtes ; mais il étoit aiſé de le rétablir par les Septante, la Vulgate, l'Arabe, &c. qui repréſentent la vraie leçon primitive & originale de l'hébreu, laquelle portoit : *Bechanouni, laagouni laog, charqou alai ſchinnémó* (a).

(a) בחנוני לעגוני לעוג חרקו עלי שנימו

Pſeaume XXXVI. *Dixit injuſtus ut delinquat in ſemetipſo.*

℣. 1. M. Laugeois : *L'impiété dit à l'impie lorſqu'il s'eſt livré à l'impiété : Il n'y a rien à craindre du Seigneur.* L'hébreu imprimé porte *béqereb libbi* (*a*), c'eſt-à-dire, *in medio cordis mei ;* mais M. Laugeois prétend que ce *béqereb libbi* ſignifie *ſecundùm ingreſſum impietatis*, c'eſt-à-dire, ſelon lui, *poſtquàm ingreſſa eſt impietas.* La raiſon qu'il en apporte, c'eſt que l'*iod* final dans *libbi* eſt privatif, comme l'*a* initial dans la langue grégque, d'où il conclut qu'il eſt ici dans une ſignification contraire à *cor*, & qu'ainſi *libbi* ſignifie *excordia*, c'eſt-à-dire *folie.* Voilà une régle de grammaire hébraïque fort ſinguliere, & uniquement inventée par M. Laugeois, pour expliquer le premier verſet de ce Pſeaume, lequel en effet eſt fort obſcur; mais il ne pourra jamais prouver

(*a*) בקרב לבי

hébreu primitif & original, lequel porte : *Domine, uſque ad cœlos bonitas tua, & veritas tua uſque ad nubes*, comparé avec le Pſeaume lvij. 11, où ſe trouve ce même verſet. M. Laugeois n'autoriſe ſon interprétation ſinguliere, que par ſa prétendue régle de grammaire dans laquelle il dit que les ſubſtantifs *bonitas, veritas, juſtitia, præceptum*, &c. ſont l'office de leurs adjectifs ou de leurs participes. Mais nous avons ſuffiſamment réfuté cette prétendue régle.

Les Peres Capucins traduiſent ainſi ce verſet : *Eternel, les cieux reſſentiront les effets de votre miſéricorde ; les cieux les plus élevés goûteront les fruits de l'infaillibilité de vos promeſſes.* Mais ils n'autoriſent cette interprétation, que par des termes énigmatiques, abſolument arbitraires.

℣. 7. Vulg. *Juſtitia tua ſicut montes Dei, judicia tua abyſſus multa. Homines & jumenta ſalvabis, Domine.*

M. Laugeois : *Ceux qui marchent dans vos voies ſont auſſi inébranlables que les plus hautes montagnes ; ceux qui craignent vos jugemens ſeront auſſi*

immuables que les profonds abîmes de la mer. Vous rendrez au fidele & à l'impie chacun ſelon ſes œuvres. 1°. M. Laugeois fait ici la même faute qu'il a déja faite tant de fois, en prenant *la juſtice de Dieu* pour *les juſtes*, & les *jugemens de Dieu* pour *ceux qui les craignent.* 2° Il prend arbitrairement *l'homme en général* pour le *fidele*, & la *bête* pour l'*impie.* 3° *Servas*, ne veut pas dire *vous rendrez à chacun ſelon ſes œuvres*; mais, *vous conſervez la vie.* 4° Enfin il ne faut pas entendre de l'inadmiſſibilité de la *juſtice* ce que M. Laugeois dit des *juſtes*, qu'ils ſont auſſi inébranlables que des montagnes, & auſſi immuables que les abîmes de la mer. Il eſt clair par le verſet précédent, que M. Laugeois veut dire ſeulement que leur ſort ſera heureux, & qu'ils jouiront de l'immortalité dans l'autre vie.

Les Peres Capucins traduiſent ainſi ce verſet : *Les plus hautes montagnes éprouveront la ſévérité de votre juſtice, & l'abîme le plus profond, la rigueur de vos jugemens. Eternel, vous rendrez la liberté à l'homme & à la bête*, c'eſt-

à-dire, *aux perſonnes élevées en dignité & au peuple d'Iſraël.* Mais le texte hébreu n'a pas beſoin de cette interprétation ſyſtématique & arbitraire, pour être entendu; il renferme clairement une comparaiſon, & il porte mot à mot: *Juſtitia tua velut montes altiſſimi; judicia tua abyſſus multa. Homines & bruta animantia ſervas, Domine*, c'eſt à-dire: *Seigneur, votre juſtice eſt auſſi élevée que les plus hautes montagnes, vos jugemens ſont un abîme profond*, (cependant) *vous prenez ſoin des hommes & des animaux, en leur conſervant la vie.*

Pſeaume XXXVII. *Noli æmulari in malignantibus.*

℣. 11. Vulg. *Manſueti autem hæreditabunt terram.*

Les Peres Capucins: *Mais ceux que l'on opprime poſſéderont la terre en héritage.*

Le texte hébreu ne dit pas *ceux que l'on opprime*, mais *anaouim* (a)

(a) עניים

mansueti. C'eſt *aniim* (a) qui veut dire *oppreſſi*, la leçon de l'hébreu *mansueti* ou *mites*, étant autoriſée par l'Evangile, Matth. v. 4, elle doit être préférée. Les RR. Peres Capucins ont confondu en pluſieurs autres endroits *anauim, mansueti*, avec *aniim, oppreſſi.*

℣. 15. Vulg. *Et arcus eorum confringatur.*

M. Laugeois : *Leur arc les briſera*, ce n'eſt pas là le ſens ; l'hébreu porte, comme la Vulgate : Leurs arcs ſeront brisés ; *Arcus eorum frangentur.*

℣. 20. Vulg. *Inimici verò Domini mox ut honorificati fuerint, & exaltati, deficientes quemadmodum fumus deficient.*

M. Laugeois : *Comme la graiſſe des victimes s'évapore, comme la fumée s'évanouit, les impies diſparoîtront.*

Les Peres Capucins : *Tandis que les impies périront & que les ennemis de l'Eternel ſeront immolés comme des agneaux dont la ſubſtance (au milieu des flammes) s'évapore en fumée.*

(a) יעיים

Ces deux traductions ne rendent pas le texte hébreu qui eſt bien plus énergique, & qui porte : *Inimici Domini cùm in honore fuerint, & cùm exaltati fuerint, evaneſcent, ut fumus evaneſcent.* Car il faut lire avec les Septante *keiqaram* (a) *oukeroumâm* (b) & *keaſchan* (c).

Pſeaume XXXIX. *Dixi: Cuſtodiam vias meas.*

℣. 3. Vulg. *Obmutui & humiliatus ſum, & ſilui à bonis, & dolor meus renovatus eſt.*

M. Laugeois : *J'ai abandonné un ſi ſage deſſein, j'ai rompu le ſilence, ma douleur s'eſt aigrie.* L'hébreu eſt bien différent, il porte : *Obmutui ſilentio, tacui à bono.* M. Laugeois traduit : *Silui à ſilentio, ſilui à bono* par *J'ai rompu le ſilence, j'ai abandonné un ſi ſage deſſein ;* & il prétend

(a) כיקרם

(b) וכרומם

(c) כעשן

que c'eſt-là un hébraïſme ; mais nous ne connoiſſons pas de tels hébraïſmes. *Obmutui ſilentio*, veut dire : *J'ai gardé un profond ſilence*, & rien autre choſe ; *Silui à bono* ſignifie, *Je n'ai rien dit de ce qui pouvoit me juſtifier.*

℣. 5. Vulg. *Notum fac, Domine, finem meum, & numerum dierum meorum quis eſt ut ſciam quid deſit mihi.*

M. Laugeois : *Seigneur, ôtez-moi la vie ; la meſure de mes jours, à quoi ſe réduit-elle ? Je ſçais combien peu de tems j'ai à reſter ſur la terre.*

Ce n'eſt pas là le ſens de l'hébreu, il porte : *Notum fac mihi, Domine, finem meum, & menſuram dierum meorum qualis ſit, noverim quàm brevis ævi ſim futurus*, c'eſt-à-dire : *Seigneur, faites-moi connoître ma fin, & quelle eſt la durée de mes jours ; que je ſçache combien j'ai peu de tems à vivre.*

℣. 10. Vulg. *Obmutui & non aperui os meum, quoniam tu feciſti.*

M. Laugeois : *Non je ne romprai plus le ſilence, je ne m'abandonnerai plus à la plainte, parce que telle eſt*

Pſeaume XLIV. *Deùs, auribus noſtris audivimus.*

℣. 13. Vulg. *Vendidiſti populum tuum ſine pretio, & non fuit multitudo in commutationibus eorum.*

M. Laugeois : *Vous avez permis que votre peuple fût vendu comme de vils eſclaves, & que perſonne ne ſe préſentât pour les acheter.*

Cette traduction renferme une contradiction ; car les Hébreux n'auroient pas été vendus, ſi *perſonne*, comme le dit M. Laugeois, *ne s'étoit préſenté pour les acheter.* Auſſi n'eſt-ce pas ce que dit l'hébreu ; il porte : *Vendidiſti populum tuum ſine pretio, & non feciſti auctionem in venditionibus eorum*, c'eſt-à-dire : *Vous avez vendu votre peuple pour rien*, (à vil prix) *& vous ne l'avez pas mis à l'enchere.*

Les Peres Capucins ont bien traduit ce verſet.

Pſeaume

Pſeaume XLV. *Eructavit cor meum verbum bonum.*

℣. 7. Vulg. *Virga directionis, virga regni tui.*

M. Laugeois : *C'eſt le Sceptre de votre équité, qui vous a mis en main le Sceptre de votre empire.* Ce n'eſt pas là le ſens de l'hébreu ; il porte : Le Sceptre de votre empire eſt un Sceptre d'équité, *Virga æquitatis, virga regni tui.* Il faut corriger ſur ce texte la traduction de M. Laugeois, qui n'eſt pas exacte en cet endroit.

℣. 8. Vulg. *Dilexiſti juſtitiam.*

M. Laugeois : *Vous avez obſervé la juſtice.*

Hebreu : *Vous avez aimé la juſtice*, ce qui eſt mieux, parce qu'il fait oppoſition avec ce qui ſuit : *Vous avez haï l'iniquité.*

℣. 10. Vulg. *Filiæ Regum in honore tuo. Aſtitit Regina à dextris tuis, in veſtitu deaurato circumamicta varietatibus.*

M. Laugeois : *Les filles des Rois portent envie au choix dont vous avez*

honoré votre épouſe, à l'amour que vous avez pour elle, & à l'éclat du Diadême dont vous l'avez couronnée.

L'hébreu porte : *Filiæ Regum ſunt inter honorandas tuas, aſtat Regina ad dexteram tuam cum auro Ophir.* M. Laugeois traduit dans ſes remarques : *Filiæ Regum obſtupeſcit*, & cet *obſtupeſcit*, dit-il, eſt pour *obſtupeſcunt*, parce que, ſelon lui dans l'hébreu, le *féminin pluriel ſe conſtruit avec le verbe au ſingulier, comme en grec le neutre pluriel ſe conſtruit avec le verbe au ſingulier.* Le verbe *nitſebah* (a), continue-t-il, *obtupeſcit* ſe conſtruit avec le ſubſtantif qui précede, c'eſt-à-dire, avec *filiæ Regum*, & non pas avec le ſubſtantif qui ſuit (*Regina.*) Ce dernier ſubſtantif, dit-il, eſt régi par la même prépoſition qui régit *iqrotheka* (b) *electio tua.* Mais 1° *nitſebah* ne ſignifie pas *obſtupeſcit* ni *inxidet*, comme le prétend M. Laugeois ſans en apporter aucune preuve ; mais il

(a) נצבה
(b) יקרותיך

ſignifie *aſtitit*, *aſtat*. 2° Ce *nitſebah* ne peut ſe conſtruire avec *filiæ Regum* qui précede ; ce ſeroit un ſoléciſme. Car ce que dit M. Laugeois, *qu'en hébreu le feminin plurier ſe conſtruit avec le verbe au ſingulier*, eſt contraire aux régles conſtantes & à l'uſage non conteſté de l'hébreu, dans lequel le féminin plurier ſe conſtruit toujours avec le verbe au plurier comme en françois ; *nithſebah* ſe rapporte donc à *Regina*. 3° *Regina* ne peut être régi, comme le prétend encore M. Laugeois, par la prépoſition *beth* qui eſt avant *iqrotheka*, ce ſeroit un barbariſme. 4° Enfin *iqrotheka* ne ſignifie pas *electio tua*, mais *honoraria tuæ* ; c'eſt un nom plurier, dont le ſingulier eſt *ieqarah* (a), *pretioſa*, *chara*, *illuſtris*, *honorabilis*, *clara*.

℣. 12. Vulg. *Et concupiſcet Rex decorem tuum, quoniam ipſe eſt Dominus Deus tuus, & adorabunt eum.*

M. Laugeois : *Il préviendra vos deſirs, & il vous donnera ſouvent des*

(a) יקרה

témoignages de ſon plus tendre amour. L'hébreu porte mot à mot : *Quoniam ipſe eſt Dominus tuus & adora eum.* Il falloit donc traduire : *Car il eſt votre Seigneur, adorez-le*, ou bien, *& vous l'adorerez.* La traduction de M. Laugeois eſt ici une paraphraſe arbitraire ; & dans ſa remarque ſur ce verſet, il y a une faute aſſez conſidérable d'impreſſion ou de négligence. J'avois ſûrement corrigé cet endroit des remarques de M. Laugeois, mais peut-être ne l'avois-je pas bien effacé & rayé : ce qui aura été cauſe qu'il eſt reſté à l'impreſſion. Je prie donc le lecteur d'effacer toute cette remarque & de corriger ainſi la traduction : *Ce jeune Roi ſera épris de votre beauté, il eſt votre Seigneur, adorez-le.* Tel eſt le ſens unique du verbe *iſchthachaouéh* (*a*) ; il ſignifie toujours dans l'Ecriture, & cela, ſans aucune exception, *adorer*, ſe *proſterner* ou par reſpect civil, ou par un culte religieux. J'ai averti M. Laugeois de

(*a*) השתחוה

cette faute de ſa traduction & de ſa remarque depuis l'impreſſion, & il ne fera aucune difficulté de la corriger.

℣. 14. Vulg. *Omnis gloria ejus filiæ Regis ab intùs.*

M. Laugeois : *La vertu eſt le véritable éclat d'une princeſſe.* Il falloit traduire *de la princeſſe :* ou *de cette princeſſe*, car il ne s'agit pas ici d'une princeſſe en général, mais de la princeſſe qui eſt l'épouſe de celui qui fait le ſujet de ce Pſeaume. Auſſi faut-il lire dans l'hébreu *col kebod habbath* &c. (*a*) C'eſt-à-dire : *Omnis gloria hujus filiæ Regis intus eſt.* Le copiſte a mis le *hé* à la fin de *kabod*, au lieu que c'eſt l'article de *bath*, qui ſuit.

Pſeaume XLVI. *Deus noſter refugium & virtus.*

℣. 4. Vulg. *Conturbati ſunt montes in fortitudine ejus.*

M. Laugeois : *Les montagnes ſeront ébranlées juſqu'à leur ſommet.*

(*a*) כל כבוד הבת

tagnes s ecrouleront, en punition orgueil.

Ces deux traductions ne son exactes, l'hébreu porte : *Con cent montes in ſuperbiâ ejus, elatione ejus, beghaaouatho* (*a*) à-dire que les montages ſeront ébr par *l'enflure & l'agitation de la* car *ejus* ſe rapporte néceſſaire *la mer* qui précede, & non p *montagnes*, comme ont tradu Peres Capucins : car ce ſeroit léciſme. *Beghaaouatho* ne ve dire non plus *le ſommet des mont* mais *l'enflure & l'orgueil de la m*

℣. 9. Vulg. *Venite & videte Domini, quæ poſuit prodigia terram.*

M. Laugeois : *Bientôt vous rerez les œuvres du Seigneur, le veilles qu'il aura opérées en fav ceux qui ſont dans l'oppreſſio* Laugeois traduit ici *in terrâ* pa *qui ſont dans l'oppreſſion*, mai trairement & ſans aucune auto

(*a*) בגאותו

fait la même faute dans le verſet ſuivant & dans pluſieurs autres endroits. D'ailleurs la plûpart des verſets qu'il traduit par le futur, doivent être traduits par le prétérit comme ils ſont en hébreu : car ce Pſeaume paroît avoir été compoſé après la défaite de Sennacherib.

Pſeaume XLVII. *Omnes gentes, plaudite manibus.*

℣. 6 M. Laugeois : *Le Seigneur vient au ſecours de ceux qui l'invoquent, il ſe rend propice à ceux qui l'implorent.* L'hébreu porte : *Aſcendit Deus in jubilo, Dominus in voce tubæ*, ce qui ſe dit de l'Arche que l'on tranſporte, avec des acclamations, ſur la montage de Sion, ou dans le temple de Salomon, & n'a rien de commun avec la traduction de M. Laugeois.

℣. 8. M. Laugeois : *Le Seigneur eſt le ſouverain maître de toute la terre, & le diſpenſateur de la gloire.* Cette expreſſion, *le diſpenſateur de la gloire*, ne rend pas l'hébreu, qui porte : *Pſallite ſcienter.*

℣. 10. Vulg. *Principes populorum congregati ſunt cum Deo Abraham : quoniam dii fortes terræ vehementer elevati ſunt.*

M. Laugeois : *Les peuples s'empreſſeront de ſe réunir au peuple du Dieu d'Abraham, lorſqu'ils verront que c'eſt le Seigneur qui, du ſein de la pouſſiere, nous a élevés à un ſi haut point de gloire.*

Selon le texte, ce ſont les *Princes des peuples* qui ſe réuniront, & non-pas les *peuples ſeuls*, comme le dit M. Laugeois, lequel prétend que *nedibei* (*a*) ne ſignifie pas ici *les Princes*, mais *ſpontanei*, & que c'eſt un adjectif de *populi*. Il eſt clair, au contraire, que *nedibei* eſt un nom ſubſtantif, & que c'eſt le nominatif plurier conſtruit de *nadib*, *Princeps*. De plus M. Laugeois traduit, *au peuple du Dieu d'Abraham*, parce qu'il ſuit la ponctuation des Juifs modernes, & qu'il lit *am* (b) *populus*. En ce cas, il

(*a*) נדיבי

(*b*) עם

faudroit dans le texte *leam* (a) *populo*. Les anciens ont lu *im*, c'eſt-à-dire, *cùm*. La fin de ce verſet eſt obſcure, elle porte : *Quoniam Dei ſunt, meghinnei arets* (b), ce que la plûpart des interpretes traduiſent par *optimates terræ*, mot à mot, *ſcuta terræ*, ce qui ſignifie que les Grands de la terre appartiennent à Dieu, & qu'il les appellera à l'Evangile & dans ſon temple où ils viendront offrir des préſens au vrai Dieu ; (compar. avec Oſée iv. 18.) mais M. Laugeois traduit : *Tecti, operti terrâ*. Ce *maghinnei*, dit-il, eſt le plurier du participe *hiphil* de *ganan* (c) *obtexit*, & *meghinnei arets*, continue-t-il, eſt *obtecti terrâ* pour *obtecti pulvere*. Le ſens eſt donc, ſelon lui, *cùm à Domino operti terrâ valde exaltati ſumus*. Mais, 1° *obtecti terrâ* ne pourroit jamais s'exprimer en hébreu par le verbe *ganan*, lequel ſignifie toujours *protéger* ou *mettre à l'abri &*

(a) לעם

(b) מגני ארץ

(c) גנן

à couvert, ce qui ne ſe peut dire de la terre. 2° *Maghinnei* dans *hiphil* ſignifieroit *operientes terram*, ou *obtegentes terram*. Il faudroit donc le mettre dans *hophal* ou dans *phual*, &, outre cela, mettre la prépoſition *beth* ou *mem* devant *arets*, auquel cas ce ne ſeroit plus *maghinnei*.

Pſeaume XLVIII. *Magnus Dominus, & laudabilis nimis.*

Ce Pſeaume a pour ſujet la défaite de Sennacherib par l'Ange exterminateur; c'eſt après cette défaite qu'il fut compoſé, ſous Ezechias. Faute de faire cette attention, M. Laugeois l'a paraphraſé de maniere à ne le pas reconnoître.

℣. 3. Vulg. *Mons Sion latera Aquilonis civitas Regis magni.*

M. Laugeois: *Montagne de Sion ..... ſûr aſyle contre l'Aquilon, demeure du Souverain de l'Univers.*

Les RR. Peres Capucins: *Sion, cette montagne ſituée du côté de l'Aquilon, ſera la ville du grand Roi.*

Ni l'une ni l'autre de ces deux traductions ne rend le ſens du texte:

hébreu, lequel porte : Après Sion ; *Ad latera Aquilonis est civitas Regis magni*, ce qui veut dire que la ville de Jerusalem est au Septentrion de la Montagne de Sion, comme elle y est en effet ; car il est constant que Sion étoit au Sud de Jerusalem, ce qui est formellement contraire à la traduction des RR. Peres Capucins, qui mettent la montagne de Sion du côté de l'Aquilon. Le texte ne dit pas non plus, comme ils lui font dire, que *Sion sera la ville du grand Roi.*

℣. 10. Vulg. *Suscepimus, Deus, misericordiam tuam in medio templi tui.*

M. Laugeois : *Nous attendons en silence l'effet de votre miséricorde*, il valoit mieux traduire l'hébreu à la lettre : *Nous avons attendu en silence*, ou, *Nous avons éprouvé l'effet de votre miséricorde.*

℣. 11. Vulg. *Secundùm nomen tuum, Deus, sic & laus tua in fines terræ : justitiâ plena est dextera tua.*

M. Laugeois : *Autant que des extrémités de la terre nous avons de zéle à invoquer votre nom, à vous adresser nos prieres, autant vous signalerez*

votre miſéricorde en faveur de ceux qui vous ſeront fideles.

Cette paraphraſe ne rend pas le ſens du texte hébreu, qui porte : *Vos louanges, ainſi que votre nom, s'étendent juſqu'aux extrémités de la terre, votre droite eſt pleine de juſtice.* M. Laugeois ſemble avoir entendu ce verſet du retour de la captivité de Babylone ; mais il n'y a aucun rapport non plus que les verſets ſuivans, dont M. Laugeois & les Peres Capucins ne rendent pas le ſens.

℣. 15. M. Laugeois : *Le Seigneur... nous ramenera & nous retirera des portes de la mort.*

Les PP. Capucins : *Lui-même nous conduira au-deſſus des atteintes de la mort.*

Le texte hébreu imprimé porte : *Ipſe ducet nos ad mortem al-mouth*(a), mais c'eſt évidemment une faute de copiſte ; il faut lire avec les Septante : *Ipſe reget nos in ſeculum* (*in perpetuum*), *leolam* (*b*) car *almouth* ou

(a) עַל־מוּת
(b) לְעוֹלָם

plutôt *alamoth* (*a*) appartient au titre du Pſeaume ſuivant.

Pſeaume XLIX. *Audite hæc, omnes gentes.*

Ce Pſeaume eſt un des plus difficiles du Pſeautier ; auſſi le Pſalmiſte a-t-il ſoin d'avertir, ℣. 4, que c'eſt une énigme : *Aperiam lyrâ ænigma meum.*

℣. 6. Vulg. *Iniquitas calcanei mei circumdabit me.*

M. Laugeois : *L'injuſtice de mes oppreſſeurs en ce jour ſera ma défenſe.*

Les Peres Capucins : *Craindrois-je de ſuccomber ſous l'injuſtice des perſécuteurs qui m'environnent ?*

L'hébreu porte : *Aon aqebaï ïeſubbeni* (*b*), ces paroles ſont obſcures. Les Septante & la Vulgate traduiſent : *Iniquitas calcanei mei circumdabit me*, ce qui n'eſt pas plus clair. Le Syrien & l'Arabe : *Iniquitas hoſtium meorum*

(*a*) עלמות

(*b*) עון עקבי יסבני

circumdabit me. M. Laugeois a ſuivi ces deux verſions en partie ; mais au lieu de *circumdabit me*, il traduit *me defendet*, interprétation qu'il ne pourra, ce me ſemble, jamais autoriſer d'aucun exemple. Le ſens paroît être plutôt : *Cur timebo in die malâ dum iniquitas hoſtium meorum me oppugnat ?* Le ſçavant Pere Houbigant traduit : *Cur timebo in die malâ, propterea quòd ærumna mea me circumſtet ?*

℣. 7. Vulg. *Qui confidunt in virtute ſuâ & in multitudine divitiarum ſuarum gloriantur.*

M. Laugeois : *C'eſt à ceux qui ſe confient dans leurs richeſſes, qui s'enorgueilliſſent de leur opulence à redouter les jugemens de Dieu.* Mais ce ſupplément, *à redouter les jugemens de Dieu*, n'eſt point dans le texte hébreu, lequel porte ſimplement : *Qui confidunt in opibus ſuis, & in multitudine divitiarum ſuarum gloriantur* (ou *inſaniunt*) ce qui fait une bonne ſuite avec ce qui précede, ſelon les verſions Syriaque & Arabe : car, en ce cas, ces paroles ſe diſent des ennemis dont il eſt parlé plus haut, ou bien

c'eſt une ſentence générale, auquel cas, il faut mettre une virgule après *divitiarum*, & traduire de cette maniere : *Ceux qui ſe confient dans leurs richeſſes & dans leur grande opulence, ſont des inſenſés*, car *ithallalou* (a) ne ſignifie pas ſeulement *ſe glorifier*, mais auſſi *être inſenſé*.

℣. 14. Vulg. *Hæc via illorum ſcandalum ipſis, & poſteà in ore ſuo complacebunt.*

M. Laugeois : *Leur vie n'eſt qu'un tiſſu de crimes, & ils s'applaudiſſent de leur iniquité.*

L'hébreu porte : *Hæc via illorum ſtultitia eſt ipſis, & poſteri eorum eamdem viam decurrunt*, c'eſt-à-dire : *Cette conduite qu'ils tiennent eſt une folie, & néanmoins leurs deſcendans ſuivent la même route*, ce qui fait un ſens différent de la traduction de M. Laugeois.

℣. 15. M. Laugeois : *Ils n'exerceront qu'un inſtant leur violence ſur les juſtes.*

(a) התהללו

L'hébreu imprimé porte : *Et dominabuntur eis juſti in matutino*, ce qui fait un ſens très-différent. M. Laugeois, pour autoriſer ſa traduction, dit que *bam* (a) *in illis*, ne ſe rapporte pas à ce qui précede, mais au mot ſuivant, c'eſt-à-dire à *juſti*. Il eſt conſtant au contraire, que *bam* doit néceſſairement ſe rapporter à ce qui précede. Ce que dit M. Laugeois qu'on trouve un exemple ſemblable dans le ℣. 10 du Pſeaume ſuivant, n'eſt point exact. On ne trouvera rien de tel, ni dans le Pſeaume ſuivant, ni dans aucun autre endroit du texte hébreu.

Pſeaume L. *Deus deorum Dominus locutus eſt.*

℣. 4. Vulg. *Advocabit cœlum deſurſum & terram diſcernere populum ſuum.*

M. Laugeois : *Il citera à ſon jugement les Souverains & leurs ſujets, pour venger ſon peuple.*

L'hébreu mot à mot : *Accerſet à*

(a) בם

ſummo cœlum & (ab imo) terram ut judicet populum ſuum. Ces dernieres paroles, *ut judicet populum ſuum*, ne ſignifient pas *pour venger ſon peuple*, comme l'explique M. Laugeois, mais *pour juger ſon peuple.* De plus, *le ciel* & *la terre* en cet endroit ne veulent pas dire *les Souverains* & *leurs ſujets*, comme le prétend encore M. Laugeois. Pour s'en convaincre, il faut faire attention que le Pſalmiſte, à l'exemple d'Iſaïe & des autres Prophetes, nous repréſente ici Dieu qui entre en jugement avec ſon peuple, & qui lui prouve que c'eſt par l'infraction de ſon alliance qu'il s'eſt attiré tous ſes malheurs : or il faut obſerver que quand Dieu fit alliance avec le peuple Hébreu, il prit alors le ciel & la terre pour témoins de cette alliance. Dieu convoque donc ici & fait venir le ciel & la terre à ſon tribunal, afin d'être les accuſateurs du peuple Hébreu, & les témoins de ſes prévarications, comme ils l'ont été de ſon alliance. C'eſt cette belle image que le Pſalmiſte emploie ici. Moyſe l'avoit déja em-

ployée, & Iſaie s'en eſt ſervi de même. Le ſublime & la magnificence de cette image n'a point échappé à ſaint Chryſoſtome, dans ſon commentaire ſur ce Prophete. Cette obſervation ſuffit pour faire appercevoir pluſieurs autres fautes qu'a faites M. Laugeois dans la traduction de ce Pſeaume.

℣. 6. Vulg. *Et annuntiabunt cœli juſtitiam ejus, quoniam Deus judex eſt.*

M. Laugeois: *Tandis que les Grands de la terre ſeront l'objet de ſa vengeance.*

Les RR. Peres Capucins: *Les cieux annonceront alors l'arrêt de ſa juſtice, car Dieu lui-même l'a prononcé.*

L'hébreu porte: *Et annuntiabunt cœli juſtitiam ejus, cùm Deus mox judicabit ipſe.* Cela n'a rien de commun avec *les Grands de la terre*, ni avec *un arrêt prononcé*, mais ſignifie que Dieu va juger ſon peuple, à la face des cieux qui annonceront la juſtice de ce jugement. En effet Dieu juge dans le verſet ſuivant.

℣. 7. Vulg. *Audi, populè meus.*

M. Laugeois : *Vous qui êtes mon peuple, ſoyez moi fidele.*

M. Laugeois n'a pas fait attention que Dieu commence dans ce verſet le jugement de ſon peuple, que c'eſt ici qu'il lui rappelle ſon alliance : ainſi tout ce verſet eſt mal traduit.

Pſ. LI. *Miſerere mei, Deus, ſecundùm magnam*, &c.

℣. 12. M. Laugeois : *Renouvellez dans mon ame l'amour de votre Loi.*

L'hébreu : *Spiritum ſtabilem* (ou *rectum*) *innova in viſceribus meis.* Il valoit donc mieux traduire un *amour ſtable & inébranlable.*

℣. 13. M. Laugeois : *Ne permettez pas que je perde le ſouvenir de votre ſanctuaire.*

Le texte dit : *Ne retirez pas de moi votre Eſprit ſaint*, ce qui eſt différent de la traduction de M. Laugeois.

℣. 14. M. Laugeois : *Raſſurez-moi par une lumiere qui me ſerve de guide.* Le ſens de l'hébreu eſt plutôt : *Affermiſſez moi par un eſprit qui vous ſoit entiérement dévoué.*

Pſeaume LII. *Quid gloriaris in malitiâ, qui potens es in iniquitate?*

℣. 3. M. Laugeois: *Que te ſert de t'emporter à tant de violences, toi qui n'uſes de ton pouvoir que pour commettre des injuſtices? Le Seigneur déteſte toute puiſſance injuſte.*

La fin de ce verſet eſt obſcure dans l'hébreu imprimé, lequel porte *cheſed el col haiom* (*a*). M. Laugeois prétend que ces mots hébreux ſignifient *opprobrium domini, omnis injuſta potentia. Col haiom*, dit-il, *omnis iſte dies*, eſt *pour celui qui ſe prévaut de ſon pouvoir*, & *qui ne connoît point de loi*; mais je ne ſçais où M. Laugeois va chercher ces interprétations. *Col haiom*, dans ce verſet & par-tout ailleurs ne ſignifie autre choſe que *totâ die*. Il peut ſe rapporter à ce qui précede, mais il ſemble mieux de le rapporter à ce qui ſuit.

(*a*) חסד אל כל היום

Les RR. Peres Capucins traduiſent : *Pourquoi fais-tu gloire de ta méchanceté, objet perpétuel de la haine du Tout-puiſſant ?* par où l'on voit qu'ils traduiſent les mots hébreux cités plus haut, par *opprobrium Dei totâ die*, & qu'ils prennent ici *cheſed*, non pas dans ſa ſignification ordinaire, qui eſt *bonitas* ou *benignitas*, mais pour *opprobrium*, ſignification que ce mot a quelquefois. Au reſte, ce verſet ſemble contenir pluſieurs fautes de copiſtes, qui ne peuvent être rétablies que par les manuſcrits, ou par les anciennes verſions.

℣. 5. Vulg. *Magis quàm loqui æquitatem.* M. Laugeois : *Plutôt qu'à parler ſelon la crainte de Dieu.* Il falloit s'en tenir à l'hébreu, qui porte : *Plutôt qu'à parler ſelon la juſtice*, ce qui convient mieux ici, parce qu'il eſt en oppoſition avec *la calomnie* qui précede.

℣. 7. Vulg. *Emigrabit te de tabernaculo tuo.*

M. Laugeois : *Il t'arrachera de ton palais.*

Les PP. Capucins : *Il t'arrachera de ta demeure.*

rapporte, dit-il, au *Seigneur*, qui eſt dans le verſet précédent. Je ne crois pas qu'aucun Hébraïzant ſoit de ſon avis : car il eſt clair comme le jour, que *mi* devant *iththen* (*a*) eſt toujours le pronom interrogatif de la perſonne, & cela, ſans aucune exception.

Pſeaume LV. *Exaudi, Deus, orationem meam.*

℣. 21. Vulg. *Extendit manum ſuam in retribuendo, contaminaverunt teſtamentum ejus.*

M. Laugeois : *Il appeſantira ſa main ſur ceux qui ne connoiſſent point d'autre loi que leurs paſſions, & qui violent ſon alliance.*

L'hébreu imprimé porte : *Miſit manum ſuam in pacificos ejus. Prophanavit fœdus ejus ;* mais il eſt évident qu'il y a faute de copiſte, & qu'il faut, *miſerunt manum ſuam in pacificos ejus, violaverunt fœdus ejus.* Les Septante ont, en partie, cette leçon, & ce verſet ſe dit des impies qui

(*a*) יתן

tranſgreſſent

tranſgreſſent l'alliance de Dieu. M. Laugeois qui n'a point fait la critique du texte, a cru que ce verſet devoit s'entendre de Dieu. *Il appeſantira ſa main :* ce qui lui fait dire auſſi qu'il y a ici un énallage du pluriel au ſingulier, & que l'on trouve pluſieurs autres exemples de ces énallages, tant pour le nombre que pour le genre & pour la perſonne ; mais ces ſortes d'énallages ſeroient de vrais ſoléciſmes en hébreu, & l'on ne doit aucunement les admettre.

Les RR. Peres Capucins : *Ils ont porté leurs mains ſur ceux qui vivoient en paix avec eux, ils ont violé l'alliance qu'ils avoient contractée.* Mais cette traduction ne rend pas le ſens : car tous les manuſcrits & toutes les anciennes verſions, auſſi-bien que l'hébreu imprimé, portent conſtamment *ejus*, au lieu qu'il faudroit *eorum*, ſelon la traduction des RR. Peres.

Pſeaume LVIII. *Si verè utique juſtitiam loquimini.*

℣. 6. Vulg. *Quæ non exaudiet vocem incantantium & venefici in-*

cantantis ſapienter. M. Laugeois ; (d'un aſpic) *qui réſiſte aux charmes ſouverains de la ſageſſe, à la voix enchantereſſe de la vérité.* Cette traduction ne rend pas le ſens de l'hébreu qui porte ſimplement : *Non obtemperat voci incantatoris incantamenta callentis.* On ne peut dire d'un *ſerpent & d'un aſpic*, comme fait M. Laugeois, *qu'ils réſiſtent aux charmes ſouverains de la ſageſſe & à la voix enchantereſſe de la vérité.*

℣. 10. Vulg. *Priuſquàm intelligerent ſpinæ veſtræ rhaumum, ſicut viventes, ſic in iræ abſorbet eos.*

M. Laugeois : *Ses ronces périront avant qu'elles vous puiſſent faire ſentir leurs épines : autant nous frémiſſions de leur préſence, autant nous frémirons de leur ſort funeſte.*

Les RR. PP. Capucins : *Avant que les ronces qui vous déchirent, comprennent qu'il s'éleve un arbre armé d'épines redoutables ; tandis qu'elles vous font les bleſſures les plus vives, elles ſeront abſorbées par le tourbillon de ſa colere.*

L'hébreu imprimé de ce verſet &

toutes les anciennes verſions ſont fort obſcures ; mais il nous paroît que les deux traductions précédentes n'en éclairciſſent point la difficulté, & que l'on n'y voit que *des ronces* & *des épines*.

℣. 12. Vulg. *Utique eſt Deus judicans eos in terrâ.*

M. Laugeois : *Certes il y a un Dieu qui punit l'oppreſſeur.*

Le texte ne dit pas *qui punit l'oppreſſeur*, mais *qui juge ſur la terre*. M. Laugeois prétend ici, & en pluſieurs autres endroits de ſa traduction, que *erets* (*a*) ſignifie *oppreſſeur* & *oppreſſion*. Il ſe fonde ſur l'étymologie de ce mot qu'il dérive de *ratſats* (*b*); mais cette dérivation n'eſt pas certaine ; & quand elle le ſeroit, on n'en pourroit rien conclure en faveur de ſon interprétation, parce qu'il eſt conſtant que *erets* dans l'Ecriture ſignifie toujours & ſans aucune exception, *terra* ou *regio*. M. Laugeois me paroît avoir

(*a*) ארץ

(*b*) רצץ

fait pluſieurs autres fautes dans la traduction de ce Pſeaume ; mais il ſeroit trop long de les relever. Il me ſemble auſſi que les Peres Capucins n'ont pas rendu le ſens du verſet 7 & de quelques autres endroits.

Pſeaume LX. *Deus, repuliſti nos,*

TITRE.

M. Laugeois : *Lorſqu'il* (David) *ravagea la haute & baſſe Aſſyrie.* Jamais David n'a ravagé l'Aſſyrie, puiſqu'il n'a jamais paſſé l'Euphrate ; j'avois fait remarquer cette faute à M. Laugeois, ainſi ce doit être une faute d'impreſſion.

℣. 6. Vulg. *Dediſti metuentibus te ſignificationem ut fugiant à facie arcus.*

M. Laugeois ; *Vous avez avancé votre bouclier.* L'hébreu ne parle pas de *bouclier*, il dit ſimplement : *Dediſti metuentibus te ſignum*, & M. Laugeois ne prouve pas que, chez les Hébreux, on *avançât le bouclier* pour faire la retraite. Le Pſalmiſte ſe ſert

ici du mot *nes* (*a*) qui signifie en général *un signe*, un *signal*, un *drapeau*, un *étendard*.

Les Peres Capucins traduisent : *Vous déployerez enfin vos étendards en faveur de ceux qui vous craignent, afin qu'ils se relevent & qu'ils secouent le trait dont ils ont été percés.* Cette traduction est une paraphrase arbitraire. D'ailleurs le texte ne dit pas au futur, *Vous déployerez enfin vos étendards*, mais il dit au prétérit, *Dedisti signum.*

Psaume LXI. *Exaudi, Deus, deprecationem meam.*

℣. 6. M. Laugeois : *Vous m'avez donné l'empire sur ceux qui invoquent votre nom.*

L'hébreu porte : *Dedisti hæreditatem timentibus nomen tuum.* M. Laugeois n'a pas fait attention que ce Psaume est d'un Lévite qui s'en retourne à Jerusalem, & qui remercie Dieu d'avoir rendu aux Hébreux la terre promise ; ainsi ce ne peut être David qui parle

(*a*) ☐

ni qui dit, *Vous m'avez donné l'empire*; mais c'eſt un Lévite qui dit, *Vous avez rendu l'héritage*, &c.

Les RR. Peres Capucins traduiſent: *Vous me remettrez l'héritage deſtiné à ceux qui reverent votre puiſſance.* Mais l'hébreu porte au prétérit, *Vous avez rendu l'héritage à ceux*, &c.

℣. 8. M. Laugeois : *Il jouira éternellement de la préſence du Seigneur, c'eſt ſa pieté & ſa fidélité qui ſeront ſon ſalut.* Il me ſemble que c'eſt ici un vœu ou un ſouhait que le Pſalmiſte fait pour le Roi qui accorde le retour de la captivité, c'eſt-à-dire pour Cyrus, ou pour Artaxerxès Longue-main. Le ſens eſt donc : *Que ce Prince ſoit à jamais cher aux yeux de Dieu, que la bonté & la vérité du Seigneur le conſervent.* Il paroît auſſi, comme l'a fort bien remarqué le Pere Houbigant, qu'il y a une faute de copiſte dans l'hébreu, & qu'après *min* (*a*) il faut *ïehovah*, qui étant en abbréviation avec un *ïod* aura été retranché à cauſe de l'*ïod* qui ſuit.

(*a*) מן

Le texte hébreu porte mot à mot : *Permaneat coram Deo in ſeculum ; benevolentia & veritas à Domino cuſtodiant eum :* ce qui eſt très-différent de la traduction de M. Laugeois. Le ſens de ce verſet n'eſt pas non plus reconnoiſſable dans la traduction des RR. Peres Capucins.

Pſeaume LXV. *Te decet hymnus, Deus, in Sion.*

℣. 14. M. Laugeois : *Les vallées couvertes de ceux (animaux) qui ſeront deſtinés pour victimes.*

L'hébreu mot à mot : *Valles amictæ erunt frumento.* Mais M. Laugeois traduit : *Valles operientur pecudibus puris*, c'eſt-à-dire : *Les vallées ſeront couvertes d'animaux, deſtinés pour victimes.* Dans un troupeau, dit-il, on choiſiſſoit ceux qui n'avoient aucune tache, on les réſervoit pour les ſacrifices : on les tenoit, pour cette raiſon, dans des lieux ſéparés. Il ajoute que *bar* (*a*) avec un *kamets* ſignifie *du*

(*a*) בר

bled, mais qu'avec un *phatach* il ſignifie des *animaux ſans tache*, ſur quoi il eſt bon d'obſerver qu'il n'y a dans l'Ecriture aucun exemple de cette derniere explication, & que quand il y en auroit, cela ne feroit rien à l'intelligence de ceverſet : car le Pſalmiſte dit ici, que *les montagnes* (a) *ſeront couvertes de troupeaux*, & *les vallées de beau froment :* ce qui fait une oppoſition toute naturelle & une image ſenſible de l'abondance & du bonheur d'un pays. Au lieu qu'il n'y a plus d'oppoſition ni d'image en diſant, avec M. Laugeois, qu'on ſéparera quelques animaux pour les faire paître ſéparément dans les vallées, afin de les deſtiner au ſacrifice ; d'ailleurs, en ce cas, les vallées n'en ſeroient pas couvertes, comme dit le Pſalmiſte, d'où il ſuit que l'interprétation imaginée par M. Laugeois eſt un contreſens.

(*a*) Car il faut lire הָרִים, *montes*, avec le ſçavant P. Houbigant, au lieu de חָרִים, *arietes* ou *paſcua*.

Pſeaume LXVI. *Deus miſereatur noſtri.*

℣ 3. Vulg. *Ut cognoſcamus in terrâ viam tuam, in omnibus gentibus Salutare tuum.*

M. Laugeois : *Pour vous annoncer, ô Iſraël, votre retour dans votre héritage, & pour faire connoître aux nations le ſalut qu'il vous a accordé.*

L'hébreu ne parle point d'*Iſraël*, & il eſt clair par le verſet ſuivant, que celui-ci s'adreſſe à Dieu. Il porte mot à mot : *Ut innoteſcat* (*Deus*) *in terrâ via tua, in omnibus gentibus ſalus tua.*

℣. 5. Vulg. *Quoniam judicas populos in æquitate, & gentes in terrâ dirigis.*

M. Laugeois : *De ce que vous aurez vengé Iſraël, de ce que vous aurez ramené dans leur héritage des peuples opprimés.*

Ce n'eſt pas là le ſens, car l'hébreu porte comme la Vulgate : *Judicas populos in æquitate, & nationes in terrâ moderaris.* Ce que dit M. Laugeois,

que *leummim* (*a*) ſignifie *oppreſſi*, eſt ſans exemple. Ce qu'il ajoûte que *ammim miſchor* (*b*) ſignifie *populos rectitudinis*, ne peut être vrai : car ce ſeroit un ſoléciſme, & il faudroit *ammei michor*.

Pſeaume LXVII. *Exurgat Deus.*

Ce Pſeaume eſt l'un des plus obſcurs & des plus difficiles du Pſeautier. On augmente ſa difficulté, en lui donnant un ſujet qu'il n'a pas. C'eſt ce qu'ont fait les RR. Peres Capucins & M. Laugeois; les premiers, en le rapportant au tems de la captivité de Babylone, & M. Laugeois, en le reculant juſqu'au tems des Machabées. Il eſt clair, au contraire, par le Pſeaume même, qu'il a été compoſé avant le régne de Roboam, fils de Salomon, puiſque dans la marche dont il eſt parlé, ℣. 28, *les Princes de Zabulon & les Princes*

(*a*) לאמים

(*b*) עמים מישור

de *Nephtali* étoient unis à *Juda & à Benjamin :* ce qui prouve que ce Pſeaume a été compoſé avant la ſéparation des dix Tribus, qui ne ſe fit qu'au commencement du régne de Roboam. Je penſe que c'eſt une ode de triomphe & d'action de graces, compoſée par David, lorſqu'après la priſe de Rabbah & la conquête du pays des Ammonites, il revint triomphant à Jéruſalem, avec l'Arche d'alliance & toute ſon armée. Tel me paroît être le ſujet de ce beau Pſeaume, qui n'eſt point reconnoiſſable dans les traductions des RR. Peres Capucins & de M. Laugeois, parce qu'ils en ont manqué le ſujet.

℣. 2. Vulg. *Exurgat Deus.*

M. Laugeois : *Le Seigneur s'élevera.*

Les RR. Peres Capucins : *Dieu va ſe lever.*

L'hébreu *iaqoum* (*a*) peut ſe traduire par la troiſieme perſonne du futur, ou par la troiſieme perſonne de l'impératif. Les Septante & l'auteur

(*a*) יקום

de la Vulgate, l'ont traduit à l'impératif: *Que Dieu ſe leve.* Les RR. Peres Capucins, au contraire, & M. Laugeois, le traduiſent par le futur: *Exurget Deus.* Pour ſçavoir leſquels ont raiſon, il faut obſerver que ce premier verſet eſt pris de Moïſe, Num. x. 35, lequel ordonne qu'on le dira toutes les fois que l'on tranſportera l'Arche d'alliance pour une expédition militaire. Or Moïſe ſe ſert de l'impératif: *Levez-vous, Jehovah; que vos ennemis ſoient diſperſés*, &c. Il faut donc auſſi le traduire à l'impératif, au commencement de ce Pſeaume, comme ont fait les Septante & l'auteur de la Vulgate: car il fut chanté par les Lévites & par toute l'armée d'Iſraël, lorſqu'on leva l'Arche de devant Rabbah pour revenir à Jéruſalem. C'étoit un tranſport militaire de l'Arche qui avoit été conduite à Rabbah, II. Samuel xj. Voilà pourquoi David ſe ſervit, en cette occaſion, des paroles de Moïſe, qui étoient ordonnées, & très-convenables aux circonſtances. Que ſi dans tous les Pſeaumes compoſés pour les différentes tranſlations de l'Arche, il n'y en

à aucun qui commence par *Exurgat*, c'eſt que tous ces Pſeaumes ont été compoſés pour des *tranſlations cérémonielles* & non pas pour des *tranſports militaires* de l'Arche, comme celui-ci. La raiſon qu'apporte M. Laugeois, tirée du ℣. 33, pour prouver qu'il faut traduire *Exurget*, ne conclut rien, parce qu'il s'agit dans ce ℣. 33 de toute autre choſe.

Ibid. M. Laugeois : *A ſa vue, ſes perſécuteurs ſeront diſperſés.* Il s'agit *ici de Dieu*, & l'on ne dit point *les perſécuteurs de Dieu.* Auſſi l'hébreu porte : *Et que ceux qui le haïſſent prennent la fuite à ſa préſence*, c'eſt-à-dire, à la préſence de l'Arche, ſur laquelle Dieu ſe manifeſtoit.

℣. 4 Vulg. *Et juſti epulentur & exultent in conſpectu Dei.* M. Laugeois : *Les juſtes alors feront éclater leurs réjouiſſances, en ce jour de fête.*

L'hébreu ne dit point *alors*, & ne parle pas *de jours de fêtes ;* il porte mot à mot : *Mais que les juſtes ſe réjouiſſent, qu'ils ſoient comblés de joie*, ce qui ſe dit des Iſraëlites & de toute l'armée de David, qui accompagnoient l'Arche & qui avoient

fait une guerre très-juſte, au lieu que les Ammonites avoient entrepris cette guerre injuſtement, après avoir maltraité, contre le droit des gens, les Ambaſſadeurs de David. Les RR. Peres Capucins mettent auſſi au futur ce qui doit être traduit ici à l'impératif, comme ont fait les Septante & l'auteur de la Vulgate.

℣. 5. Vulg. *Iter facite ei qui aſcendit ſuper occaſum.*

M. Laugeois: *Exaltez celui qui réſide dans les cieux.*

Le texte hébreu porte mot à mot: *Applaniſſez le chemin à celui qui, porté ſur ſon char, traverſe les déſerts.* Ce qui ſignifie que l'on applanit le chemin par où devoit paſſer l'arche en s'en retournant à Jeruſalem, de peur qu'elle ne vînt à être renverſée: le malheur arrivé à la tranſlation de l'Arche, de Cariathiarim à Jeruſalem, avoit fait prendre cette précaution. M. Laugeois prétend que *ſalal* (*a*) ne ſignifie pas *præparare viam*, mais

(*a*) סלל

exaltare laudibus. Il eſt conſtant, au contraire, que telle eſt la ſignification de *ſalal*, & que ce verbe veut dire *ſternere viam.* M. Laugeois ajoûte que *baaraboth* (*a*) ſignifie *ſuper cœlos*; mais il eſt encore conſtant que *araboth* au pluriel, & *arabah* au ſingulier, ſignifient toujours & ſans aucune exception, *deſertum* ou *campeſtre.*

℣. 6. M. Laugeois: *Il réſide dans le temple qu'il s'eſt choiſi.* L'hébreu ne parle point ici de *temple*, il dit ſimplement *dans ſon lieu ſaint*, c'eſt-à-dire, ſur ſon Arche.

Ibid. Les RR. PP. Capucins: *Ce Dieu ſervira de pere aux orphelins, il ſera le vengeur des veuves.* Le texte ne dit pas qu'il *ſera*, mais qu'il *eſt* le vengeur des veuves: *Pater eſt orphanorum & judex viduarum.* Il s'agit ici des femmes & des enfans Iſraëlites dont les maris & les peres avoient été tués dans cette guerre injuſte des Ammonites.

℣. 7. M. Laugeois: *Qui a donné une demeure fixe & tranquille à un peuple*

(*a*) בערבות

qui étoit dispersé . . . qui a enseveli leurs ennemis dans un passage qu'ils croyoient sans danger.

1° L'hébreu porte mot à mot : *Habitare faciens* (ou *facturus*) *unigenitos in domum*, c'est-à-dire : *Il va faire habiter ses bien aimés dans leurs maisons :* ce qui se dit ici des soldats d'Israël qui reconduisoient l'Arche à Jerusalem, pour s'en retourner ensuite chacun chez eux, parce que la guerre étoit finie & qu'ils avoient fait la conquête du pays des Ammonites. M. Laugeois prétend que *iechidim* (*a*) signifie *affligés*, ce qu'il veut prouver par le Psaume xxv. 16 ; mais cette citation ne prouve rien, parce qu'un *bien-aimé* & *un fils unique* peut être *affligé*, sans que l'on puisse dire pour cela, que le mot de *bien-aimé* & de *fils unique* soit le même que celui d'*affligé*. 2° M. Laugeois dit aussi que cette expression : *Il a remis en liberté ceux qui étoient dans les fers*, marque la position des Juifs après la prise de Jerusalem ; mais nous avons réfuté

(*a*) יחידים

ci-dessus cette opinion ; & il s'agit ici des Hébreux que les Ammonites avoient fait captifs pendant cette guerre, & qui furent délivrés par David, lorsqu'il prit les villes des Ammonites, & qu'il fit la conquête de leur pays. 3° Ces mots hébreux *aph sorrim schaknou tsechichah* (*a*), M. Laugeois les traduit par *Equidem inimici sepulti fuerunt in arida*, ce qui signifie, dit-il, qu'ils ont été ensevelis *dans la mer Rouge*, c'est-à-dire, selon lui, *in loco quem arbitrabantur aridum, siccum ;* mais on voit bien que cette interprétation n'est imaginée que pour se tirer d'embarras. Car la mer Rouge n'a que faire ici, si, comme le pense M. Laugeois, ce Psaume a été composé après la prise de Jerusalem ; il falloit donc traduire avec l'hébreu mos à mot: *Mais ceux qui se sont élevés contre vous* (exacerbantes *ou* infractores fœderis) *habitent des lieux secs & arides :* ce qui se dit ici des chefs des Ammonites, auteurs de cette

(*a*) אף סוררים שכנו צחיחה

guerre injuſte, leſquels, pour ſe ſouſtraire à la vengeance de David, s'enfuirent dans les déſerts de l'Arabie Pétrée.

℣. 8. Vulg. *Deus, cùm egredereris in conſpectu populi tui: cum pertranſires in deſerto, terra mota eſt*, &c.

Le RR. Peres Capucins: *Seigneur, quand vous vous mettrez en marche pour aller au devant de votre peuple: quand vous traverſerez le déſert, la terre ſe ranimera*, &c.

Le texte ne dit pas: *Quand vous vous mettrez en marche pour aller au devant*, ni, *Quand vous traverſerez le déſert*, ni, *la terre ſe ranimera*, &c. Mais il porte: *O Dieu, quand vous marchâtes à la tête de votre peuple, quand vous le conduisîtes au travers du déſert, la terre fut ébranlée*, &c. Ce qui ſe dit évidemment de la conduite du peuple Hébreu, dans le déſert, du tems de Moïſe. Le Poëte ſacré compare ici la marche de l'armée d'Iſraël, qui s'en retourne à Jeruſalem avec l'Arche, à la marche des Iſraëlites dans le déſert, ſous la conduite de Moïſe. Cela eſt clair par la ſuite du

texte où il eſt parlé de la manne, & par le Cantique de Debora, d'où David a pris ce verſet & le ſuivant. Les RR. Peres entendroient-ils auſſi le Cantique de Debora du retour de la captivité de Babylone ? Si cela eſt, il leur faudra encore inventer bien d'autres termes énigmatiques ; &, après beaucoup de peines & d'interprétations arbitraires, il n'en ſera pas moins certain qu'ici, & dans le Cantique de Débora, il s'agit de la conduite du peuple Hébreu dans le déſert, ſous Moïſe ; qu'ainſi ces deux verſets ne ſont pas au futur, mais au prétérit, & que les RR. Peres en ont manqué le ſens.

℣. 11. Vulg. *Animalia tua habitabunt*, (hébr. *habitarunt*) *in eâ paraſti in dulcedine tuâ pauperi, Deus.*

M. Laugeois prétend que *châiotka* (*a*) ne ſignifie pas *animalia tua*, mais, *viventes tui*, c'eſt-à-dire *les Iſraëlites*. Il n'en apporte point d'autre preuve, que les régles de grammaire

(*a*) חיתך

qu'il lui plaît de faire pour autoriſer ſes explications. Les RR. Peres Capucins par les *animaux* & les *bêtes*, entendent auſſi les *Iſraëlites* & *le peuple d'Iſraël*. C'eſt même un de *leurs termes enigmatiques*. Il eſt évident, au contraire, qu'il ne s'agit pas ici des Iſraëlites, mais de leur *bétail* que Dieu conſerva en Egypte, & pendant leur marche dans le déſert, afin qu'on pût lui en offrir des ſacrifices, & afin que les Hébreux euſſent des bêtes de charge, de la laine, du lait, des peaux, &c. Voilà ce que ſignifie ici *animalia tua*, c'eſt-à-dire que le bétail des Hébreux ſubſiſta & fut conſervé pendant leur marche. Le Poëte ſacré dit, *animalia tua*, parce que Dieu ne les avoit pas fait mourir en Egypte, comme ceux des Egyptiens.

℣. 12. Vulg. *Dominus dabit verbum evangelizantibus virtute multâ.*

M. Laugeois: *Le Seigneur a ſoumis à Iſraël les potentats qui ſe confioient dans leur puiſſance.* Mais on ne reconnoît pas l'hébreu dans cette traduction, il porte: *Dominus dedit verbum annunciatricibus exer-*

citûs magni, ou *Dominus manifesta dedit* (ou *dabit*) *nuntia maximi exercitûs*, c'est-à-dire : *Le souverain maître nous avoit fait annoncer* (comme il fit autrefois à nos peres) *que des armées nombreuses s'assembloient contre nous ;* car le Psalmiste revient ici à son sujet, & décrit les principaux événemens de cette guerre des Ammonites. Il compare, dans ce verset, l'armée du Roi Hanon & celle des Rois Syriens alliés de ce Prince contre David, à celle de Sehon, Roi des Amorrhéens, contre Moïse. Ce que dit ici M. Laugeois pour autoriser sa traduction, est totalement arbitraire ; & toutes les interprétations qu'il donne aux mots hébreux de ce verset, sont contraires aux significations que ces mots ont dans la Bible.

℣. 13. Vulg. *Rex virtutum dilecti dilecti, & speciei domus dividere spolia.*

Les RR. Peres Capucins : *Les Rois les plus puissans fuiront de toutes parts avec précipitation, alors celle qui étoit dans la prison s'empressera de partager les dépouilles.*

L'hébreu ne parle pas de *prison* ;

il porte mot à mot : *Les Rois de ces armées ont pris la fuite, ils ont pris la fuite, & (nos femmes) qui ſont reſtées dans nos maiſons partageront leurs dépouilles.* Ce qui ſe dit d'Hanon Roi des Ammonites, & des Rois Syriens de Rohob & de Soba, de Tob & de Maacha, qui furent vaincus par Joab & par Abiſaï, & qui prirent la fuite à la bataille de Medaba. C'eſt des dépouilles de ces Rois vaincus, dont il s'agit ici.

℣. 14. Vulg. *Si dormiatis inter medios cleros, pennæ columbæ deargentatæ, & poſteriora dorſi ejus in pallore auri.* ℣. 15. *Dùm diſcernit cœleſtis Reges ſuper eam nive dealbabuntur in Selmon.*

M. Laugeois : *Afin que vous vécuſſiez ſans trouble parmi le butin de vos ennemis, à l'ombre de leurs riches dépouilles, à l'ombre de leurs éclatantes richeſſes*, &c. ℣. 15. *Tant que le Seigneur protégera les Rois de Sion, ô Sion, votre ſplendeur effacera ce qu'il y aura de plus éclatant.*

1° M. Laugeois traduit *bein*

ſchephathaim (a) par *inter partitas prædas*. Mais je ne ſçais où il a été prendre cette interprétation qu'il ne pourra aſſurément jamais autoriſer par aucun texte parallele. *Kanphei ionah* (b) ſignifie, ſelon lui, *pennæ exuviarum*. *Penna*, dit-il, eſt ici pour la prépoſition *ſub*, ou *ſub penna*, ajoute-t-il, *hoc eſt ſub umbra*. Il prétend auſſi que *ionah* ſignifie *exuviæ* & non pas *columba*; mais tout cela n'eſt imaginé que pour ſe tirer d'embarras dans l'explication d'un texte obſcur. Car on ne dit ni en hébreu ni en aucune autre langue, *des ailes de dépouille* ou *d'oppreſſion*, encore moins que ces aîles ſont *couvertes d'argent ou d'un or éclatant*. Ce que M. Laugeois ajoûte, que *tant que le Seigneur protégera les Rois de Sion, la ſplendeur de Sion effacera ce qu'il y a de plus éclatant*, eſt contraire à ce qu'il a dit plus haut, que ce Pſeaume a été compoſé après la priſe de Jeruſalem;

(a) בין שפתים

(b) כנפי יונה

car alors il n'y avoit point de Roi de Sion, à moins que M. Laugeois ne recule ce Pſeaume juſqu'au tems des Machabées. 2° Le texte ne parle point de *Sion* dans ce verſet ni dans le précédent & M. Laugeois ne fourre ici *Sion* que pour ſe tirer d'embarras. D'ailleurs *bah* (*a*) qu'il traduit par *in illa*, doit néceſſairement ſe rapporter à *ionah* qui précede. Enfin, *betſalmon* (*b*) ne peut jamais ſignifier *præ ſpeculo*, il faudroit un *mem* au lieu d'un *beth*, outre que *tſalmon* eſt le nom de deux montagnes & non pas le nom d'un miroir, comme M. Laugeois le prétend ſans preuve; d'où il ſuit que ſa traduction ne rend aucunement le ſens du texte.

Les RR. Peres Capucins traduiſent: *Quoique couché, ſans mouvement, & retenue dans une double enceinte, colombe, vous prendrez l'eſſor...*

℣. 15. *Lorſque l'Etre qui ſe ſuffit à lui-méme aura exterminé*

(*a*) בה

(*b*) בצלמון

les

des Rois qui vous oppriment, vous deviendrez blanche comme la neige, vous qui êtes dans l'obſcurité.

Cette traduction ne rend pas le ſens du texte hébreu. 1° Les Peres Capucins y font faire deux ſoléciſmes au Pſalmiſte, en rapportant *ïonah* ou la *colombe* qui eſt au ſingulier féminin, à *thiſchkeboun* (*a*) qui eſt au pluriel maſculin. 2° Les RR. Peres ne rendent pas le *bah* qui eſt dans l'hébreu, & qui ſe rapporte à la *colombe*; parce qu'en effet il eſt incompatible avec leur interprétation. 3° Enfin *ſalmon* ne veut pas dire ici *obſcurité*, mais c'eſt le nom d'une montagne ſituée près de Sichem.

Pour entendre ces deux verſets qui paroiſſent d'abord fort obſcurs, il faut obſerver, 1° que Joab ayant été envoyé par David pour combattre les Ammonites & les Syriens, ce Général s'avança de telle ſorte qu'il ſe trouva reſſerré entre l'armée des Ammonites rangée en bataille près de la porte de

(*a*) משכבתם

Medaba, & entre l'armée des Syriens rangée en bataille dans la plaine, & qu'ainſi il ſe vit campé entre les deux armées, ayant les ennemis de front & par derriere. C'eſt cette dangereuſe poſition que le Poëte ſacré repréſente ici. 2° Il eſt néceſſaire d'obſerver qu'il eſt prouvé par l'Hiſtoire, que la principale Déeſſe des Syriens & des Ammonites étoit *Aſtarte*, c'eſt-à-dire *Venus*, à laquelle la colombe étoit conſacrée; de-là vient que les colombes étoient en ſi grande vénération chez les Syriens, qu'il n'étoit pas permis de les tuer: de-là vient auſſi que dans des tableaux de Venus, on y voyoit la colombe comme l'oiſeau qui lui étoit conſacré. Or tout le monde ſçait que les anciens repréſentoient leurs divinités ſur leurs drapeaux & ſur leurs étendards, d'où nous concluons que Venus & la *colombe* étoient repréſentées ſur les drapeaux des Syriens & des Ammonites. Nous penſons donc que le Poëte ſacré de notre Pſeaume déſigne dans ce verſet les drapeaux des Syriens & des Ammonites par la *colombe argentée & dorée*, comme nos

Poëtes désignent par l'aigle les drapeaux impériaux. 3° Enfin il faut observer que *Selmon* étoit une montagne auprès de Sichem, que l'armée de David dut voir à sa droite en revenant de Rabbah à Jerusalem. Cela posé, tel me paroît être le sens des versets 14 & 15 de ce Psaume (ô vous, braves Israëlites) *après avoir été resserrés entre ces deux armées rangées en bataille* (des Syriens & des Ammonites) *entre les ailes de cette colombe brodée en argent* (sur leurs étendards) *& dont le plumage de l'extrémité des ailes a la couleur du verd pâle d'un or émaillé.* ℣. 15. *Celui qui lance la foudre ayant dissipé les Rois de ces armées avec leur colombe, vous parûtes aussi éclatans que le mont Selmon.*

Schephataim (a) vient de *Schaphat* (b), *ordinavit, disposuit, instruxit.* Il est au duel; il signifie par conséquent *duo ordines, duæ dispo-*

(a) שפתים

(b) שפת

ſitiones, duæ acies c'eſt-à-dire *deux armées rangées en bataille.*

℣. 17. Vulg. *Ut quid ſuſpicamini montes coagulatos? mons in quo beneplacitum eſt Deo habitare in eo.*

Les RR. Peres Capucins: *Et vous, montagnes ſuperbes, pourquoi écraſez-vous la montagne dont la demeure eſt agréable au Seigneur.* Dans le verſet précédent il s'agit des montagnes de *Baſan.* Les RR. Peres entaſſent ici les montagnes voiſines ſur celles de Sion, comme les Géans entaſſerent autrefois, ſelon la fable, Oſſa & Pelion ſur l'Olympe. Il me ſemble donc qu'ils ont grand tort de reprocher à ces montagnes *d'écraſer* la montagne de Sion, qui n'a certainement jamais été écraſée par aucune autre montagne; auſſi l'hébreu n'a-t-il rien de ſemblable. Comme David avec ſon armée, en revenant de Rabbah à Jeruſalem, voyoit à ſa droite les montagnes du pays de Baſan, le poëte ſacré anime ici ces montagnes & nous les repréſente ſautant de joie à la vue de l'Arche, comme ſi elle

devoit y établir ſa demeure. Il leur dit donc : *Montagnes fécondes, pourquoi treſſaillez-vous de joie ?* (& enviez-vous la gloire de poſſéder l'Arche du Seigneur,) *Il eſt une autre montagne que Dieu préfere & qu'il a choiſie pour y habiter. C'eſt-là* (c'eſt ſur Sion) *qu'il fixera ſon ſéjour à jamais.*

℣. 18. Vulg. *Currus Dei decem millibus multiplex millia lætantium, Dominus in eis in Sinaï in ſancto.*

Les RR. Peres Capucins : *Un double rang de mille millions d'anges forme le char de l'Eternel. Le ſouverain Maître repoſe au milieu d'eux. Ils ſont le ſanctuaire du Dieu de Sinaï.*

L'hébreu ne parle ni *d'anges* ni de *mille millions*, & il ne dit point que *les anges forment le char de Dieu*, ni qu'ils *ſoient ſon ſanctuaire*. Il porte mot à mot : *Le char du Seigneur eſt* (environné) *de vingt mille & des milliers de ſon armée : Dieu eſt au milieu d'eux dans ſon ſanctuaire, comme dans Sinaï.* Ce qui ſignifie que l'Arche d'alliance, nommée ici *le char*

du Seigneur, étoit environnée des Prêtres, des Lévites, des Chantres & des jeunes filles qui battoient de la tymbale : ce qui faiſoit apparemment environ vingt-mille. Le Pſalmiſte ajoûte que l'armée d'Iſraël étoit autour de ce premier cortége. Enfin il dit que Dieu réſidant ſur ſon Arche, étoit au milieu d'eux comme il étoit autrefois ſur le mont Sinaï. Voilà le ſens de ce verſet qui n'a rien de commun avec la traduction des RR. Peres Capucins, ni avec celle de M. Laugeois, lequel fait dire ici au Pſalmiſte que *Sion contient dans ſon ſein une nombreuſe armée*, & que *le Dieu de Sina eſt à leur tête*, ce qui ne s'accorde pas avec le ſujet qu'il donne à ce Pſeaume, & dont il met la compoſition après la priſe de Jeruſalem. Au reſte au lieu de *ſchinean* (*a*) il faut lire avec le Syrien *tſebao* (*b*), c'eſt-à-dire, *exercitus ejus*.

℣. 19. Vulg. *Aſcendiſti in altum*, &c.

(*a*) אנשין

(*b*) צבאו

conquis, de peur qu'ils n'y excitent des troubles.

℣. 21. Vulg. *Et Domini Domini exitus mortis.*

M. Laugeois : *C'eſt le Seingeur qui nous a délivré des horreurs de la mort.*

Les RR. Peres Capucins : *Le Tout-puiſſant eſt notre Dieu, c'eſt de ſon pouvoir ſuprême que nous tiendrons notre entiere délivrance.*

Ces deux traductions ne rendent pas le ſens de l'hébreu, lequel porte mot à mot, *Jehovæ Domini ad mortem ſunt exitus ;* ce qui ſignifie que quand Dieu réſidant ſur ſon Arche, ſort de la montagne ſainte pour ſe mettre en campagne à la tête de ſon peuple, *il porte la mort à ſes ennemis.* Afin que l'hébreu eût le ſens qu'y donnent M. Laugeois & les RR. Peres Capucins, il faudroit *mimmaoueth* (a) *ex morte*, & non pas *lammaoueth* (b) *ad mortem.* Auſſi voit-on dans le verſet

(a) ממות

(b) למות

ſuivant que *Dieu écraſe la tête de ſes ennemis & de celui qui s'obſtinoit dans ſes crimes*, c'eſt-à-dire d'Hanon & des Ammonites ; ce qui juſtifie la rigueur de David à leur égard, après la priſe de Rabbah. Voyez II. *Sam.* xij. 31 ; & I. *Chronic.* xx. 3 ; car l'Arche étant alors à Rabbah, David ne manqua pas ſans doute de conſulter le Seigneur, avant que de faire éprouver aux Ammonites des traitemens ſi rigoureux.

℣. 23. Vulg. *Dixit Dominus : Ex Baſan convertam.*

M. Laugeois : *Le Seigneur a dit : Je ramenerai mon peuple d'Egypte.*

Le texte ne dit pas de *l'Egypte*, mais de *Baſan*, qui eſt un pays très-différent de l'Egypte. J'avois fait faire cette obſervation à M. Laugeois, je ne ſçais pourquoi il n'en a pas profité. D'ailleurs ſi ce Pſeaume a été compoſé du tems des Machabées, comme M. Laugeois ſemble le ſuppoſer, ce qu'il fait dire ici au Pſalmiſte eſt contraire à l'Hiſtoire, puiſque depuis le tems des Machabées, le peuple

Juif ne fut point mené captif en Egypte & ensuite ramené dans la terre promise. Le verset suivant, même suivant la traduction de M. Laugeois, prouve clairement qu'il ne s'agit point ici des Egyptiens.

Les RR. Peres Capucins voient encore ici les Chaldéens. Ils traduisent : *Le Souverain maître a dit : Je les ferai revenir de Basan*, c'est-à-dire *de l'Empire de Chaldée.* Mais *Basan* n'est pas plus *la Chaldée* que *l'Egypte.* C'est un pays très-connu, situé au-delà du Jourdain, entre la rive orientale de ce fleuve, le mont Hermon au nord, & le Jaboc au sud. Ce pays de *Basan* fut donné par Moïse à la demi-tribu de Manassé & n'a rien de commun, ni avec l'Egypte, ni avec la Chaldée.

V. 25. Vulg. *Viderunt ingressus tuos, Deus.*

M. Laugeois : *Israël vous vit, Seigneur, marcher devant lui.*

Les RR. Peres Capucins : *On verra votre marche, Seigneur.*

Le texte ne dit pas au futur, *on verra*,

mais *raou* (*a*), c'eſt-à-dire *On voit (à préſent) votre marche, Seigneur;* car le Pſalmiſte décrit ici la marche de l'Arche d'alliance qui s'en retournoit en triomphe de Rabbah à Jéruſalem avec David & toute l'armée.

℣. 28. Vulg. *Ibi Benjamin adoleſcentulus in mentis exceſſu. Principes Juda duces eorum, Principes Zabulon, Principes Nephtali.*

M. Laugeois : *Alors le jeune Benjamin fit éclater ſa joie*, &c.

L'hebreu dit, *là*, *ſcham* (*b*) & non pas *alors*. Il ne dit pas non plus que *le jeune Benjamin fit éclater ſa joie*, mais que *le petit Benjamin les commande*, ce qui fait un ſens très différent. M. Laugeois a auſſi mal traduit au ℣. 26 le mot *ſcharim* (*c*) : car en cet endroit il ſignifie *les chantres*, qui précédoient l'Arche dans cette marche, & non pas les *Princes*, comme traduit M. Laugeois.

(*a*) ראו

(*b*) שם

(*c*) שרים

Les RR. Peres Capucins traduiſent ainſi ce verſet : *Alors les foibles reſtes de Benjamin, les Princes de Juda à la tête de leur tribu nombreuſe, les Princes de Zabulon, les Princes de Nephtali feront éclater leurs tranſports.* Le texte ne dit point, *les foibles reſtes de Benjamin*, mais *le petit*, c'eſt-à-dire, *la petite tribu de Benjamin* ; il ne dit pas non plus, *feront éclater leurs tranſports*, mais il porte mot à mot : *Là eſt le petit Benjamin qui les commande, les Princes de Juda*, &c. ce qui ſignifie que dans cette marche militaire de l'Arche, toute l'armée d'Iſraël partagée en quatre corps, environnoit les miniſtres ſacrés vis-à-vis des quatre côtés de l'Arche, ſelon l'ordonnance de Moïſe, *Num.* ij. lequel ordonne auſſi en cet endroit des Nombres, que dans ces marches militaires de l'Arche, la tribu de Benjamin ſera à l'occident. On voit ici que cette tribu étoit à la tête de l'armée : par conſéquent la marche pompeuſe qui eſt décrite dans ce Pſeaume, alloit du côté de l'occident. Or en allant de Rabbah à Jeruſalem, on va néceſſairement

d'orient à l'occident, d'où il eſt aiſé de conclure qu'il s'agit ici du retour triomphant de David, qui ſe fit de Rabbah à Jeruſalem, avec l'Arche & toute ſon armée. On voit auſſi dans cette marche les *Princes de Zabulon & les Princes de Nephtali*, leſquels, après la captivité de Babylone, ne revinrent point, ni avec Zorobabel, ni avec Eſdras : ce qui détruit entiérement le ſyſtême des RR. Peres Capucins & le ſujet qu'ils donnent à ce Pſeaume, auſſi-bien que ce qu'ils diſent que les *Princes de Juda* feront dans cette marche éclater leurs tranſports à la tête de leur *tribu nombreuſe*, puiſqu'il eſt conſtant qu'ils ne revinrent qu'en petit nombre après la captivité. Le ſujet que M. Laugeois donne à ce Pſeaume eſt également incompatible avec la marche qui eſt décrite ici.

℣. 30. Vulg. *A templo tuo in Jeruſalem, tibi offerent Reges munera.*

Les RR. Peres Capucins : *Afin que votre temple ſoit rebâti ſur la montagne de Jeruſalem.* En ſuppoſant que le mot

heical (*a*) signifie ici *le temple* & non pas *l'Arche d'alliance*, le ſens n'eſt pas, *afin que votre temple ſoit rebâti*, mais, *afin que votre temple ſoit bâti*; car dans cette ſuppoſition, David demande à Dieu d'affermir les conquêtes qu'il vient de faire, & de contenir les Princes & les peuples qu'il vient de ſoumettre, afin qu'étant en paix, rien ne retarde la conſtruction du temple que ſon fils devoit élever à Jeruſalem.

℣. 31. Vulg. *Increpa feras arundinis, congregatio taurorum, in vaccis populorum, ut excludant eos qui probati ſunt argento. Diſſipa gentes quæ bella volunt.* Ce verſet eſt très-obſcur dans l'hébreu, parce qu'il y a des fautes de copiſtes; mais en les corrigeant par la verſion Syriaque, le ſens en eſt clair. M. Laugeois l'a entrevu dans ſa traduction, mais ſes remarques ſur ce verſet ſont tout-à-fait ſingulieres. *Chaiash* (*b*) [ou *chaiosh*] (*c*)

(*a*) היכל
(*b*) חית
(*c*) חיות

qaneh (*a*) signifie, selon lui, *viventes in pretio*. Je ne sçais où il va chercher cette interprétation : il est clair que ces deux mots hébreux signifient *feram* ou *feras arundinis ;* & je pense que, par cette expression métaphorique, David désigne ici les Princes Syriens, toujours prêts à la révolte, & qu'il prie Dieu de les contenir. Il les nomme *feras arundinis*, parce que la Syrie a beaucoup d'étangs & de marais remplis de roseaux. 2° M. Laugeois dit que *adath abbirim* (*b*) signifie *homines qui conveniunt ad adorandum taurum*. Ce n'est point cela, mais *cœtum* ou *coïtionem fortium* ou *magnatum*, c'est-à-dire *une ligue de Princes puissans :* ce qui désigne encore les Princes Syriens qui s'étoient ligués entr'eux & avec les Ammonites contre David. 3° La suite de ce verset est fort claire selon la leçon du Syrien, laquelle porte : *Cum vitulis populorum obtectis argento*, *mitchassim* ou *mitchapphim*

(*a*) קנה

(*b*) עדת אבירים

bekéſeph (*a*) ce qui déſigne *Moloch* & les veaux d'argent, c'eſt-à-dire les idoles des Syriens & des Ammonites. Les remarques de M. Laugeois ſur l'hébreu de cet endroit, ſont plus obſcures que l'hébreu, en y laiſſant même les fautes de copiſtes, & ne prouvent aucunement le ſens qu'il y veut donner. 4° Enfin ces derniers mots qui ſont très-clairs dans l'hébreu & dans toutes les verſions, *Diſſipa gentes quæ prœliis delectántur.* M. Laugeois les traduit, *Diſſipabis populos qui perſequuntur tractabilia, hoc eſt*, dit-il, *deos qui tangi & palpari poſſunt*; mais cette interprétation eſt arbitraire, & il eſt clair que *qeraboth* (b) ne veut dire autre choſe que *bella* ou *prœlia*.

Les RR. Peres Capucins traduiſent ainſi ce verſet: *Animal armé de fléches, troupe nombreuſe de taureaux, châtiez ces veaux inſatiables qui dévorent la ſubſtance des peuples, foulez aux pieds les monceaux d'argent.*

(*a*) מרמסי ou מתחפים בכסף

(*b*) קרבות

Il y a beaucoup de fautes dans cette traduction. 1° Selon les RR. Peres, le Pſalmiſte adreſſe ici la parole à *l'animal armé de fléches*, au lieu qu'il eſt évident par le texte, que c'eſt une priere que le Pſalmiſte fait à Dieu. 2° Ils font faire au Pſalmiſte deux ſoléciſmes car *chaiath* & *adath* en hébreu ſont du féminin, au lieu que *ghéar* (*a*) & *bazzer* (*b*) ſont du maſculin; il faudroit donc *ghaari* (*c*) & *bazzeri* (*d*) au féminin, ſi le Pſalmiſte conſtruiſoit ces deux impératifs avec *chaiath* & *adath*. 3° Ils traduiſent, contre les régles de la grammaire, le participe par l'impératif. 4° Enfin ils n'ont point fait la critique du texte, par laquelle ils auroient vu que la leçon primitive & originale étoit ici repréſentée par l'excellent exemplaire hébreu dont l'interprete Syrien s'eſt ſervi pour faire ſa verſion.

(*a*) נער
(*b*) בזר
(*c*) נערי
(*d*) בזרי

℣. 32. Vulg. *Venient legati ex Ægypto.*

M. Laugeois : *Alors les Souverains de l'Aſſyrie viendront adorer le Seigneur.*

L'hébreu ne parle point des *Souverains de l'Aſſyrie*, mais des *Ambaſſadeurs* ou *des Grands de l'Egypte*, ce qui eſt très-différent : j'avois auſſi fait faire cette obſervation à M. Laugeois. Le Pſalmiſte déſigne ici les Ambaſſadeurs qui vinrent apparemment d'Egypte pour féliciter David ſur la conquête qu'il venoit de faire du pays des Ammonites, ce qui n'a aucun rapport avec les *Aſſyriens.*

℣. 36. Vulg. *Mirabilis Deus in ſanctis ſuis.*

M. Laugeois : *Que vous êtes admirable envers ceux qui vous ſont fidèles !*

L'hébreu porte : *Dieu eſt redoutable* (*terrible*) *de deſſus ſon ſanctuaire*, c'eſt-à-dire de deſſus ſon Arche, quand il marche à la tête de ſon peuple, comme il venoit de faire contre les Ammonites. Les Septante & la Vulgate : *Dieu eſt admirable dans ſon*

ſanctuaire ; car ici *ſanctis ſuis*, ne vient pas de *ſancti*, *ſanctorum*, comme M. Laugeois ſemble l'avoir cru, mais de *ſancta ſanctorum*, c'eſt-à-dire *ſanctuarium*. Cela eſt clair par l'hébreu *miqedaſch* (*a*) qui ſe dit toujours du *ſanctuaire* & jamais des ſaints ni des fidéles, parceque ce n'eſt pas un nom de perſonne. Les RR. Peres Capucins ont traduit : *Du milieu de vos ſanctuaires*, mais il falloit traduire au ſingulier & avec l'affixe de la troiſieme perſonne ; car *miqedaſch* dans l'Ecriture, eſt un très-grand nombre de fois au ſingulier, au lieu qu'il eſt très-rarement au plurier ; ce qui me fait croire que dans ces derniers endroits, ce ſont des fautes de copiſtes.

Ce que j'ai dit juſqu'ici ſur ce Pſeaume eſt ſuffiſant pour donner une idée de ce qui en fait le ſujet, & pour aider à l'interpréter de maniere à le faire entendre. Cependant pour en avoir une explication claire & détaillée, & pour en faire ſentir toutes

(*a*) מקדשׁ

les beautés, il en faudroit donner ſéparément la traduction avec des notes; c'eſt ce que je pourrai faire quelque jour.

Pſeaume LXIX. *Salvum me fac, Deus.*

℣. 5. Vulg. *Multiplicati ſunt ſupercapillos capitis mei, qui oderunt me gratis: confortati ſunt qui perſecuti ſunt me inimici mei injuſtè.*

Les RR. PP. Capucins: *Ceux qui me haïſſent ſans ſujet, ſont en plus grand nombre que les cheveux dont ma tête eſt couverte, mes injuſtes ennemis acharnés à ma ruine, ſe fortifient de plus en plus.*

M. Laugeois: *Ceux qui me perſécutent injuſtement, ſont en plus grand nombre que les cheveux de ma tête; mes ennemis, ceux qui, par des fauſſetés, cherchent à me perdre, ſe ſont multipliés à l'infini.*

Ces deux traductions ne rendent pas le ſens de la ſeconde partie de ce verſet, laquelle dit la même choſe que la premiere partie, mais en d'autres termes,

Numerosiores sunt crinibus meis inimici mei injustè. Car il faut lire *mitsimmothai* (a) *præ crinibus meis.* Voyez Cant. iv. 1, &c. Isai. lxvij. 2, & non pas *matsmithaï* (b) *disperdentes me*, comme ont ponctué les Massorethes. Il est clair que, dans ce verset, *multiplicati sunt* répond à *numerosiores sunt*; que, *præ capillis meis*, répond à *præ crinibus meis*, & que *osores mei gratis*, répond à *inimici mei injustè* (ou *mendaci ex causâ:*) tel paroît être le vrai sens, lequel n'est rendu dans aucune des quatre traductions que j'ai approuvées.

℣. 14. Vulg. *Tempus beneplaciti, Deus.*

M. Laugeois: *La faveur divine nous assure un bonheur éternel.* L'hébreu est ici conforme à la Vulgate; mais M. Laugeois prétend que *Jehovah eth ratsón* (c) signifie *æterna tempestivitas benevolentiæ Domini*, & que *Jehovah*

(a) מצמותי

(b) מצמיתי

(c) יהוה עת רצון

eſt l'adjectif de *eth* ; mais ce qu'il dit pour autoriſer cette interprétation arbitraire, ne prouve rien : il eſt conſtant que *Jehovah* qui eſt le grand nom de Dieu, n'eſt jamais adjectif. M. Laugeois a fait dans la traduction de ce Pſeaume pluſieurs autres fautes qu'il ſeroit trop long de relever.

Les RR. PP. Capucins y en ont auſſi fait quelques unes.

Pſeaume LXXII. *Deus, judicium tuum Regi da.*

℣. 3. Vulg. *Suſcipiant montes pacem populo & colles juſtitiam.*

M. Laugeois : *Les Grands ne priveront point l'artiſan de ſon ſalaire. Les Magiſtrats jugeront avec équité.* Il prétend que *montes* ſont les *Grands*, que *colles* ſont les *Magiſtrats*, & que *pax* eſt le *ſalaire* ; mais tout cela eſt arbitraire & ne rend pas le ſens du texte.

℣. 5. Vulg. *Permanebit cum ſole & ante lunam, in generatione & generationem.*

Les RR PP. Capucins : *Vous ſerez*

redouté, Seigneur, de ceux qui adorent le Soleil & la Lune, depuis les générations les plus reculées.

L'hébreu imprimé ne parle point *des adorateurs du Soleil & de la Lune*, mais il porte mot à mot : *Timebunt te cum ſole & in conſpectu lunæ generatio generationum.* C'eſt-à-dire : *Les générations les plus reculées vous craindront tant que le Soleil & la Lune ſubſiſteront.*

M. Laugeois traduit : *Au lever du Soleil, à l'entrée de la nuit, les peres & les enfans vous rendront des actions de grace.* C'eſt une paraphraſe du texte hébreu imprimé ; mais la leçon des Septante fait un meilleur ſens, comme a très bien remarqué le Pere Houbigant : ſelon cette leçon, il faut dans l'hébreu *oueiaarik* (*a*) au lieu de *iraouka* (b), *& prolonget cum ſole & in conſpectu lunæ generationem generationum*, c'eſt-à-dire, *perennet generationem* (ou *poſteritatem*)

(*a*) ויאריך

(b) יראוך

ſuam;

ſuam, quamdiù ſol & luna durabunt: tel eſt le vrai ſens.

℣. 6. Vulg. *Deſcendet ſicut pluvia in vellus & ſicut ſtillicidia ſtillantia ſuper terram.*

M. Laugeois : *Sa préſence ſera à ſes ſujets ce qu'eſt la pluie à la moiſſon.* L'hébreu imprimé porte, *ce qu'eſt la pluie à une prairie récemment fauchée ;* mais tous les anciens liſoient, *ce qu'eſt la pluie à une toiſon*, par alluſion à la toiſon de Gédeon, Jud. vj. 37. Aucun ne parle de la *moiſſon* à laquelle la pluie ne convient pas. Ce n'eſt pas non plus la ſignification de *ghez* (a). Les RR. Peres Capucins par *rebibim* (b) entendent un *orage* qui fond ſur la terre; mais ce terme ſignifie une pluie douce & épaiſſe que l'on voit avec plaiſir, & qui eſt bienfaiſante, & non pas un orage qui fait du dégât, ſur-tout dans un pays de montagnes comme la Paleſtine.

℣. 7. Vulg. *Orietur in diebus ejus*

(a) גז

(b) רביבים

juſtitia & abundantia pacis, donec auferatur luna.

M. Laugeois: *Sa proſpérité n'éprouvera pas les altérations qu'éprouve la lune dans ſes phaſes.* Le texte ne parle pas des *phaſes de la lune*; mais il porte mot à mot: *Sous ſon régne, le juſte fleurira, & une abondance de paix* (ou *de proſpérité*) *juſqu'à ce que la lune ne ſoit plus.* M. Laugeois prétend ſans raiſon, que la *lune* n'eſt pas ici un ſigne de durée, car elle l'eſt aſſurément non-ſeulement en cet endroit, mais dans pluſieurs autres paſſages de l'Ecriture. Les Poëtes Grecs & Latins l'ont priſe de même en ce ſens, comme dans ce vers:

Cum Sole & Lunâ ſemper Aratus erit.

Les RR. Peres Capucins traduiſent: *Sous ſon régne, le juſte pouſſera des rejettons; il jouira d'une paix profonde, parce que la lune n'exiſtera plus.* Et dans la note, par la *lune*, il entendent *les adorateurs de la lune.* Mais on n'a pas beſoin de ces interprétations arbitraires & ſyſtématiques pour entendre ce verſet qui eſt très-clair, non-

ſeulement dans le texte, mais auſſi dans toutes les anciennes verſions, & dont M. Laugeois ni les RR. Peres ne rendent aucunement le ſens.

℣. 15. Vulg. *Et adorabunt de ipſo ſemper.*

M. Laugeois: *Tant qu'il vivra, il ſera pris pour arbitre entre les Souverains.*

L'hébreu ne parle ni *d'arbitre* ni *d'arbitrage*, mais il porte: *Et orabitur pro eo ſemper*, c'eſt-à-dire: *On fera ſans ceſſe des prieres pour lui.*

℣. 16. Vulg. *Et erit firmamentum in terrâ.*

M. Laugeois: *La renommée de ſes fils ſe répandra ſur toute la terre.*

L'hébreu porte: *Erit copia frumenti in terrâ*; mais M. Laugeois prétend que *phiſſath bar* (a) *copia frumenti*, ſignifie *pars filii*, & que *pars filii* eſt pour *filii*. C'eſt, dit-il, hébraïſme, dit-il; mais où a-t-on jamais vu de tels hébraïſmes? Cette expreſſion *pars filii*, n'eſt & ne peut être d'aucune langue.

(a) פסת בר

Ce qu'il ajoûte que *iehi* (a) *ſit* ou *erit* ne ſignifie pas ſeulement *erit*, mais *timendum, formidabilem ſe præſtabit*, n'eſt inventé que pour autoriſer une interprétation abſolument arbitraire, & dont il n'y a ſûrement aucun exemple ni dans l'hébreu ni dans aucune autre langue.

LIVRE III DES PSEAUMES.

Pſeaume LXXIII. *Quàm bonus Iſraël Deus.*

℣. 1. M. Laugeois : *Non, il n'eſt point de bonheur préférable à celui de garder la loi du Dieu d'Iſraël ; à celui d'être fidéle au Seigneur.*

Ce n'eſt point-là le ſens de l'hébreu, lequel porte : *Oui, Dieu eſt bon (bienfaiſant) envers Iſraël, envers ceux qui ont le cœur pûr.* Tel eſt le vrai ſens, mais M. Laugeois prétend que *tob* (b) *bonus* eſt ici au comparatif pour *melior*. Cela eſt inſoutenable, parce qu'alors

(a) יהי

(b) טוב

il feroit ſuivi du *mem* qui eſt la marque du comparatif, comme il l'eſt toujours en ce cas. M. Laugeois ajoûte qu'*Iſraël* n'eſt pas ici un *nom propre*, mais un *adjectif*. Cela eſt encore inſoutenable. Iſraël eſt par-tout un nom propre, & jamais un adjectif.

℣. 9. Vulg. *Et lingua eorum tranſivit in terrâ.*

M. Laugeois: *Et ne connoiſſoient d'autre loi que leur puiſſance.*

L'hébreu porte: *Et leur langue ſe répandoit (n'épargnoit rien) ſur la terre.* Mot à mot: *Et lingua eorum deambulabat (graſſabatur) in terrâ.* Ce que dit M. Laugeois, que *leſchonam* (a) ſignifie *oppreſſio eorum* eſt ſans exemple.

Pſeaume LXXIV. *Ut quid, Deus, repuliſti in finem; iratus eſt furor tuus ſuper oves paſcuæ tuæ.*

℣. 1. M. Laugeois: *Seigneur, vous différez pour un tems votre vengeance;*

(a) לשונם

votre colere eſt allumée pour un tems contre le troupeau dont vous êtes le paſteur. L'hébreu : *O Dieu, pourquoi nous rejettez-vous toujours ? pourquoi votre colere eſt-elle toujours allumée contre le troupeau dont vous êtes le paſteur ?* ce qui fait un ſens très-différent. *Lammah* (*a*) dit M. Laugeois, ne ſignifie point *quare*, mais *ad quid*. Il ne fait pas attention que *ad quid* eſt la même choſe en hébreu, que *quare* en latin. *Lanetſach* (*b*) qu'il traduit, *pour un temps*, ſignifie par-tout, & ſans aucune exception, *in perpetuum*.

Pſeaume LXXV. *Confitebimur tibi, [illegible]s ; confitebimur & invocabimus nomen tuum.*

℣. 3. M. Laugeois : *Ainſi je rétablirai les fetes du Seigneur. Je ferai obſerver ſes loix.*

L'hébreu porte : *Cum accepero tempus, ego rectè judicabo*, c'eſt-à-dire :

(*a*) למה

(*b*) לנצח

Lorſque le tems que j'ai marqué ſera venu, je jugerai avec équité. Moéd (a) ſignifie ici, *tempus ſtatutum, fixum, determinatum*, & non pas *les ſolemnités du Seigneur*, comme le prétend M. Laugeois. Car *accipere tempus*, ne veut dire ni en hébreu, ni en aucune autre langue, *rétablir des fêtes*. D'ailleurs c'eſt Dieu, & non pas le Pſalmiſte, qui parle dans ce verſet. M. Laugeois ſeroit ſans doute bien embarraſſé, s'il lui falloit dire quel peut être le Pſalmiſte, qui dit, ſelon lui, *qu'il rétablira les fêtes du Seigneur, & qu'il fera obſerver ſes loix.*

℣. 4. Vulg. *Liquefacta eſt terra, & omnes qui habitant in ea; ego confirmavi columnas ejus.*

M. Laugeois: *La terre & ſes habitans ſe ſont corrompus, mais pour moi je rétablirai les fêtes de Sion.*

L'hébreu: *La terre s'eſt fondue avec tous ſes habitans, mais j'en affermirai les colonnes*; ce qui eſt différent de

(a) מועד

la traduction de M. Laugeois. *Ammoudim* (*a*) signifie des *colonnes*, & jamais des *fêtes*. C'eſt toujours Dieu qui parle ici, au lieu que M. Laugeois y fait encore parler le Pſalmiſte.

℣. 7. M. Laugeois : *Votre ſalut ne viendra ni de l'orient, ni de l'occident, ni du déſert des montagnes.*

Les RR. Peres Capucins : *Ce n'eſt ni du levant, ni du couchant.... que s'élevera un Juge.*

La vraie leçon originale du texte hebreu qui eſt repréſentée par la verſion ſyriaque, portoit : *Quoniam non erunt effugia ab occidente, neque à deſerto montium ;* ce qui ſignifie *qu'on ne pourra fuir ni du côté de l'occident, ni du côté du déſert qui eſt vers les montagnes. Motſaoth* (*b*) ſignifie ici, *exitus, egreſſiones, effugia.* M. Laugeois ajoûte au texte : *Votre ſalut ne viendra.* Les Peres Capucins ajoûtent auſſi que, *s'élevera un Juge.*

(*a*) עמודים

(*b*) מוצאות

Pſeaume LXXVI. *Notus in Judæâ Deus.*

℣. 2. Les RR. Peres Capucins : *Dieu ſe rendra celèbre dans Juda ;* mais le texte dit au paſſé : *Innotuit Deus.* Les Peres Capucins, par leurs changemens des tems, font diſparoître le vrai ſujet de ce Pſeaume, qui eſt la défaite de l'armée de Sennacherib devant Jeruſalem, par l'Ange exterminateur.

℣. 6. M. Laugeois : *Pleins d'ardeur, ils ſe ſont élancés comme ſur une proie aſſurée, leur ſonge s'eſt évanoui comme un ſonge, ils ſe ſont réveillés : De toutes ces richeſſes, il ne leur eſt rien reſté dans leurs mains vuides & immobiles.*

L'hébreu porte mot à mot : *Spoliati ſunt fortes corde, ſopiti ſunt ſomno ſuo, nec amplius repererunt omnes viri fortes manus ſuas*, ce qui ſe dit de l'armée de Sennacherib. *Hiſchtholelou* (a) veut dire, *ſpoliati ſunt*, & non pas,

(a) השתוללו

elati animo ſeſe irruerunt, comme le prétend M. Laugeois. Ce qu'il ajoûte, *leur ſonge s'eſt évanoui comme un ſonge*, n'eſt point dans l'hébreu, qui porte ſeulement : *Dormierunt ſomnum ſuum*. Le texte hébreu ne parle point non plus, de *richeſſes*.

℣. 11. Vulg. *Quoniam cogitatio hominis confitebitur tibi, & reliquiæ cogitationis diem feſtum agent tibi.*

M. Laugeois : *Alors ceux qui étoient en butte aux violences de l'oppreſſeur, chanteront vos louanges : ceux qui auront échappé à la perſécution, par leurs fêtes, vous rendront des actions de grace.*

Ce verſet eſt obſcur dans l'hébreu ; il portoit : *Quoniam furorem hominis franges, reliquias furoris cohibebis*, (*compeſces ;*) car il ſemble qu'il faut lire avec le Pere Houbigant *thadouk* (*a*) ; de *douk* (*b*) au lieu de *thodek* (*c*) ; le ſens eſt donc : *Vous*

(*a*) תדוך
(*b*) דוך
(*c*) תודך

arrêterez la fureur de l'homme, & vous empêcherez les derniers effets de ſa colere ; ce qui s'entend très-bien de Sennacherib, lequel fut obligé de s'enfuir de devant Jeruſalem, & fut aſſaſſiné, peu de tems après, par deux de ſes fils, dans le temple de ſes dieux. On voit qu'il ne s'agit aucunement, dans ce verſet, ni de *fêtes*, ni *d'oppreſſion*, ni de *perſécution*. Les RR. Peres Capucins l'ont traduit arbitrairement, & conformément à leur ſyſtême.

Pſeaume LXXVII. *Voce meâ ad Dominum clamavi.*

℣. 3. M. Laugeois : *Mon ame y trouve une conſolation à tous ſes maux.*

L'hébreu dit au contraire : Mon ame eſt inconſolable ; *Renuit conſolari anima mea.* M. Laugeois prétend que *meanah* (*a*) veut dire *à luctu*, & non pas *renuit*, & que *hinnachem* (*b*)

(*a*) מאנה

(*b*) הנחם

ſignifie *ſeſe erigit*, & non pas, *conſolari*; mais on trouve cette même expreſſion dans Jérémie xxxj. 15, où elle ſignifie clairement, *renuit conſolari*. Elle ſe trouve encore dans la Geneſe xxxvij. 35, où l'on dit de Jacob : *Renuit conſolari*. D'ailleurs ce n'eſt point *anah*, (*a*) mais *aniah* (*b*) qui ſignifie *mœſtitia*.

℣. 5. M. Laugeois : *Sans entendre aucune voix, j'ai reſſenti l'allégreſſe d'un Sentinelle qu'on vient relever.*

L'hébreu porte : *Concuſſus ſum & non ſum locutus*, c'eſt-à-dire : *J'ai été* (ou je ſuis) *frapé de telle ſorte que je ne puis plus parler. Mon accablement m'ôte la parole. Niphamthi* (c), dit M. Laugeois, ſignifie *à cuſtodiâ ſublevor*; mais cette ſignification eſt ſans exemple, auſſi-bien que ce qu'il dit que *ouelo adabber* (*d*) ſignifie, *& non cuſtodem audio.*

(*a*) אנה
(*b*) אניה
(*c*) נפעמתי
(*d*) ולא אדבר

℣. 6. M. Laugeois : *Je m'occupe de l'Eternel, de celui qui exiſte de toute éternité.* L'hébreu eſt bien différent : *Recogitavi* (ou *recogito*) *dies antiquos, annos ſeculorum.* C'eſt-à-dire : *Je me rappelle les jours anciens, le ſouvenir des ſiécles paſſés ;* ce qui a rapport au tems heureux où Dieu favoriſoit d'une maniere particuliere le peuple Hébreu. M. Laugeois prétend que *iamim miqqedem*, (a) *dies ab antiquo*, ſignifie *les jours de l'Eternel*, c'eſt-à dire *Dieu même ;* mais une telle ſignification eſt ſans exemple ; & M. Laugeois a traduit lui-même cette expreſſion, Pſeaume cxliij. 5, par, *Je rappelle dans mon eſprit les premiers ſiécles ;* ce qui eſt détruire d'un côté, ce qu'il veut établir de l'autre : il ajoute que *annos ſæculorum*, ſignifie auſſi *Dieu* ou *l'Eternel ;* mais cela eſt ſi arbitraire, qu'il n'eſt pas néceſſaire de s'y arrêter.

℣. 7. M. Laugeois : *Et mon ame eſt délivrée de toutes ſes peines.*

(a) ימים מקדם

L'hébreu imprimé porte : *Et ſcrutatur ſpiritus meus*, c'eſt-à-dire : *Mon eſprit ſe livre à de profondes réflexions* ; ce qui eſt très-différent de la traduction de M. Laugeois. Le verſet ſuivant fait voir que c'eſt ici un captif qui penſe à la bonté de Dieu, qui la compare avec la captivité, & qui ſe trouve embaraſſé, en diſant, au verſet ſuivant : *Dieu nous rejettera-t-il donc pour toujours ?*

℣. 11. M. Laugeois : *Mes maux ... & mes jours ſont dans la main du Très-Haut.*

L'hébreu mot à mot : *Ægritudo mea hæc mutatio eſt dexteræ Excelſi*, c'eſt-à-dire : *Tous mes maux ne viennent que du changement de la droite du Très-Haut. Schenoth* (*a*) ne ſignifie pas ici *anni*, ni, *mes jours*, comme a traduit M. Laugeois, mais *mutatio*, infinitif de *ſchanah* (b) *mutare*, ou le plurier féminin de *ſchanah mutatio*. Les Septante & la Vulgate : *Mutatio*

(*a*) שנות

(*b*) שנה

dextera Excelsi. Les RR. PP. Capucins traduisent : *La droite du Seigneur peut seule les changer.*

℣. 13. M. Laugeois : *Je m'entretiens de vos jugemens.*

L'hébreu porte : *Alilotheika* (a), mot qui signifie les *desseins* & *la conduite de Dieu, ses ouvrages*, & non pas *ses jugemens*, comme traduit M. Laugeois.

℣. 14. M. Laugeois : *Il n'y a que vous, Seigneur, qui puissiez nous ramener dans la terre que vous vous êtes choisie.*

L'hébreu mot à mot : *Deus in sancto* (ou *in sanctitate*) *via tua.* C'est-à-dire : *O Dieu, votre voie* (*votre conduite*) *est sainte.* Cela est clair par le verset précédent, où le Psalmiste dit qu'il médite, qu'il réfléchit sur les œuvres de Dieu. Ici il conclud de ses réflexions que la *conduite de Dieu est sainte*, ou plutôt *très-sainte ;* car le *beth* avec le substantif est assez souvent la marque du superlatif. Le Psalmiste ne dit donc

(a) עלילותיך

pas dans ce verſet, comme M. Laugeois le lui fait dire, que Dieu ſeul peut ramener les Hébreux dans la terre promiſe. Cette vérité étoit trop claire pour embarraſſer le Pſalmiſte, & n'a aucun rapport ni avec ce qui précede ni avec ce qui ſuit. M. Laugeois, pour autoriſer ſon interprétation, aſſure que, *ſelon le génie de la langue hébraïque*, le ſubſtantif *via* eſt pour le participe *ducens*, & que *tua* eſt pour *tu*, qu'ainſi *via tua* eſt la même choſe que *tu ducens*; mais nous ne connoiſſons pas ce génie de la langue hébraïque. Le ſubſtantif en hébreu eſt très-différent du participe; & *via tua* ne ſignifie & ne peut ſignifier, ni ici, ni en aucun autre endroit de la Bible, *tu ducens*.

Les RR. Peres Capucins, depuis ce verſet 14, ont traduit au futur ce qui eſt au prétérit en hébreu, & en ont fait diſparoître le vrai ſens: car il s'y agit du paſſage de la mer Rouge & de la conduite des Iſraëlites ſous Moïſe & Aaron, & ils l'entendent du retour de la captivité.

Pſeaume LXXVIII. *Attendite, populo meus, legem meam.*

℣. 4. M. Laugeois : *Je remettrai ſous vos yeux les vérités que nos peres nous ont appriſes. Nous ne les laiſſerons pas ignorer à leurs enfans, qui, de génération en génération, célébreront les louanges de l'Eternel.*

Cette traduction : *Nous ne les laiſſerons pas ignorer à leurs enfans*, ne fait pas une bonne ſuite avec ce qui précede immédiatement, *& que nos peres nous ont appriſes ;* car cela voudroit dire : *Nous ne laiſſerons pas ignorer ces vérités aux enfans de nos peres* ; ce qui eſt louche & peu exact. Il vaut donc mieux ſuivre ici la leçon des Septante & de la Vulgate qui eſt la vraie leçon du texte primitif. *Leurs enfans ne les ont point laiſſé ignorer aux races poſtérieures. Ils ont célébré, de génération en génération, ſon pouvoir & les merveilles qu'il a opérées.* Tel eſt le vrai ſens ; il ſe juſtifie par ce qui précede & par ce qui ſuit.

℣. 60. M. Laugeois : *Il abandonna ſon*

tabernacle à Silo. Cela eſt équivoque ; il falloit dire : *Il abandonna le tabernacle de Silo*, ou *le tabernacle qu'il avoit à Silo.*

℣. 65. M. Laugeois : *Alors le Seigneur s'éleva, tel qu'il avoit paru dans ſon courroux, ſemblable à un guerrier à qui le feu du combat inſpire une nouvelle audace.*

L'hébreu : *Sed evigilavit (excitatus eſt) quaſi dormiens Dominus tanquam heros ex vino vociferans*, c'eſt-à-dire, *comme un héros qui, animé par le vin, jette de grands cris (en attaquant l'ennemi.)* M. Laugeois prétend que *keiaſchan* (*a*) ne ſignifie pas *tanquam dormiens*, mais *ſicut antea.* Cette nouvelle interprétation ne pourra ſûrement jamais être autoriſée par aucun texte de l'Ecriture. Il ajoûte que *meïaïn* (*b*) ſignifie *ob iram*, & non pas *ob vinum*, mais *iaïn* ſignifie conſtamment du *vin* & non pas la *colere* ou *la vengeance.*

(*a*) כישן

(*b*) מיין

Les RR. Peres Capucins ont entendu toute la fin de ce Pſeaume, depuis le verſet 62, de la captivité de Babylone ; mais il eſt évident qu'il n'y a aucun rapport.

Pſeaume LXXX. *Qui regis Iſraël, intende.*

℣. 17. M. Laugeois : *Cette vigne a été ravagée par le fer & par le feu ; ils ont péri par la rigueur de votre vengeance.* Ce n'eſt pas là le ſens de l'hébreu, lequel porte : *Que ceux qui la brûlent & qui l'arrachent, périſſent par l'éclat menaçant de votre colere ;* mot à mot, *de votre viſage :* car il faut lire *ſchorphéa* (a) & *koſchea* (*b*), c'eſt-à-dire, *comburens eam & avellens eam ab increpatione vultûs tui diſpereant.*

Pſeaume LXXXIII. *Deus, quis ſimilis erit tibi ?*

℣. 2. M. Laugeois : *Seigneur, vous ne retiendrez plus votre colere,*

(*a*) שורפה
(*b*) בוסחה

vous ne ſuſpendrez plus votre courroux, vous ne différerez plus votre vengeance.

L'hébreu mot à mot : *O Dieu, ne gardez point le ſilence ; Dieu puiſſant, ne vous taiſez pas, & ne vous tenez pas en repos.* C'eſt une priere, & M. Laugeois en fait une prophétie. Il change d'ailleurs arbitrairement la ſignification des termes.

℣. 3. M. Laugeois : *Et que ceux qui vous perſécutent.*

Nous avons déja obſervé que cette expreſſion ne ſe doit point dire de Dieu ; auſſi le texte porte : *Ceux qui vous haïſſent.*

℣. 17. M. Laugeois : *Seigneur, leur confuſion paroîtra ſur leur viſage ; Seigneur, ils regretteront de n'avoir pas invoqué votre nom.*

L'hébreu : *Couvrez-les* (mot à mot *leur viſage*) *d'ignominie, afin qu'ils recherchent votre nom.* M. Laugeois prétend que *bakkeſch* (*a*) ſignifie *regretter, ſe repentir ;* mais comment accorder cette ſignification avec *nomen tuum*, qui eſt ſeul & à l'accuſatif ?

(*a*) בקש

Les RR. Peres Capucins : *Eternel, couvrez leur face d'infamie, & qu'ils éprouvent votre pouvoir.*

Pſeaume LXXXIV. *Quàm dilecta tabernacula tua.*

V. 5. M. Laugeois : *Heureux de ce qu'ils habitent votre maiſon, & qu'ils ont encore le bonheur de vous louer !*

L'hébreu ne dit pas du *paſſereau* & de l'*hirondelle*, comme M. Laugeois le lui fait dire : *Heureux de ce qu'ils habitent votre maiſon ;* mais il dit : *Heureux ceux qui habitent votre maiſon* (ou *qui habiteront*) *votre maiſon.* Ces paroles ni les ſuivantes ne ſe rapportent pas au *paſſereau* ni à l'*hirondelle*, comme le penſe M. Laugeois ; car le *paſſereau* & l'*hirondelle* ſont ici au féminin dans l'hébreu, comme on le voit par *matſeah* (a) *lah* (b), *ſchataḥ* (c),

(a) מצאה
(b) לה
(c) שתה

qui ſont au féminin, au lieu que *ioſchbê* (*a*) & *iealleloukа* (*b*) ſont au maſculin & ne peuvent par conſéquent ſe rapporter au *paſſereau* & à l'*hirondelle*. Au lieu de *od* (c) *adhuc*, il faut lire *lead* (d) *in æternum*, avec les Septante & la Vulgate.

Il y auroit beaucoup d'autres obſervations à faire ſur les traductions de ce Pſeaume ; mais je crains de trop multiplier ces ſortes de diſcuſſions, & je ne veux pas faire un gros livre.

Pſeaume LXXXV. *Benedixiſti, Domine, terram tuam.*

℣. 10 M. Laugeois : *Couverts de gloire, ils habiteront votre héritage.*

L'hébreu dit autrement : *Sa gloire*, c'eſt-à-dire, *la gloire de Dieu habitera*

(*a*) ישבי

(*b*) יהללוך

(*c*) עוד

(*d*) לעד

dans notre héritage, (mot à mot *dans notre pays.*)

℣. 7. M. Laugeois : *La piété envers le Seigneur & sa miséricorde vont l'une au devant de l'autre ; la crainte du Seigneur & son salut se préviennent mutuellement.*

L'hébreu ne parle point de la piété envers le Seigneur. Il présente une très-belle idée, que M. Laugeois ne rend pas. Mot à mot : *Misericordia & veritas sibi occurrerunt : Justitia & pax osculatæ sunt se invicem.* C'est-à-dire : *La miséricorde & la vérité sont allées au devant l'une de l'autre, la justice & la paix se sont embrassées mutuellement.*

Pseaume LXXXVI. *Inclina, Domine, aurem tuam.*

℣. 10. M. Laugeois : *C'est de vous que vous tenez votre puissance.*

L'hébreu plus clairement & autrement : Il n'y a point d'autre Dieu que vous. *Tu Deus solus.*

℣. 11. M. Laugeois : *Seigneur,*

mortuis? Afin que l'hébreu eût le ſens que lui donnent les RR. Peres Capucins, il faudroit, *halô thaaſeh lammethim* (*a*), c'eſt-à-dire : *Nonne mortuis facies mirabilia?* ce qui eſt très-différent. Le ſens eſt donc : *Eſt-ce pour les morts que vous faites des merveilles? Ceux qui ont été privés de la vie, reſſuſciteront-ils pour chanter vos louanges?* Cette réflexion eſt ſouvent dans l'Ecriture, & toujours dans le même ſens.

℣. 15. Vulg. *Ut quid, Domine, repellis orationem meam.*

M. Langeois : *Juſqu'à quand, Seigneur, m'abandonnerez-vous?*

L'hébreu ne dit pas, *juſqu'à quand*, mais, *pourquoi*, *lammah* (*b*) ; c'eſt *ad mathai*, *ad anah*, ou *ad mah* (*c*) qui, en hébreu, ſignifient, *juſqu'à quand*. M. Langeois a fait cette faute en pluſieurs autres endroits.

(*a*) הלא תעשה למתים

(*b*) למה

(*c*) עד מתי : עד אנה : עד מה

Pſeaume LXXXIX. *Miſericordias Domini in æternum cantabo.*

℣. 15. M. Laugeois : *Votre juſtice ſoutient ceux qui vous ſont fidéles, & qui gardent votre loi : le ſecours de votre préſence vient au-devant de ceux qui vous craignent, & qui mettent en vous leur confiance.*

Ce n'eſt pas là le ſens de l'hébreu qui préſente une bien plus belle image ; il porte : *Juſtitia & judicium baſis ſunt throni tui : miſericordia & veritas præcedunt faciem tuam.* C'eſt-à-dire : *La juſtice & l'équité ſont la baſe de votre trône : la miſéricorde & la vérité marchent devant vous.* Ce que dit M. Laugeois pour juſtifier ſa traduction, n'eſt fondé que ſur des régles arbitraires de grammaire dont il eſt l'auteur. Les ſubſtantifs ne ſe mettent pas plus pour les adjectifs en hébreu, qu'en françois ; ce ſeroit renverſer toutes les régles du diſcours, que de confondre ſans ceſſe, comme fait M. Laugeois, les ſubſtantifs avec les adjectifs. Cela n'eſt pas plus

permis en hébreu qu'en françois & que dans les autres langues. Il a fait la même faute, Pſeaume xcvij. 2, où ſe trouve cette même idée : *La juſtice & l'équité ſont la baſe de ſon thrône.*

℣. 20. Vulg. *Poſui adjutorium in potente & exaltavi electum de plebe meâ.*

Les RR. Peres Capucins : *J'ai oppoſé un ſecours inefpéré aux efforts de l'homme puiſſant* (c'eſt-à-dire de *Pharaon*,) *j'ai enlevé celui dont j'ai fait choix, d'entre les mains d'une nation barbare* (c'eſt-à-dire *des Egyptiens.*)

Il eſt évident que ces paroles ſe diſent de David, puiſque le Pſalmiſte ajoûte auſſi-tôt : *Inveni David ſervum meum*, pour faire voir que celui dont il parle, *Exaltavi electum de plebe meâ*, eſt David. Néanmoins les RR. Peres Capucins entendent ce texte de Pharaon & des Egyptiens ; ce qui fait un contre-ſens.

℣. 51. Vulg. *Memor eſto, Domine, opprobrii ſervorum tuorum, (quod continui in ſinu meo) multarum gentium,*

Les RR. Peres Capucins : *Souverain Maître, n'oubliez pas la honte de vos ſerviteurs ; ſouvenez-vous de tous ces peuples nombreux que je porte dans mon ſein.*

Cette traduction eſt arbitraire & ſyſtématique, & ne paroît pas rendre le ſens du texte : *Que je porte dans mon ſein*, ne ſe rapporte pas *aux peuples*, mais à *opprobrium*. Ces mots de l'hébreu imprimé *kol rabbim ammim* (*a*) c'eſt-à-dire, *omnes multas gentes*, ſont une faute évidente de copiſte, & il faut lire avec quelques manuſcrits *qol*, (*b*) c'eſt à-dire : *Souvenez-vous de la voix inſultante de ce grand nombre de nations ;* ou il faut lire avec le ſçavant Pere Houbigant *ribei* (*c*), au lieu de *rabbim*, c'eſt-à-dire, *de tous les outrages des nations.*

℣. 52. Vulg. *Quòd exprobraverunt commutationem Chriſti tui.*

(*a*) כל רבים עמים

(*b*) קול

(*c*) ריבי

M. Laugeois : *A quel degré d'humiliation ils ont réduit votre Oint.*

Les RR. Peres Capucins : *A ſon ſort déplorable.*

L'hébreu porte mot à mot : *Ils ont inſulté aux pas de votre Oint ;* (hébreu *iqqeboth* (a), c'eſt-à-dire, *veſtigiis ;*) ce qui fait alluſion aux inſultes que les Chaldéens firent au Roi Sédécias, quand il fut emmené aveugle à Babylone ; apparemment qu'ils le laiſſoient exprès s'égarer en chemin pour le tourner en ridicule & l'inſulter. C'eſt ſans doute cette circonſtance que le Pſalmiſte repréſente ici, & qu'il falloit rendre en françois, parce qu'elle fait image. Il y auroit pluſieurs autres obſervations à faire ſur les traductions de ce Pſeaume ; mais je les omets pour abréger.

LIVRE IV DES PSEAUMES.

Pſeaume XC. *Domine, refugium factus es nobis.*

℣. 17. M. Laugeois : *Et les œuvres*

(a) יקבות

de nos mains manifesteront sa gloire.

L'hébreu dit autrement : *Adsit gloria Domini Dei nostri super nos, & opus manuum nostrarum confirmet ;* ce qui fait un sens différent.

Psaume XCI. *Qui habitat in adjutorio Altissimi.*

℣. 6. Les RR. Peres Capucins : *Ni le fléau qui ravagera le midi.* Ce n'est pas là le sens de l'hébreu, lequel porte, *à midi*, & non pas *le midi*, comme traduisent les RR. Peres Capucins ; mot à mot, *à lue quæ vastat meridie*, car *tsooraïm* (a) se dit toujours du *tems* & jamais du *pays :* c'est *negheb* (b) qui signifie *le midi.* Ce que disent les Peres Capucins dans leur note, que *le fléau qui ravagera le midi*, est *Cyrus*, n'est fondé sur rien.

Psaume XCIV. *Deus ultionum Dominus.*

℣. 17. Vulg. *Nisi quia Dominus*

(a) צהרים

(b) נגב

adjuvit me : paulò minus habitasset in inferno anima mea.

Les RR. Peres Capucins : *Si l'Eternel ne m'accorde un prompt secours, il est à craindre que mon ame ne reste dans le silence de la mort.*

Ce n'est pas là tout-à-fait le sens de l'hébreu, lequel porte : *Si le Seigneur ne m'eût secouru, peu s'en eût fallu que mon ame n'eût été réduite au tombeau.*

V. 20. M. Laugeois : *Le trône a-t-il été pour vous associé à l'iniquité, vous qui vous servez de l'autorité qui vous a été conférée pour exercer des injustices ?*

Ce verset est obscur & l'auteur de la Vulgate traduit : *Numquid adhæret tibi sedes iniquitatis qui fingis laborem in præcepto ?* ce qui n'est pas clair; l'hébreu porte : *Num societatem ullam tecum haberet tribunal perversitatis, quod nomine legis machinatur iniquitatem ?* ce qui s'adresse à Dieu, au lieu que, selon la traduction de M. Laugeois, ce verset s'adresse au Roi de Babylone ; ce qui ne fait pas une bonne suite avec le verset précédent.

Pſeaume XCV. *Venite, exultemus Domino.*

℣. 4. M. Laugeois : *C'eſt ſa main qui a poſé les fondemens de la terre, c'eſt ſa main qui a élevé les montagnes.*

L'hébreu dit autrement : *Il tient dans ſa main les fondemens de la terre, il tient dans ſa main les montagnes les plus élevées.*

Ce Pſeaume eſt de David, ſelon S. Paul, & il fut chanté ſous Ezechias à la fête de Pâque ; cependant les RR. PP. Capucins l'entendent des captifs de Babylone.

Pſeaume XCVI. *Cantate Domino canticum novum : Cantate Domino, omnis terra.*

℣. 1. M. Laugeois : *Vous qui êtes dans l'oppreſſion.*

Le texte dit : *Omnis terra.* M. Laugeois ſuppoſe que ce Pſeaume a été compoſé par les Hébreux captifs. Il paroît clair, au contraire, qu'il a été

composé pour la premiere translation de l'Arche, & qu'ainsi il ne s'agit point ici *d'oppression*.

℣. 10. M. Laugeois : *Il s'établira juge entre son peuple & les nations.*

L'hébreu dit autrement : *Judicabit populos in æquitate.*

℣. 13. M. Laugeois : *A la vue du Seigneur qui vient, qui vient délivrer l'opprimé, s'établir juge entre son peuple & les nations, entre les fidéles & ceux qui gardent sa loi.*

L'hébreu : *Quia venit ad judicandam terram ; judicabit orbem in æquitate, & populos in veritate suâ.* Il n'est question là, ni *d'opprimés* ni *d'infidéles* ; & ce que dit M. Laugeois pour autoriser sa version, est purement arbitraire.

Pseaume XCVII. *Dominus regnavit, exultet terra.*

℣. 1. M. Laugeois : *Le Seigneur va faire éclater son pouvoir : ceux qui sont dans l'oppression, rendront dans leurs fêtes, des actions de grace au Seigneur. Ceux qui sont plongés dans*

la douleur, ſignaleront leur allégreſſe.

L'hébreu porte : *Dominus regnat, exultet terra, lætentur inſulæ multæ.*

M. Laugeois prend encore ici *terra* pour *ceux qui ſont dans l'oppreſſion*; & *inſulæ multæ*, pour *ceux qui ſont plongés dans la douleur :* interprétations purement arbitraires. *Regnet*, dit-il, eſt pour *regnabit* ou *regnum ſuum manifeſtabit.* Le préſent, ajoûte-t-il, eſt ici pour *le futur*, mais nous n'admettons point ces énallages. Les prétérits, au commencement d'une piéce de vers, peuvent bien tenir lieu de préſent ; mais ils ne peuvent jamais être en ce cas pour des futurs, parce que les Hébreux ont des futurs, & qu'ainſi ils s'en ſerviroient, s'ils vouloient les exprimer. De plus, il eſt clair, par toute la ſuite de ce Pſeaume, qu'il a été compoſé après la captivité, & que par conſéquent il ne faut pas traduire *regnabit*, comme ont fait M. Laugeois & les RR. Peres Capucins.

℣. 10. M. Laugeois : *Les méchans perſécutent ceux qui s'attachent au Seigneur.*

Ce n'eſt pas là le ſens de l'hébreu, lequel porte, mot à mot : *Qui diligitis Dominum, odite malum*, ou ſelon une autre ponctuation : *Qui diligunt Dominum, oderunt malum.*

Pſeaume XCVIII. *Cantate Domino canticum novum, quia mirabilia fecit.*

℣. 1. M. Laugeois : *Vous chanterez un nouveau cantique.*

L'hébreu ne dit point : *Vous chanterez*, mais, à l'impératif, *chantez.*

M. Laugeois & les RR. Peres Capucins ont fait la même faute dans les verſets ſuivans, en traduiſant, ſans néceſſité & contre les régles de la grammaire, les impératifs par des futurs ; ce qui fait diſparoître le ſujet de ce Pſeaume qui a été compoſé pour la tranſlation de l'Arche, & chanté à la dédicace du ſecond temple. Le Pſalmiſte ne dit point non plus, dans ce verſet, que *Dieu rétablira ſon ſanctuaire*, comme M. Laugeois le lui fait dire.

℣. 2 M. Laugeois : *Il ramenera de captivité ceux qui lui ſeront demeurés fidéles.*

L'hébreu porte autrement : *In oculis gentium revelavit juſtitiam ſuam.* M. Laugeois prétend que ces mots *revelavit juſtitiam ſuam*, ſignifient, *reduxit è captivitate juſtos ſuos ;* mais *juſtitiam* ne veut pas dire *juſtos ;* & *ghalah* (*a*), quand il ſe dit de la captivité, ſignifie *être mené* ou *mener en captivité*, & non pas *ramener de la captivité.* M. Laugeois ne trouvera aucun exemple du contraire.

℣. 3. M. Laugeois : *Il ſe ſouviendra de ceux qui ont obſervé ſa loi, de ceux qui auront mis leur confiance en lui, des extrémités de la terre ; tous ceux que notre Seigneur aura délivrés, ſe réuniront à la maiſon d'Iſraël.*

Ce n'eſt pas là le ſens de l'hébreu, lequel porte mot à mot : *Recordatus eſt miſericordiæ ſuæ, & veritatis ſuæ erga Domum Iſraël : viderunt omnes termini terræ ſalutem Dei noſtri.*

(*a*) גלה.

Pſeaume XCIX. *Dominus regnavit, iraſcantur populi.*

℣. 1. M. Laugeois : *L'Eternel va manifeſter ſa puiſſance.*

L'hébreu porte : *Dominus regnat*, & non point *regnabit* ou *regnum ſuum manifeſtabit*. M. Laugeois a déja fait cette faute, & il la fait encore dans tous les verſets ſuivans, où il prend, ſans néceſſité & contre les régles, les prétérits pour des futurs.

Pſeaume CI. *Miſericordiam & judicium cantabo tibi, Domine.*

℣. 2. M. Laugeois : *Je porterai par mon exemple les hommes à la piété, lorſque vos décrets ſeront accomplis : je me glorifierai de la pureté de mon cœur, de la pureté de mes actions les plus ſecrettes.*

L'hébreu ne parle ni de *décrets* ni de ſe glorifier : *Intelligens fiam in viâ integritatis, quandò venies ad me : ambulabo in integritate cordis mei in*

medio domûs meæ. C'eſt-à-dire : *Je m'inſtruirai de la voie pure & ſans tache, quand vous viendrez à moi : je marcherai avec un cœur pur & parfait dans l'intérieur de ma maiſon.* Ce ſont des promeſſes que David fait ici à Dieu, quand il eut formé le deſſein de tranſporter l'Arche d'alliance de la maiſon d'Obededom ſur la montagne de Sion ; ce qui n'a aucun rapport avec la traduction de M. Laugeois, lequel a lu *ethallel* (a) *gloriabor*, au lieu de *ethallek* (b) *ambulabo*, mais c'eſt une faute d'impreſſion ; car tous les manuſcrits que j'ai conſultés, auſſi-bien que toutes les anciennes verſions, portent *ethallek*, *ambulabo.* Ainſi la traduction de M. Laugeois fait ici un contre-ſens. Il eſt néceſſaire d'obſerver auſſi que, par ces termes, *ſe glorifier*, M. Laugeois entend ici, *mettre ſa gloire*, *faire conſiſter ſa gloire* à être pur & intégre, & à obſerver la loi de Dieu, & non pas *tirer vanité* ou ſe glorifier

(a) אתהלל

(b) אתהלך

par oſtentation ou *par orgueil* : ce qui ſeroit un vice incompatible avec l'humilité des Saints ; au lieu que l'on peut *ſe glorifier* dans le premier ſens dont nous venons de parler, ſans pécher contre l'humilité, parce que cette vertu fait elle-même partie de la pureté du cœur : nous ſommes très-aſſurés que tel eſt le ſens de la traduction de M. Laugeois, *Je me glorifierai de la pureté de mon cœur*, & nous ne craignons point d'en être démentis. Il reconnoît très-clairement la néceſſité de l'humilité, dans ſa traduction du Pſeaume cxxxj. 2, en ces termes : *Si je n'ai point perſiſté dans l'humilité, ſi j'ai trop préſumé de moi-même*, &c.

℣. 6. M. Laugeois : *Je n'aurai des yeux que pour ceux qui ſe confient dans la fidélité de vos promeſſes*, c'eſt-à-dire, *que pour ceux qui reſpirent après leur retour dans la terre promiſe, qui attendent avec confiance ce retour.*

Cette interprétation de M. Laugeois me paroît contraire au texte : car il eſt clair par toute la ſuite de ce Pſeaume, que c'eſt un Roi qui y parle, qui

promet à Dieu de faire obſerver ſa loi, de n'avoir pour miniſtres que des gens de bien, & d'exterminer les méchans. Ces ſentimens conviennent très-bien à David; & il y a tout lieu de croire qu'il compoſa ce Pſeaume un peu avant de faire tranſporter l'Arche de la maiſon d'Obededom ſur la montagne de Sion. Les RR. Peres Capucins nous diſent que *toutes les promeſſes contenues dans ce Pſeaume ont été exécutées du tems des Machabées*; mais rien n'eſt moins certain: il nous paroît, au contraire, que ce Pſeaume eſt le portrait de David, & qu'il n'a rien de commun avec le tems des Machabées.

Pſeaume CIV. *Benedic, anima mea, Domino: Domine Deus meus.*

℣. 8. M. Laugeois: *Alors les montagnes s'éleveront*, &c.

Les RR PP. Capucins: *Leur retraite* (des eaux) *a élevé les montagnes, & applani les vallées.*

Aucune de ces deux verſions ne rend le ſens de l'hébreu, car il s'y agit

toujours des eaux, & le ſens eſt : *Aſcenderant in montes, deſcenderunt in valles.* C'eſt-à-dire. *Elles s'étoient élevées au-deſſus des montagnes, elles deſcendirent dans les vallées*, &c. Ce ne ſont donc pas les *montagnes*, mais *les eaux* qui s'éleverent, ni les *vallées*, mais les *eaux* qui s'abbaiſſerent; cela eſt évident par l'hébreu, car *beqaoth* (a) *valles* eſt du féminin : & *ierdou* (b) *deſcenderunt*, eſt du maſculin ; par conſéquenr *ierdou* ne peut avoir pour nominatif du verbe, *beqaoth.* Ce ſeroit un ſoléciſme.

℣. 19. Vulg. *Fecit lunam in tempora.*

Les RR. Peres Capucins : *Vous avez marqué à la lune ſes différentes phaſes.*

Ce n'eſt pas là le ſens, mais : *Vous avez fait* (ou *il a fait*) *la lune, pour marquer les tems* ou *les ſaiſons.* Car *moëd* ne ſignifie point *les phaſes de la lune*, mais les *tems fixes & déterminés, les ſaiſons, les ſolemnités.*

(a) בקעות

(b) ירדו

Pſeaume CV. *Confitemini Domino, & invocate nomen ejus.*

℣. 36. Les RR. Peres Capucins : *Il frapa enſuite de mort tous les premiers-nés de leur pays, qui faiſoient leur principale force.*

L'hébreu porte : *Primitias omnis roboris eorum.* Ce qui ſignifie : *Les premiers-nés qu'ils avoient eu dans la force de leur jeuneſſe*, & non pas, *les premiers-nés qui faiſoient leur principale force*, comme traduiſent les RR. Peres.

℣. 40. Les RR. Peres Capucins : *A ſa demande il fit venir des cailles.*

L'hébreu imprimé porte à la vérité : *Petiit & venire fecit coturnices.* Mais c'eſt évidemment une faute de copiſte, qu'il eſt étonnant que les RR. Peres n'aient pas corrigée. Il falloit donc lire avec les Septante, la Vulgate, &c. *Schaalou* (a) *petierunt.* C'eſt-à-dire : *A leur demande*, & non pas *à ſa de-*

(a) שאלו

mande, puiſqu'il eſt conſtant par l'hiſtoire, que ce fut à la demande des Iſraëlites dans le déſert, que Dieu fit venir des cailles. Voyez *Num.* xj. 7.

Pſeaume CVI. *Confitemini Domino, quoniam bonus, quoniam in ſeculum miſericordia ejus.*

℣. 1. M. Laugeois : *Le Seigneur fait le ſouverain bonheur de ceux qui l'invoquent : ceux qui lui ſeront fidéles, ſubſiſteront éternellement.*

C'eſt ainſi que M. Laugeois traduit toujours ces paroles : *Quoniam bonus, quoniam in ſeculum miſericordia ejus.* Mais nous avons déja obſervé que c'eſt un contre-ſens, & que les changemens de ſubſtantifs en adjectifs ne peuvent s'autoriſer d'aucun exemple tiré de l'Ecriture & non conteſté.

LIVRE V DES PSEAUMES.

Pſeaume CVII. *Confitemini Domino, quoniam bonus . . . . dicant.*

℣. 39. Les RR. Peres Capucins :

Mais leurs ennemis réduits à un petit nombre, ſuccomberont enfin ſous le poids de leur miſere & de leurs maux.

Le texte hébreu ni les anciennes verſions ne parlent point d'*ennemis*, & entendent ce verſet des Hébreux, auſſi-bien que le précédent. Il y a apparence qu'il manque un mot dans l'hébreu, & qu'il y avoit originairement *oumalou* (a) *ſed prævaricati ſunt*, comme porte le Chaldéen. En ſuivant cette leçon, le verſet eſt très-clair, & ſe rapporte aux Hébreux. Il me ſemble auſſi que toute la ſuite du texte fait voir clairement que ce Pſeaume a été compoſé pour le retour de la captivité; mais les RR. Peres en font une prophétie.

℣. 40. M. Laugeois: *Il a laiſſé ſuccomber ſous l'oppreſſion ceux qui ſe ſont abandonnés à l'égarement de leur cœur: il les a laiſſé précipiter dans un abyme d'où ils n'ont pu ſe relever.*

On ne reconnoît point l'hébreu à cette traduction; il porte: *Effudit*

(a) ומעלו

tout lieu de croire que *leka tal* (a) c'eſt-à-dire, *tibi ros*, eſt une faute de copiſte.

℣. 4. Vulg. *Juravit Dominus*, &c. Voyez ci-deſſus, pag. 35, ce que nous avons dit ſur ce verſet, ſelon les traductions de M. Laugeois & des RR. Peres Capucins.

Pſeaume CXII. *Beatus vir qui timet Dominum.*

℣. 9. M. Laugeois : *Sa piété le fera ſubſiſter éternellement.*

L'hébreu porte : *Sa juſtice demeurera* (*ſubſiſtera*) *éternellement :* S. Paul II. Cor. ix. 9, cite ainſi ces paroles. M. Laugeois en a retenu le ſens, ou du moins on leur peut donner le ſens que M. Laugeois y donne.

Pſeaume CXII. *Laudate, pueri, Dominum.*

M. Laugeois fait beaucoup de fond

(a) לך טל

ſur

sur les *iod* paragogiques, qui se trouvent dans ce Psaume. Mais tous ces prétendus *iod* paragogiques sont des fautes de copiste, ou des abbréviations de *Jehova*. Par exemple, verset 7, *meqimi* (*a*) est pour *meqim Jehova* (b).

Psaume CXIV. *In exitu Israël de Ægypto.*

℣. 2. M. Laugeois : *Juda rétablit les autels de ses peres, Israël se gouverna par ses loix.*

L'hébreu porte : *Facta est Judæa sanctificatio ejus, Israël dominium ejus :* ce qui signifie que *la Judée fut consacrée au Seigneur, & que le peuple d'Israël fut son empire ;* mais M. Laugeois soutient que le pronom *ejus* ne se rapporte pas ici à Dieu, dont il n'est pas parlé plus haut, mais au peuple de Dieu. Sa raison est que ce n'est pas la sortie d'Egypte, mais la vocation d'Abraham, qui est l'époque de la

(*a*) מקימי

(*b*) מקים יהוה

vocation du peuple de Dieu. On lui répond à la premiere raiſon, que ce Pſeaume commence par *alleluia*, c'eſt-à-dire, *louez Dieu*, dans la verſion des Septante, & qu'il commençoit ainſi dans le texte hébreu primitif. 2° Que *Juda*, ou plutôt *Judæa* & *Iſraël* ſont pris ici pour le peuple de Dieu, & non pas pour un particulier, & qu'il ne faut pas confondre la vocation avec l'éxécution de cette vocation. La vocation commence à Abraham; & l'exécution de cette vocation ne commence proprement qu'à la ſortie d'Egypte, parce que c'eſt alors ſeulement qu'il y eut un peuple libre, ſpécialement conſacré à Dieu, en vertu de la promeſſe faite à Abraham.

℣. 3. Les RR. Peres Capucins: *A l'aſpect de l'Eternel, la mer prit la fuite: le Jourdain remonta vers ſa ſource.*

Les RR. Peres diſent ici dans leurs notes, que *la mer* indique *les habitans des côtes de la mer Morte & de la mer Méditerranée*, que les Iſraëlites obligerent *de prendre la fuite.* Ils ajoûtent que, par *le Jourdain*, ſont déſignés

ceux qui avoient fixé leur demeure le long de ce fleuve, & qui furent défaits par Josué ; enfin, que les *montagnes* & les *collines* sont mises pour *les Rois* & *les Princes Chananéens*. Les RR. PP. par ces notes, n'excluent point la réalité des faits, sçavoir, que la mer Rouge se retira véritablement, pour laisser passer les Hébreux ; que le Jourdain remonta réellement vers sa source, & que les monts de Sinaï & d'Horeb tremblerent effectivement, quand Dieu donna sa loi aux Hébreux. Ils n'ont garde de révoquer ces faits en doute, lesquels sont très-clairement rappellés dans ce Psaume ; mais ils y ajoûtent à l'ordinaire *leurs termes énigmatiques*, dont nous ne voyons pas cependant ici la nécessité ni même l'utilité ; car on n'a que faire d'énigmes, quand les choses sont claires.

Psaume CXV. *Non nobis, Domine, non nobis ; sed nomini tuo da gloriam.*

℣. 1. M. Laugeois : *Ce n'est pas à nous, Seigneur, ce n'est pas à nous*

que nous devons notre ſalut ; mais c'eſt à vous qui nous avez délivré, parce que nous avons invoqué votre nom, que nous vous avons été fidéles & que nous avons obſervé vos commandemens.

Ce n'eſt point là le ſens du texte, lequel dit que les Hébreux ont été délivrés par la bonté de Dieu, & par ſa fidélité à remplir ſes promeſſes : *Propter bonitatem tuam & veritatem tuam.* Cela eſt clair, & M. Laugeois a fait ici un contre-ſens aſſez conſidérable par ſes changemens arbitraires des affixes ; cependant ſa traduction n'eſt point excluſive, & il ne révoque pas en doute, que Dieu n'ait délivré ſon peuple de l'Egypte, par une grace purement gratuite, par un pur effet de ſa miſéricorde, & en vertu de la promeſſe qu'il avoit faite à Abraham. Il veut dire ſeulement que Dieu eut égard aux prieres des Hébreux, lorſqu'ils eurent recours à lui dans leurs afflictions, ce qui n'exclut pas la grace ni ſa gratuité, puiſque ces prieres étoient elles-mêmes l'effet d'une grace purement gratuite. Voyez ce que nous avons dit ci-deſſus ſur ces interpré-

tations de M. Laugeois, pag. 45 & ſuiv.

℣. 3. M. Laugeois : *Il éleve qui-il lui plaît.*

L'hébreu porte : *Quæcumque voluit fecit*, ce qui eſt très-différent. M. Laugeois prétend que *aſah* (a) ne ſignifie pas ici *fecit*, mais *extulit*, *magnificavit* : interprétation arbitraire qu'il ne pourra jamais prouver.

℣. 16. Les RR. Peres Capucins : *L'Éternel fait ſon ſéjour dans les cieux les plus élevés : il rendra la terre aux enfans des hommes. Les morts . . . ne publieront pas les louanges de l'Être ſuprême ; mais lorſque nous ſerons rappellés à la vie, nous rendrons des actions de grace à ſa Majeſté ſouveraine.*

Ce n'eſt pas là le ſens du texte ; il porte : *Les cieux ſont réſervés au Seigneur, mais il a donné la terre aux enfans des hommes. Ce ne ſont point les morts qui célébreront les louanges du Seigneur, mais nous*, &c. Le texte

(a) עשה

ne parle ni *de rendre la terre*, ni *de rappeller à la vie.*

Pſ. CXVI. *Dilexi quoniam exaudiet Dominus.*

℣. 1. M. Laugeois : *Tous mes vœux ſont remplis, pourvu que le Seigneur écoute la voix de ma priere.*

℣. 2. *Pourvu qu'il me prête l'oreille lorſque j'éleve ma voix vers lui.*

Ce n'eſt pas là le ſens ; le texte ne dit pas : *Pourvu que ;* mais, *Je ſuis content, parce que le Seigneur a écouté la voix de ma priere : il a penché vers moi ſon oreille*, &c. Il eſt évident que tel eſt le ſens, & que c'eſt ici une action de graces d'un captif délivré. Cela eſt clair par toute la ſuite du Pſeaume, même dans la traduction de M. Laugeois.

℣. 10. M. Laugeois : *Parce que je me ſuis glorifié de ma confiance dans le Seigneur, j'ai eſſuyé toutes ſortes de prſécutions.*

Les RR. Peres Capucins : *Ma confiance n'eſt point affoiblie, quoique je diſe ſans ceſſe : Hélas ! mon oppreſſion eſt extréme.*

Ce verſet eſt obſcur dans l'hébreu. S. Paul l'a cité, ſelon la verſion des Septante : *Credidi propter quòd locutus ſum.* II. Corint. xiij. C'eſt-à-dire : *J'ai cru, c'eſt pourquoi j'ai parlé* (lorſque) *j'etois dans une profonde humiliation.*

Le Révérend Pere Houbigant traduit : *Verax ſum dum loquor, nihilominùs ego afflictus ſum nimis.* Cette traduction rend mieux la verſion adoptée par S. Paul, que celles des RR. PP. Capucins & de M. Laugeois, leſquels ne me paroiſſent aucunement rendre le ſens de ce texte.

℣. 11. M. Laugeois : *Au milieu de mes dangers, j'ai dit : Les hommes n'ont qu'un vain pouvoir.*

L'hébreu porte : *Ego dixi in conturbatione meâ : Omnis homo mendax ;* & S. Paul, Rom. iij. 4, a cité ainſi les dernieres paroles de ce verſet. M. Laugeois prétend que *mendax* dans ſaint Paul ſignifie, comme dans ce Pſeaume, *ſe decipit.* C'eſt-à-dire, *Que l'homme compte en vain ſur ce qu'il ſe propoſe,* ou *qu'il n'eſt point d'homme qui ne nous manque au beſoin ;* mais il me ſemble qu'il vaut mieux s'en tenir à la

lettre, & traduire : *Tout homme eſt menteur*, ou, avec les RR. Peres Capucins, *Tout homme eſt trompeur*, d'autant plus que S. Paul dit dans l'endroit cité : *Eſt autem Deus verax, omnis autem homo mendax.* Il me ſemble auſſi que cette expreſſion de M. Laugeois, *Les hommes n'ont qu'un vain pouvoir*, ne rend pas bien ſa penſée, qui eſt, comme il s'en explique lui-même, que *l'homme compte en vain ſur ce qu'il ſe propoſe*, ou *qu'il n'eſt point d'homme qui ne nous manque au beſoin*, c'eſt-à-dire, que *tout homme peut ſe tromper ou être trompé ;* ce qui paroît être le ſens que S. Paul donne à ces paroles : *Omnis homo mendax.*

Pſeaume CXVIII. *Confitemini Domino, quoniam bonus*, &c. *Dicat nunc Iſraël.*

J'ai déja remarqué ci-deſſus, que M. Laugeois n'a pas rendu le ſens de ces paroles : *Quoniam bonus, quoniam in ſeculum miſericordia ejus.*

℣. 13. M. Laugeois : *Tu m'as attaqué vivement pour me faire périr.*

C'eſt ainſi que porte l'hébreu imprimé, mais il y a faute de copiſte ; il faut lire avec les Septante : *Impulſu impulſus ſum ad lapſum*, ou bien, *impulſu impulerunt me ad lapſum.*

℣. 27. M. Laugeois : *Nous célébrerons cette fête, en ornant de guirlandes juſqu'aux angles de l'autel.*

Les RR. PP. Capucins : *Attachez avec des liens aux cornes de l'autel la victime deſtinée au ſacrifice ſolemnel.*

Le texte ne parle pas d'*orner de guirlandes les angles de l'autel*, comme traduit M. Laugeois, ni d'*attacher la victime aux cornes de l'autel*, comme traduiſent les RR. Peres Capucins ; mais il porte mot à mot : *Decernite feſtum cum denſis frondibus uſque ad cornu altaris ;* ce qui fait alluſion aux branches d'arbre, & aux feuillages que les Hébreux ramaſſoient pour célébrer la fête des Tabernacles, jour auquel ce Pſeaume fut chanté.

Pſeaume CXIX. *Beati immaculati in viâ.*

Ce Pſeaume eſt un recueil de

maximes de piété & d'affection envers Dieu. Il paroît avoir été composé par un des jeunes Seigneurs Hébreux élevés à la cour des Rois de Babylone, & il se peut faire que Daniel en soit l'auteur; il me paroît que les RR. Peres Capucins & M. Laugeois ont fait plusieurs contre-sens dans leurs traductions de ce Pseaume: par exemple, ils y prennent souvent *phiqqoudim* (a), *mitsoua* (b) *chuqqim* & *mischephatim* (c) pour les décrets de Dieu, par lesquels il avoit résolu de délivrer les Hébreux de la captivité; au lieu que ces termes signifient des statuts, des coutumes, des préceptes & des commandemens à observer & à pratiquer. Il seroit long & ennuyeux de faire une critique détaillée des deux traductions de ce long Pseaume. C'est en vain que M. Laugeois & les RR. Peres Capucins y ont cherché

(a) פקודים

(b) מצוא

(c) חקים & משפתים

l'unité de ſujet ; ces ſortes de Pſeaumes alphabétiques n'étant point des piéces régulieres, mais des recueils de maximes & d'affections, il n'y faut pas chercher l'unité de ſujet, mais ſeulement l'unité de deſſein, qui étoit d'inſpirer des ſentimens de piété & de religion.

Pſeaume CXXI. *Levavi oculos meos in montes.*

℣. 6. Vulg. *Per diem, Sol non uret te, neque Luna per noctem.*

M. Laugeois : *Tu ne ſouffriras point des influences, ni du Soleil pendant le jour, ni de la Lune pendant la nuit.*

Les RR. Peres Capucins : *Vous ne ſouffrirez point, pendant le jour, les ardeurs du Soleil : vous ne reſſentirez plus, pendant la nuit, les influences de la Lune.*

L'hébreu ne parle point des *influences* du Soleil ni de la Lune. Il porte mot à mot : *Le Soleil ne vous incommodera point pendant le jour, ni la Lune pendant la nuit.*

Pſeaume CXXV. *Qui confidunt in Domino.*

℣. 3. M. Laugeois : *Parce que le Seigneur ne permettra pas que ceux qui lui ſont fidéles deviennent le partage des méchans : il ne permettra pas que ceux qui lui ſont fidéles tombent en leur pouvoir.*

L'hébreu porte mot à mot : *Non enim requieſcet virga impii ſuprà ſortem juſtorum ; nequando emittant juſti ad iniquitatem manus ſuas ;* ce qui fait un ſens très-différent de la traduction de M. Laugeois.

Pſeaume CXXVI. *In convertendo Dominus captivitatem Sion.*

℣. 1. M. Laugeois : *Notre bonheur nous paroîtra un ſonge.*

Les RR. Peres Capucins : *Nous croirons éprouver l'illuſion d'un ſonge.*

L'hébreu porte : *Facti ſumus ut qui ſomniant.* C'eſt-à-dire : *Lorſque le*

Seigneur a ramené les captifs de Sion, notre délivrance nous a paru comme un ſonge ; ce qui exprime un ſentiment très-naturel dans les captifs qui viennent d'être délivrés par une faveur ſinguliere de Dieu. Mais cette expreſſion, *notre bonheur nous paroîtra un ſonge*, eſt recherchée & tirée de bien loin. Il eſt donc évident que ce Pſeaume a été compoſé après l'heureuſe nouvelle du retour de la captivité, & non pas auparavant, comme le penſent les RR. PP. Capucins & M. Laugeois.

Pſeaume CXXVII. *Niſi Dominus ædificaverit domum.*

℣. 2. M. Laugeois : *En vain vous êtes vigilants à relever la garde d'une ville, vous qui ſacrifiez à des idoles : ces gardes deviendront auſſi ſourds & auſſi muets que les idoles qu'ils révérent.*

Cette traduction n'a rien de commun avec le texte hébreu, lequel porte : *Supervacaneum vobis eſt quod ſummâ manè ſurgitis, quòd ſerò decumbitis edentes panem laborioſum : verum-*

tamen Deus dabit dilecto ſuo ſomnum. M. Laugeois prétend que *lechem haatſabim* (*a*) ſignifie *le pain des idoles*, que les payens offroient à leurs Dieux, comme les Iſraëlites offroient les pains de propoſition au vrai Dieu. Il ajoûte que ces mots hébreux *ken ithhen lidido ſchena* (*b*) ſignifient, *Sic dabit ſomnum illi qui adorat illum*; mais dans ce cas, il faudroit *illa*, pour le rapporter à *idola*. Il eſt inutile de dire avec M. Laugeois, que c'eſt un *énallage de nombre*, parce que ces énallages ſeroient de vrais ſoléciſmes. D'ailleurs *iedid* (*c*) ſe prend toujours en bonne part dans l'Ecriture; & l'on ne diroit pas ici que Dieu donnera le ſommeil aux adorateurs des idoles, pour dire qu'il les rendra ſourds & muets. Enfin l'interprétation de M. Laugeois ne fait pas une bonne ſuite avec ce qui précede & avec ce qui ſuit.

(*a*) לחם העצבים

(*b*) כן יתן לידידו שנא

(*c*) ידיד.

Pſeaume CXXXII. *Memento, Domine, David.*

℣. 3. Les RR. Peres Capucins : *Oui, j'entrerai dans la tente que ma maiſon environne : je monterai ſur les lits qui me ſont préparés.*

Cette traduction ne rend aucunement le ſens de l'hébreu, lequel porte : *Que je n'entrerai point dans ma maiſon, & que je ne monterai point ſur mon lit... juſqu'à ce que j'aie trouvé un lieu & une demeure au puiſſant Dieu de Jacob ;* ce qui a rapport au ſerment de David, dont il eſt parlé dans le verſet précédent. Les RR. Peres Capucins n'ont pas fait attention que *im* (*a*), après le verbe *niſchebah* (*b*), ſignifie toujours *quòd non*, c'eſt-à-dire, *la négation* & jamais *l'affirmation*, au lieu que quand il ſignifie l'affirmation, il faut *im lo* (c),

---

(*a*) אם

(*b*) נשבע

(*c*) אם לא

tel eſt l'uſage conſtant de l'hébreu, & la traduction des RR. Peres eſt clairement ici un contre-ſens.

℣. 5. M. Laugeois : *Que je n'aye trouvé où réſide le Seigneur, l'Arche du puiſſant Dieu de Jacob.*

Les RR. Peres Capucins : *Juſqu'à ce que j'aye trouvé le lieu de la naiſſance du Seigneur, les demeures où doit ſéjourner le Dieu fort de Jacob.*

Ce n'eſt pas là le ſens, car David ſçavoit très-bien où étoit l'Arche du Seigneur, & où devoit naître le Meſſie ; mais il dit ici qu'il ne prendra point de ſommeil juſqu'à ce qu'il ait trouvé un endroit pour bâtir un temple à Dieu ; c'eſt ce que porte l'hébreu mot à mot : *Donec inveniam locum Domino, tabernaculum potenti Deo Jacob.* Le verſet ſuivant me ſemble auſſi mal traduit par les RR. Peres Capucins.

℣. 9. M. Laugeois : *Vos Lévites.*

L'hébreu porte : *Vos Prêtres ;* ce qui eſt très-différent. M. Laugeois a confondu les *Prêtres* avec *les Lévites* dans pluſieurs autres endroits de ſa traduction.

℣. 17. Voyez ce que nous avons

dit ci-deſſus, page 20, ſur la traduction de ce verſet par les RR. PP. Capucins.

Pſeaume CXXXIII. *Ecce quàm bonum & quàm jucundum.*

Les RR. Peres Capucins prétendent que ce Pſeaume a été compoſé pour le retour de la captivité; mais cela n'eſt pas certain. Il peut très-bien avoir été compoſé par David après la réunion des dix tribus à ſon empire.

℣. 2. M. Laugeois: *Charme ſemblable à un parfum délicieux qui ſe répand ſur la tête d'Aaron, ſur la chevelure & les vêtemens du vénérable Aaron.*

Les RR. Peres Capucins: *Elle eſt ſemblable à ce parfum exquis verſé ſur la tête d'Aaron, qui découlant des deux côtés de ſa barbe, ſe répandit ſur les bords de ſes vêtemens.*

On ne voit pas pourquoi les RR. Peres ne font *découler* ce parfum précieux, que *des deux côtés de la barbe* & non pas de *la barbe entiere*, ni pourquoi M. Laugeois change *la barbe* en *chevelure*, puiſque l'hébreu porte :

Sicut unguentum illud optimum ſuprà caput deſcendens, ſuprà barbam barbam Aaron, &c.

℣. 3. M. Laugeois : *Ou ſemblable à une roſée céleſte qui tombe ſur Sion.*

Les RR. Peres Capucins : *Elle eſt auſſi douce que la roſée qui tombe ſur la cime d'Hermon & ſur les ſommets de Sion.*

M. Laugeois a omis ici le *mont Hermon*, parce qu'on voit bien que ce verſet l'embarraſſoit & qu'il ne voyoit pas comment il ſe pouvoit faire que la roſée qui tombe ſur le mont Hermon, tombât ſur celui de Sion qui eſt en-deçà du Jourdain, au lieu que le mont Hermon eſt au-delà de ce fleuve & à l'extrémité ſeptentrionale de la demi-tribu de Manaſſé. Mais le Réverend Pere Houbigant a fort bien remarqué qu'il y a ici dans l'hébreu une faute de copiſte, & qu'au lieu de *Sion* (*a*), il faut *Sian* (b), par un *aleph* & un *ſchin*, comme

(*a*) ציון

(*b*) שיאן

Deut. iv. 48, où l'on voit que les montagnes de *Sion* ſont auprès du mont Hermon & en ſont partie. Cette remarque du ſçavant Pere Houbigant peut auſſi ſervir à corriger la traduction des RR. Peres Capucins.

Enfin M. Laugeois prétend que ce Pſeaume a pour ſujet le retour futur de la captivité. C'eſt pourquoi il traduit, ℣. 1 : *Qu'il ſera doux*, qu'il *ſera conſolant à des freres de ſe voir réunis ;* mais le texte dit, *qu'il eſt doux*, & non point, *qu'il ſera doux.* Il vaut donc mieux mettre la compoſition de ce Pſeaume ſous David, ou après le retour de la captivité.

Pſeaume CXXXVI. *Confitemini Domino... Confitemini.*

℣. 6. M. Laugeois : *Qui a donné à la terre, la mer pour fondement.*

Les Peres Capucins : *Il a étendu la terre ſur les eaux.*

L'hébreu eſt différent de ces deux traductions ; il porte : *Qui extendit terram juxtà aquas.*

Pſeaume CXXXVII. Vulg. *Super flumina Babylonis.*

℣. 9. Les RR. Peres Capucins : *Heureux qui ſaiſira tes enfans à la mammelle.*

L'hebreu porte *olalaik* (*a*) : ce mot hébreu ne ſignifie pas les *enfans à la mammelle*, mais des *enfans qui peuvent déja agir & parler.* C'eſt *ioneqim* (*b*) qui ſignifie des *enfans à la mammelle.*

La fin de ce Pſeaume ſuffiroit ſeule pour renverſer la politique & les *ménagemens* que les RR. Peres Capucins prêtent à David, en diſant qu'il n'a pas parlé clairement de la ruine de Babylone, de peur d'aigrir les Chaldéens contre les Hébreux. Car ce Pſeaume, *Super flumina Babylonis*, a été compoſé pendant la captivité ; ce qui n'a pas empêché le Pſalmiſte d'y parler très-clairement de

---

(*a*) עוללייך

(*b*) יונקים

la ruine de Babylone. *Et toi*, dit-il, *fille de Babylone, dont la ruine eſt certaine, trop heureux qui te rendra tous les maux que tu mérites, pour prix de ceux que tu nous fais ! trop heureux qui ſaiſira tes enfans à la mammelle, pour les écraſer contre la pierre !* Voilà ce que dit le Pſalmiſte ſelon la traduction des RR. Peres Capucins : or ſi les Hébreux s'exprimoient ainſi ſur les Chaldéens, tandis qu'ils étoient captifs à Babylone, qu'eſt-ce qui pouvoit empêcher David & les autres Prophetes de s'exprimer auſſi clairement lorſqu'ils n'avoient rien à craindre des Chaldéens ? qu'étoit-il beſoin alors de *ménagemens?* & pourquoi employer des *termes énigmatiques*, qui ne devoient être découverts que près de trois mille ans après, par les RR. Peres Capucins ?

Pſeaume CXXXIX. Vulg.
Domine, probaſti me & cognoviſti me.

Ce Pſeaume eſt très-beau : il a pour ſujet la ſcience de Dieu. Les RR.

Peres Capucins le rapportent à la captivité de Babylone ; mais il n'y a aucun rapport.

℣. 2. Vulg. *Intellexiſti cogitationes meas de longè.*

Les RR. Peres Capucins : *Vous pénétrez le ſujet des cris que je pouſſe vers vous, d'une terre éloignée.*

L'hébreu ne parle point *de terre éloignée.* Il porte mot à mot : *Vous pénétrez de loin mes penſées.*

℣. 4. M. Laugeois : *Vous avez diſpoſé ce qui a précédé & ſuivi ma naiſſance.*

L'hébreu porte : *Antè & retrò ;* ces deux mots ſe rapportent à ce qui précede : *Ma langue n'a point encore parlé, & vous ſçavez auparavant* (*antè & retrò*, c'eſt-à-dire) *ce qu'elle dira & ce qu'elle aura dit*, c'eſt-à-dire, *antequàm loquar & poſtquàm loqui deſino.* M. Laugeois prend ici *antè & retrò* pour *præterita & futura* ; ce qui a, dit-il, *précédé & ſuivi la naiſſance du Pſalmiſte.* Mais cela ne peut pas convenir à ce qui ſuit : car on ne peut pas dire *futura & præterita formaſti me*, ou bien il faut traduire :

Etsi nondùm eſt ſermo in linguâ meâ, tu jam noſti quæ dicturus ſum ſicut ea quæ præceſſerunt. Les RR. Peres Capucins, qui penſent qu'il s'agit ici des Chaldéens, traduiſent : *Vous me preſſez de toutes parts, & votre main s'appeſantit ſur moi.* Mais le Pſalmiſte dit : *Vous m'avez formé & vous tenez votre main ſur moi ;* ce qui ſignifie que Dieu a formé & qu'il conſerve le Pſalmiſte, & non pas qu'il l'afflige.

℣. 6. M. Laugeois : *Vos décrets ſont impénétrables : ils ſont au-deſſus de mon intelligence, elle n'y peut atteindre.*

L'hébreu ne dit point, *vos décrets*, mais, votre ſcience : *Mirabilem feciſti ſcientiam tuam præ me*, ce qui fait une bonne ſuite avec ce qui ſuit : *Où irai-je pour me dérober à votre vue ?*

℣. 7. Vulg. *Quò ibo à ſpiritu tuo ? & quò à facie tuâ fugiam ?* Les RR. Peres Capucins : *Où me mettrai-je à l'abri de la tempête que vous excitez contre moi ? où fuirai-je pour me dérober à votre colere ?*

L'hébreu ne parle ni de *tempête* ni de *colere*, mais il eſt conforme à la

Vulgate : *Où irai-je pour me dérober à votre eſprit? & où fuirai-je pour me cacher à vos regards?*

℣. 8. Vulg. *Si aſcendero in cœlum tu illic es : ſi deſcendero in infernum ades.*

Les RR. Peres Capucins : *Si je m'éleve vers les cieux, je vous y trouve : ſi je demeure au fond des enfers, étendu ſur mon lit de douleur, vous y êtes préſent.*

Le texte hébreu imprimé porte à la vérité, *Si ſtravero lectum infernum oueatſiah* (a) ; mais c'eſt une faute de copiſte, lequel a mis un *iod* de trop, & il faut lire avec les Septante, la Vulgate, &c. *ouetſeah* (b), c'eſt-à-dire, *Si deſcendero in infernum*, du verbe *tſaah* (c) *ire, ambulare, deſcendere.* Ainſi M. Laugeois a beaucoup mieux traduit ce verſet : *Si je monte aux cieux, c'eſt votre demeure ; ſi je*

(a) ואציעה

(b) ואציעה

(c) יצע

deſcends

descends dans les abîmes de la terre, je suis toujours devant vous.

℣. 9. M. Laugeois: *Si je prends des ailes pour voler.*

M. Laugeois ne rend pas toute l'énergie du texte hébreu, lequel porte: *Si sumpsero pennas auroræ*, ou *pennas meas versùs auroram.* C'est-à-dire: *Si je pends les ailes de l'aurore*, ou *si je prends des ailes pour aller vers le lieu où se leve l'aurore*, c'est-à-dire, vers l'*orient*; ce qui quadre bien avec ce qui suit, *Si je me retire vers l'extrémité de la mer*, c'est-à-dire, vers l'*occident.*

℣. 11. Vulg. *Et dixi: Forsitan tenebræ conculcabunt me, & nox illuminatio mea in deliciis meis.*

Les RR. Peres Capucins: *Oui, je l'avoue; je suis enseveli dans une obscurité profonde; mais cette nuit deviendra pour moi une vive lumiere.*

Cette traduction ne fait pas une bonne suite avec ce qui précede & ce qui suit; elle ne rend pas l'hébreu lequel porte: *Et dixi: Utique* (ou *forsitan*) *tenebræ abscondent me, & nox*

cæca obteget me. C'eſt-à-dire : *J'ai dit : Au moins les ténebres me couvriront de leur obſcurité & la nuit m'enveloppera d'un voile impénétrable :* car il ſemble qu'il y a une faute de copiſte dans l'hébreu imprimé, & qu'au lieu de *or* (a) *lux* il faut *aouer* (b) *cæca*, comme l'a très-bien remarqué le Pere Houbigant. En retenant la leçon de l'hébreu imprimé, il faudroit traduire : *J'ai dit : Du moins les ténebres me cacheront, mais la nuit eſt comme la lumiere autour de moi.* C'eſt-à-dire : *La nuit me decouvre & me décele à vos yeux, comme feroit la lumiere.*

℣. 14. Vulg. *Confitebor tibi, quia terribiliter magnificatus es ; mirabilia opera tua, & anima mea cognoſcit nimis.*

M. Laugeois : *Je vous exalterai, en action de graces de m'avoir comblé de gloire par les merveilles que vous avez*

(a) אור

b) עור

opérées en ma faveur : ceux que vous élevez deviennent l'admiration de tous les hommes, j'en ſuis un exemple éclatant.

Ce n'eſt point là le ſens de l'hébreu, lequel porte mot à mot : *Profiteor apud te, Domine, quòd mirabiliter formatus ſum : mirabilia ſunt opera tua, & anima mea id apprimè novit.* Car, comme l'a très bien remarqué le ſçavant Pere Houbigant, il faut lire dans ce verſet *el* (a) où *elohim* (b) *Deus*, au lieu de *al* (c) qui ne fait point de ſens, & *niphalthi* (d) *formatus ſum*, au lieu de *niphlethi* (e), qui eſt évidemment une faute. Ces corrections ſont autoriſées par le Syrien & par l'Arabe.

(a) אל

(b) אלהים

(c) על

(d) נפעלתי

(e) נפליתי

℣. 15. Vulg. *Non eſt occultatum os meum à te, quod feciſti in occulto: & ſubſtantia mea in inferioribus terræ.*

Les RR. Peres Capucins: *Mes os ne vous ſont point cachés, pendant que je me forme dans le ſecret, & que le tiſſu de mes membres s'accroît inſenſiblement dans le fond de la terre* (*des Chaldéens.*) Cette traduction eſt ſyſtématique & ne rend pas le ſens de l'hébreu, lequel porte: *Non eſt abſconditum os* (*corpus*) *meum à te, quandò factus ſum in occulto &* (*velut*) *acupictus ſum in inferioribus terræ* (*locis.*)

℣. 16. Les RR. Peres Capucins: *Vos yeux découvrent leur aſſemblage, le nombre en eſt inſcrit dans votre livre: de jour en jour ils prennent leur accroiſſement & ils deviendront un corps parfait.*

Les RR. Peres rapportent à *os meum* ſingulier, ce qui eſt au pluriel dans ce verſet; ce qui feroit un ſolécisme; d'ailleurs ils ne rendent pas tous les mots de l'hébreu.

M. Laugeois & les RR. Peres Capucins me ſemblent auſſi avoir manqué le ſens de pluſieurs des verſets ſuivans ; mais il ſeroit trop long de s'y arrêter.

Pſeaume CXLIII. *Domine, exaudi orationem meam ; auribus percipe.*

℣. 2. M. Laugeois : *Vous n'entrerez point en jugement avec celui qui vous eſt fidéle, parce qu'aucun homme ne ſçauroit être juſte à vos yeux.*

Le texte ne dit pas : *Vous n'entrerez point*, mais, *N'entrez point en jugement avec votre ſerviteur ;* ce qui eſt très-différent.

Pſeaume CXLV. *Exaltabo te, Deus meus Rex.*

℣. 9. M. Laugeois : *Le Seigneur eſt bon envers tous les hommes ; il ſignale particuliérement ſa bonté envers ceux qui le glorifient.*

La ſeconde partie de ce verſet ne rend pas le ſens du texte, lequel porte : *Et miſerationes ejus* (hébreu mot à mot, *viſcera ejus*) *ſupra omnia opera ejus.* C'eſt-à-dire : *Et les effets de ſa tendreſſe ſe répandent ſur toutes ſes œuvres.* M. Laugeois prétend que *toutes ſes œuvres*, eſt la même choſe que, *ceux qui le glorifient ;* mais c'eſt reſtreindre la propoſition du Pſalmiſte, qui eſt générale, & confondre la partie avec le tout. M. Laugeois fait la même faute & le même contre-ſens dans le verſet ſuivant, où il prend encore, *toutes vos œuvres*, pour *tous ceux que vous avez comblés de faveurs.* Il a fait ces mêmes fautes dans un grand nombre d'autres endroits.

℣. 15. M. Laugeois : *Tous ceux qui ſouffrent pour vous, & qui mettent en vous toute leur eſpérance, vous les ſecourez dans le beſoin.*

L'hébreu porte mot à mot : *Oculi omnium in te ſperant, Domine ; & tu das eſcam illorum in tempore opportuno*, ce qui fait un ſens très-différent ; mais M. Laugeois prend encore

ici *oculi omnium*, hebr. *éné col* (*a*) pour *oppreſſi tui ;* ce qu'il ne pourra jamais autoriſer d'aucun exemple.

℣. 18. M. Laugeois : *Le Seigneur manifeſte ſa bonté envers ceux qui marchent dans ſes voies, il exerce ſa miſéricorde envers ceux qui rendent gloire à ſon nom.*

Ce n'eſt pas-là le ſens de l'hébreu, lequel porte mot à mot : *Juſtus Dominus in omnibus viis ſuis, & benignus* (*beneficus*) *in omnibus operibus ſuis.* Mais M. Laugeois prend *les voies du Seigneur*, pour *ceux qui marchent dans les voies de Dieu.* Il prend de même *les œuvres de Dieu*, pour *ceux qui rendent gloire à ſon nom.* Il fait la même faute en pluſieurs autres endroits de ſa traduction, où il confond ſouvent *la vérité & la fidélité de Dieu à garder ſes promeſſes*, avec *ceux qui lui ſont fideles ; ſa bonté*, avec *ceux qui mettent en lui leur confiance ; ſa juſtice*, avec *ceux qui ſont juſtes ; ſa*

(*a*) עיני כל

miſéricorde, avec *ceux qui lui ſont attachés ; ſes jugemens*, avec *ceux qui les craignent ou qui les obſervent ; ſon nom*, avec *ceux qui l'invoquent ; ſa gloire*, avec *celle des ſaints & des fidéles*, & ainſi de pluſieurs autres. C'eſt le même défaut que nous avons déja relevé, & qui conſiſte à dire des *hommes*, ce que les Pſalmiſtes ſemblent dire très-clairement de Dieu.

CONCLUSION.

Telles ſont en partie les obſervations que j'ai faites ſur les traductions des RR. Peres Capucins & de M. Laugeois : je les aurois pu augmenter au moins du double ; mais j'ai craint d'être trop long & d'ennuyer par des diſcuſſions qui ſont du goût & à la portée de peu de perſonnes. Il n'étoit pas poſſible d'inſérer dans cet ouvrage la plûpart de mes autres obſervations, ſans faire la critique du texte hébreu des Pſeaumes, ſans en déterminer les vraies leçons, & ſans fixer la ſignification & le ſens d'un grand nombre de mots, d'expreſſions & de verſets

qui m'ont paru n'être pas bien rendus dans les traductions des RR. Peres Capucins & de M. Laugeois : or ces ſortes de diſcuſſions & d'examens, où il entre néceſſairement beaucoup d'hébreu & de grec, & qui exigent par conſéquent une certaine étendue, auroient trop groſſi ce volume : c'eſt pourquoi j'ai cru qu'il étoit plus à propos de les omettre, celles que j'ai rapportées dans cet ouvrage étant plus que ſuffiſantes pour caractériſer les deux traductions dont il s'agit, & pour faire voir clairement qu'en les approuvant en qualité de Cenſeur, je n'ai point prétendu en adopter ni en garantir les opinions, les contre-ſens & les défauts. Ces deux traductions renferment de très-bonnes choſes, & pourront être utiles à ceux qui entreprendront dans la ſuite la traduction des Pſeaumes ; mais elles ſont encore fort éloignées de la perfection. Celle des RR. Peres Capucins eſt plus théologique & plus conforme au texte hébreu que celle de M. Laugeois mais elle eſt trop paraphraſée & trop

ſyſtématique. Le meilleur ſyſtême, pour bien entendre les Pſeaumes, eſt de n'en avoir aucun, mais d'examiner d'abord dans chaque Pſeaume ce qui eſt clair, & de confronter enſuite ce qui eſt obſcur, avec les paſſages paralleles de l'Ecriture, où les mêmes expreſſions ſont énoncées clairement. L'hiſtoire & la géographie ſacrée, les mœurs, les coutumes & les uſages des Hébreux, la critique du texte, & les régles de la grammaire hébraïque ſont auſſi très-néceſſaires pour en acquérir l'intelligence; mais ſi, à l'exemple des RR. Peres Capucins, on ſe forme d'abord un ſyſtême général ſur les ſujets des Pſeaumes, pour lors on voudra tout rapporter à ce ſyſtême: on verra dans ces divins cantiques ce que l'on y cherche, & non pas ce qui y eſt véritablement; & il arrivera aſſez ſouvent, que, par attachement à ſon ſyſtême, on détournera à des ſens étrangers & arbitraires les expreſſions les plus claires & les plus intelligibles. M. Laugeois m'a paru n'avoir aucun ſyſtême; ſon unique

deſſein a été, ce me ſemble, de mettre de la liaiſon, de la ſuite & de la connexité dans ſa traduction, comme les Pſalmiſtes en ont certainement mis dans les Pſeaumes; mais pour réuſſir dans cette louable entrepriſe, il falloit une étude plus profonde de l'hébreu, un travail plus long & plus réfléchi, & un examen critique du texte. M. Laugeois a cru pouvoir ſuppléer à des travaux ſi pénibles, par ſes nouvelles régles de grammaire, & des ſuppoſitions arbitraires, qu'il lui plaît d'appeller *le génie de la langue hébraïque*; mais toutes ces ſuppoſitions arbitraires & ce prétendu génie de la langue hébraïque, équivalent à un ſyſtême & entraînent les mêmes inconvéniens, par les interprétations nouvelles & arbitraires qu'elles enfantent. Il faut donc auſſi, pour interpréter les Pſeaumes, s'en tenir invariablement aux régles conſtantes & non conteſtées de la grammaire hébraïque, & ne pas ſe livrer à des ſuppoſitions arbitraires, ſingulieres & hazardées. Les obſer-

vations que j'ai faites dans cet ouvrage peuvent ſervir à corriger & à rectifier les fautes les plus eſſentielles des traductions des RR. Peres Capucins & de M. Laugeois. On y voit dans quel ſens j'ai approuvé, comme Cenſeur, les notes des RR. Peres, & quelques endroits de leur traduction. J'ai regardé ces notes comme des ſpéculations arbitraires, & indifférentes pour la religion. Et ſi, contre les intentions des RR. Peres Capucins & les miennes, quelqu'un leur donnoit des ſens mauvais & hétérodoxes, je déclare que je ne ſuis point de ſon avis, & qu'en condamnant, avec lui, tout ſens mauvais, erronné & hétérodoxe, je ſuis très-convaincu que les RR. Peres Capucins ont eu les intentions les plus droites & les plus ſaines, & qu'ils n'ont voulu, en aucune ſorte, donner la plus legere atteinte aux vérités & aux maximes de notre ſainte Religion. Il en eſt de même de la traduction de M. Laugeois. J'ai expliqué très clairement dans cet ouvrage, en quel ſens j'ai approuvé

les endroits de cette traduction, qui pourroient faire ombrage & ſouffrir quelque difficulté. C'eſt pourquoi s'il ſe trouvoit des perſonnes qui donnaſſent à ces mêmes endroits des ſens mauvais & hétérodoxes, je déclare également que je condamne très-ſincérement tous les ſens erronés ou hétérodoxes que l'on pourroit donner à ces endroits, & que je ne les ai approuvés que dans le ſens catholique & orthodoxe que M. Laugeois a eu intention de leur donner, & qu'il leur a donnés effectivement, comme il me l'a aſſuré pluſieurs fois.

Je n'ai point examiné en critique la traduction de M. Pluche, parce quelle n'eſt pas imprimée, & je n'ai aucune envie de la critiquer. Je remarquerai ſeulement que M. Pluche donne auſſi de tems en tems dans le ſyſtême, & que ſa traduction reſſemble trop à une paraphraſe.

A l'égard de la traduction de feu M. Gratien, revue par le ſçavant Pere Houbigant, c'eſt la plus parfaite de toutes celles que j'ai lues juſqu'aujour-

dhui : cela ne pouvoit être autrnmtree. Le Pere Houbigant qui en eſt le principal auteur, puiſqu'il la revue, & que c'eſt ſur ſa verſion latine qu'elle a été faite, le Pere Houbigant, dis-je, eſt un ſçavant conſommé, qui a paſſé ſa vie à l'étude de l'Ecriture ſainte, qui a fait la critique du texte ſacré, & qui réunit tous les talens d'un habile Ecrivain à une méthode ſaine, judicieuſe, exacte & éclairée. C'eſt cette méthode du ſçavant Pere Houbigant qui peut ſeule mener à la perfection, l'étude de la langue ſainte & du texte ſacré ; & je ne puis trop la recommander aux jeunes Hébraïſans.

FIN.

ERRATA.

Page 15. *ligne* 9. tous ces Pſeaumes, *liſez* tous les Pſeaumes.

Pag. 19. *lig.* 15. Pſ. XXXIV. *liſez* Pſ. LXXX V.

Ibid. *lig.* 31. Pſ. XXXIX. *liſez* Pſ. LXXXIX.

Pag. 20. *lig.* 27. & en celle du Meſſie; *ajoutez* : qui devoit deſcendre de Salomon.

Pag. 23. *lig.* 7. traduit, *liſez* traduits.

Pag. 29. *lig.* 21. la génération, *liſez* ſa génération.

Pag. 30. *lig.* 10. le texte, *liſez* les textes.

Pag. 38. *lig.* 3. différens, *liſez* différent.

Ibid. *lig.* 9. ſaiſi, *liſez* ſaiſis.

Pag. 39. *lig.* 1. Melkitſedech, *effacez ce mot.*

Pag. 47. *lig.* 10 & 11. de ſentimens d'affection, *liſez* de ſentimens, d'affections.

Pag. 49. VII. *liſez* VIII.

Pag. 72. (*a*) יכב, *liſez* (*a*) כבדי.

Pag. 94. *lig. derniere*, nit-ſabthi, *liſez* nitſabthi.

Pag. 96. (*b*) משה, *liſez* (*b*) משח.

Pag. 104. *lig. derniere*, דמי, *liſez* דמו.

Pag. 116. *lig.* 18. *avec des charbons de genievre.* Tel eſt le ſens que l'on donne ordinairement au mot hébreu רתם, c'eſt-à-dire, geniévre. Mais le ſçavant Olaus Celſius, dans ſon excellent Livre intitulé, *Hierobotanicon*, prouve que ce mot רתם, ſignifie du genêt, *geniſta*, & non pas du *geniévre*. Le lecteur ſent

rément que cela ne fait rien au ſens de ce verſet. Car, que les anciens Hébreux ayent préparé leurs fléches à des charbons de genêt ou de geniévre, cela eſt indifférent; & il reſte toujours prouvé qu'il ne s'agit pas ici de fléches ardentes & enflammées.

Pag. 122. (*a*) יתפשו, *liſez* (*a*) יִתְפְּשׁוּ.

Pag. 124. lig. premiere, *efficiunt*, liſez *afficiunt*.

Pag. 131. *lig.* 6. ou *aphia*, liſez *ophia*.

Pag. 137. *lig.* 13. *lerêchou*, liſez *lerêêhou*.

Pag. 145. *lig.* 16. *esba*, liſez *esba*.

Ibid. (*b*) אצבע *liſez* אִשְׁבַּע.

Pag. 161. lig. 7. *les fondemens. Ajoutez*: Sa penſée eſt que la terre eſt une *grande iſle*, arroſée par des rivieres. Tel étoit le ſentiment des anciens, qui étoit vrai, au moins à l'égard du continent qu'ils connoiſſoient.

Pag. 176. *Addition.* Bochard prétend que אילה ſignifie un chêne. Mais Olaus Celſius, dans ſon *Hierobotanicon*, ſoutient que c'eſt אילון qui ſignifie un *chêne*, & que אילה ſignifie un térébinthe. Mais ſoit qu'*elah* ſoit un chêne ou un térébinthe, cela ne fait rien ici; & il eſt toujours conſtant qu'il s'agit ici d'arbres frapés par la foudre, & non pas de *cerfs*, ni de *biches*.

Pag. 201. (*b*) מגיני *liſez* מָגֵנִי.

Pag. 223. *ligne premiere ;* le texte hébreu porte ; *liſez*, le texte hébreu primitif portoit donc.

Pag. 224. (*a*) au lieu de חרים, *liſez*, au lieu de כרים.

Pag. 226. Pſeaume LXVII. *liſez* Pſeaume LXVIII.

Pag. 230. *ligne ſeconde ;* es, *liſez* lès.

Pag. 234. *lig.* 4. Pétrée ; *effacez ce mot.*

Pag. 246. (*a*) אנישן, *liſez* שנאן.

Pag. 251. *lig.* 4. même ſuivant, *liſez* même ſelon.

Pag. 283. (*a*) שורפע, *liſez* שורפה׃

Pag. 294. (*a*) יכבות, *liſez* עקבו, *avec un* aïn *au lieu d'un* ïod.

Pag. 312. *lig.* 19. Pſeaume CXII. *liſez* Pſeaume CXIII.

CATALOGUE

Des Livres qui ſe trouvent chez VINCENT, *à Paris, rue & vis-à-vis S. Severin.* 1763.

LE grand Dictionnaire hiſtorique de *Louis* MORERI, ou le Mélange curieux de l'Hiſtoire ſacrée & profane, nouvelle édition, *in fol.* 10 *vol.* 150 l.

Dictionnaire Univerſel François & Latin, vulgairement appellé *Dictionnaire de Trévoux*, *in-fol.* 7 *vol.* derniere édition, augmentée conſidérablement. 168 l.

Supplément au même Dictionnaire de Trévoux (pour les précédentes éditions en 5 ou en 6 *vol. in-fol.*) 1 *vol.* 34 l.

Abbrégé dudit Dictionnaire de Trévoux, *in-4°.* 5 *vol.* 36 l.

Abbrégé du Dictionnaire des Cas de Conſcience, par M. Pontas, revu, augmenté, & mis dans un ordre nouveau, par M. COLLET, Docteur en Théologie, *in-4°.*

Abbrégé portatif du Dictionn. géogr. de la Martiniere, *in* 8°. 1759. 4 l. 10 ſ.

Journal de Médecine, *in-8°.*

Annales Typohraphiques, *in-8°.*

Dictionnaire portatif de ſanté, dans lequel tout le monde peut prendre une connoiſſance ſuffiſante de toutes les maladies, des différens ſignes qui les caractériſent chacune en particulier, des moyens les

plus ſûrs pour s'en préſerver, & des remédes les plus efficaces pour ſe guérir, & enfin de toutes les inſtructions néceſſaires pour être ſoi-même ſon propre médecin, par M. L***, ancien Médecin des Armées du Roi, & M. de B***, Médecin des Hôpitaux, *in*-8°. 2 *vol.* troiſieme édition, 1761. 9 l.

Dictionnaire domeſtique portatif, *in*-8°. Tome I. 1763. 4 l. 10 ſ.

Effuſion de cœur ou Entretien ſpirituel & affectif d'une Ame avec Dieu ſur chaque Verſet des Pſeaumes & des Cantiques de l'Egliſe, & du Cantique des Cantiques, nouv. édit. 1756. *in*-12. 5 *vol.* 12 l. 10 ſ.

Entretiens ſpirituels en forme de Prieres ſur les Evangiles des Dimanches & des Myſtères de toute l'année : Sur la Paſſion de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, diſtribués pour tous les jours de Carême : Sur l'Incarnation, pour tous les jours de l'Avent, *in*-12. 4 *vol.* 6 l.

Préparation à la mort, avec les Prieres & Litanies pour les Agoniſans, & autres, lorſqu'on porte le S. Sacrement aux malades, *in*-12. 2 l. 10 ſ.

Entretiens ſpirituels pour la Fête & l'Octave du ſaint Sacrement, avec l'Office du jour, à l'uſage de Rome & de Paris, *in*-12. 1 l. 10 ſ.

Retraite de Dix Jours ſur les principaux devoirs de la vie Religieuſe, avec une Paraphraſe ſur la Proſe du ſaint Eſprit, *in*-12. 1 l. 10 ſ.

De l'Eſpérance Chrétienne & de la confiance en la miſéricorde de Dieu, *in*-12. 1. l. 10 ſ.

Imitation de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, *traduction nouvelle*, avec une Priere affective ou Effuſion de cœur à la fin de chaque Chapitre, *in*-12, *nouvelle édition*. 1758. 2. l. 10 ſ.

——— La même, *in*-24. 1 l. 5 ſ.

Méditations ſur la Régle de S. Benoît pour tous les jours de l'année, *in*-12. 1752. 3 l.

Du Bonheur d'un ſimple Religieux & d'une ſimple Religieuſe qui aiment leur état & leurs devoirs, *in*-12. 2 l.

Entretiens avec Jeſus-Chriſt dans le ſaint Sacrement de l'Autel, contenant divers exercices de piété pour honorer ce divin Myſtère & pour s'en approcher dignement, *nouvelle édition*, avec l'Ordinaire de la Meſſe, *in*-12. *gros caractère*. 1759. 2 l. 10 ſ.

——— Les mêmes, *in*-24. 1 l. 5 ſ.

L'Ange conducteur dans la dévotion chrétienne, avec les différens Offices, nouvelle édition augmentée de l'Office de la Vierge, &c. *in*-12. 2. l. 10 ſ.

La Liturgie ancienne & moderne, ou Inſtruction ſur les pratiques & les cérémonies de l'Egliſe, troiſiéme édition, *in*-12. 1752. 2 l. 10 ſ.

Conſolations Chrétiennes, avec des Réflexions ſur les huit Béatitudes, & la Paraphraſe de trois Cantiques du Dante; par M. Duguet, nouvelle édition 1755. *in*-12. 2 l.

Hiſtoire de l'Egliſe depuis le commencement

du monde juſqu'à préſent, par M. Du-Pin, *in*-12. 4 *vol.* 10 l.

Traité Philoſophique & Théologique de l'amour de Dieu, par M. Du-Pin, *in*-8°. 3 l.

Novum J. C. Teſtamentum, *in*-24. 1 l. 10 ſ.

La ſainte Bible, nouvelle verſion françoiſe, par Charles Lecene, *in-fol.* 2 *vol.* Hollande. 36 l.

Paraphraſes ſur les Epitres de S. Paul, avec le texte latin, des Analyſes & des notes tirées des Peres & des meilleurs Commentateurs, *in*-12. 3 *vol.* 7 l. 10 ſ.

Nouvel Abbrégé des Méditations du Pere Louis Du-Pont, où ſe trouvent de ſuite les Méditations de chaque jour, & augmenté d'un grand nombre de Méditations ſur les Fêtes des Saints, avec une Retraite de huit jours, *in*-12. 3 *vol.* nouvelle édition 1762. 7 l. 10 ſ.

Réflexions préliminaires au Chriſtianiſme, pour l'inſtruction des jeunes gens, *in*-12. 1755. 2 l. 10 ſ.

Paraphraſes ſur le Nouveau Teſtament, avec le Texte, *in*-12. 4 *vol.* 1754. 10 l.

——— Sur l'Ancien Teſtament, *in*-12 4 *vol.* 1755. 10 l.

Sermons & Panégyriques du P. Simon Delavierge, *in* 12. 15 *vol.* 36 l.

Traité du ſens littéral & myſtique des ſaintes Ecritures, *in* 12. 2 l. 10 ſ.

Examen du Mathérialiſme, relativement à la Métaphyſique & à la Morale, par M. Deneſle, *in* 12. 1 *vol.* 5 l.

Traité des Prêts de Commerce, ou *de*

l'intérêt légitime & illégitime de l'argent, *in*-12. 4 *vol.* 1759. 10 l.

Examen théologique ſur la ſociété du prêt à rente, *in*-12. 1761. 2 l.

Hiſtoire du Concile de Trente, par Le Courayer, *in*-4°. 3 *vol.* édition de Paris, où ſont ſes juſtifications. 30 l.

Abbrégé chronologique de l'Hiſtoire univerſelle, *in*-8°. petit form. 1757. 4 l. 10 ſ.

Hiſtoire générale de Languedoc, avec des Notes & les Piéces juſtificatives, compoſée ſur les Originaux, enrichie de divers Monumens, avec Cartes, Figures & Vignettes en taille-douce, par D. Vaiſſette, *in-fol.* 5 *vol.* 100 l.

——— Les Volumes III, IV & V ſe vendent ſeparément 20 l. chaque.

Abbrégé de l'Hiſtoire de Languedoc, par le même, *in*-12. 6 *vol.* 15 l.

Hiſtoire militaire des Suiſſes, par M. le Baron de Zur-Lauben, *in*-12. 3 *vol.* 20 l.

L'Egypte ancienne, ou Mémoires hiſtoriques & critiques ſur les objets les plus importans de l'Hiſtoire du grand empire des Egyptiens. Par M. D'ORIGNY, *in*-12. 2 *vol.* 1762. 5 l.

Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de la Maiſon de Brandebourg, avec Cartes, *in*-12. 2 *vol.* Berlin 1751. 5 l.

Les Annales de l'Ordre de ſaint Benoît, *in-folio*, 6 *vol.*

Gallia Chriſtiana in provincias Eccleſiaſticas diſtributa, &c. *in-folio*, 11 *vol.*

Inſtitutions abrégées de Géographie, par

M. Maclot, *in*-12. *pet. form.* 1759. 2 l. 5 f.

Géographie générale de Varenius, traduite de l'anglois, *in*-12. 4 *vol.* avec Figures, 1755. 10 l.

Eſſais politiques ſur l'état préſent de l'Europe, *in*-12. 2 *vol.* Amſterdam 1757. 4 l.

Vies des Hommes illuſtres comparées, *in*-12. 2 *vol.* 1756. 5 l.

Eſprit, ſaillies & ſingularités du P. Caſtel, *in*-12. 1643. 2 l. 10 f.

Bibliotheque hiſtorique, politique & militaire, *in*-12. 3 *vol.* 1760. 7 l. 10 f.

Mémoires & Lettres de Henri Duc de Rohan, publiés pour la premiere fois par M. le Baron de Zur-Lauben, *in*-12, 3 *vol.* 1758. 7 l. 10 f.

Le Réformateur, &c. *in*-12. 2 *vol.* 4 l. 10 f.

Poliergie, ou Mêlange de Littérature & de Poëſies, par M. de V***, *in*-12. 2 l. 10 f.

L'Arcadie moderne, ou les Bergeries ſçavantes, Paſtorale héroïque, *in*-12. 2 l. 10 f.

Elémens de Géométrie, traduits de l'anglois de Thomas Simpſon, *in*-8°. 1755. 4 l.

Mémoire ſur les Libertés de l'Egliſe Gallicane, *in*12. Amſterdam.

Traité des droits de l'Etat & du Prince ſur les biens poſſédés par le Clergé, *in*-12. 6 *vol.*

Le Démêlé du Roi Henri II. avec l'Archevêque Becket, précédé d'un Diſcours ſur la Juriſdiction des Princes & des Magiſtrats ſéculiers ſur les perſonnes Eccléſiaſtiques, *in*-12.
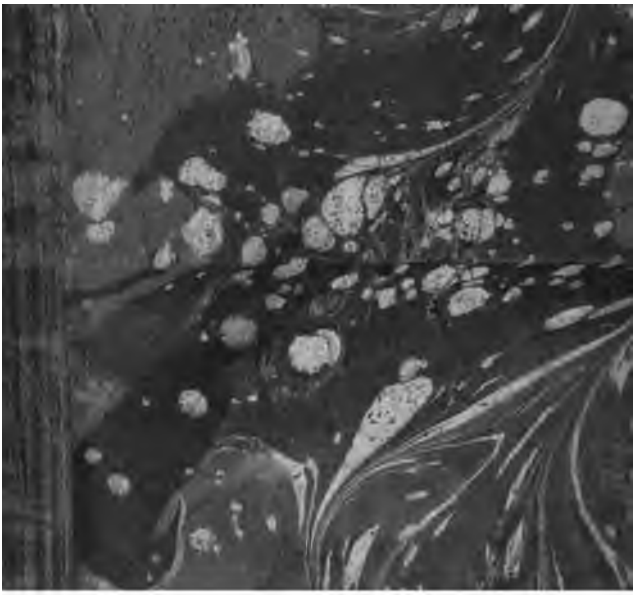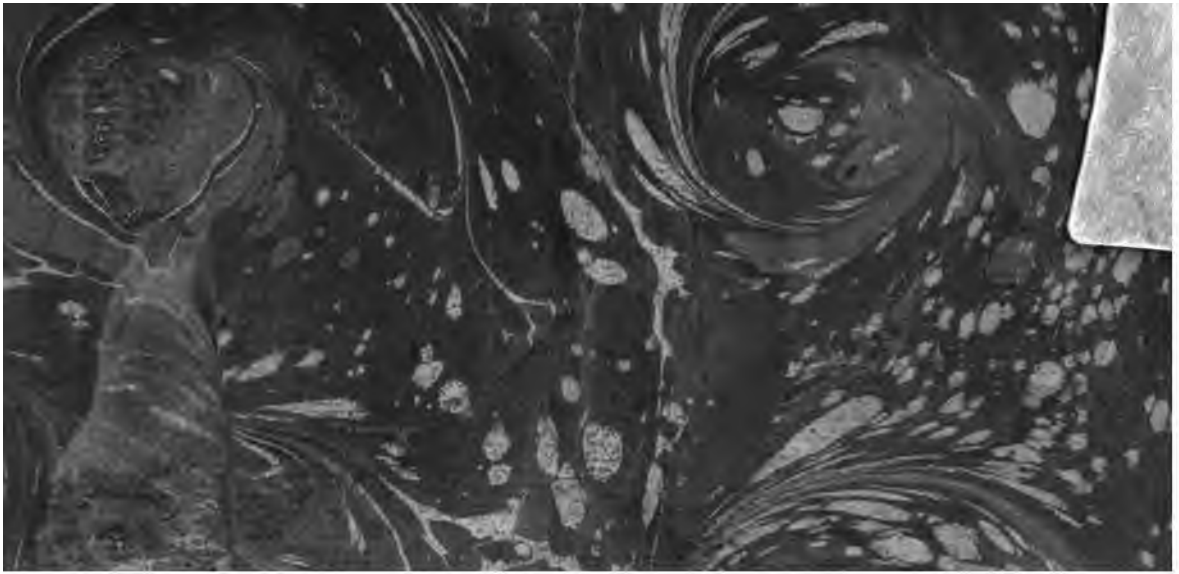
Réception du Concile de Trente dans les différens Etats Catholiques, *in*-12. 2 *vol.*